L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1386 - VENDREDI 12 AOÛT 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224





Crise céréalière

Des sacs de blé rue de Varennes

Une délégation FDSEA/JA, Chambre d'agriculture de la Nièvre, du Cher et de l'Yonne a été reçue par le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, rue de Varennes, à Paris. Au programme la zone intermédiaire... mais pas que, puisque c'est sac de blé sur l'épaule que les responsables professionnels sont allés au rendez-vous. Il ne fallait pas rater l'occasion d'orienter aussi la discussion sur les mesures d'urgence nécessitées par cette moisson calamiteuse.

Page 7

Flyer : Fête de l'agriculture Côte d'Or sur certains cantons

Côte d'Or

› Inondations

La loi sur l'eau et ses limites



Nièvre

› Zones intermédiaires et crise céréalière

Une délégation au ministère



Yonne

› Assurances

Trop cher ou pas…?







Sommaire

Côte d'Or

04 • Élevage : Ca va bouger à la rentrée

05 • Moissons : L'avoine raportera plus que le blé

06 • Inondations : La loi sur l'eau et ses limites

07 • Festivités : Vivement la rentrée

Nièvre

08 • Zones intermédiaires et crise céréalière : Une délégation au ministère

Yonne

09 • Grandes cultures : Une crise sans précédent

10 • Colza : Des rendements en retrait

• Moisson : Pire qu'en 1976

11 • Assurances : Trop cher ou pas ?

Bourgogne et ailleurs

12 • Les risques au travail dans le monde agricole

Infos Services

13 • Pénibilité : L'action continue

Dossier

14-19 • Moissonneuses - Batteuses

18 • Petites annonces

19-23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Communiqué

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma)

Avis d'appel a projets 2016

Aide de minimis en vue de la réalisation d'un conseil stratégique à l'attention des Cuma

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'État, se compose de deux volets d'aides à destination des Cuma :

- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le premier volet concerne la réalisation, par un organisme de conseil agréé, d'un conseil stratégique auprès des Cuma, dans le but d'améliorer leurs performances à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce conseil débouche sur un plan d'actions et constitue un préalable à l'aide aux investissements matériels.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation du conseil stratégique. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Cuma

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du mardi 16 août 2016 au vendredi 16 septembre 2016

Le présent appel à projets est ouvert à compter du mardi 16 août 2016. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide complets auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 16 septembre 2016.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

Contacts :

- DDT Côte d' Or
Paulette Pernot. 03 80 29 42 35
Courriel : paulette.pernot@cote-dor.agriculture.gouv.fr
Étienne Angst – 03 80 29 44 47
Courriel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
- DDT du Doubs
Marie Michelin – 03 81 65 69 04
Courriel: ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr
- DDT du Jura
Marie Fray - 03 84 86 80 74 Courriel: ddt-sea@jura.gouv.fr
- DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations - 03 86 71 52 23
Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
- DDT de la Haute-Saône
Isabelle Bruno – 03 63 37 92 30
Courriel: isabelle.bruno@haute-saone.gouv.fr
David Hummel – 03 63 37 92 32
Courriel : david.hummel@haute-saone.gouv.fr
- DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation - 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
- DDT Yonne
Christophe Zunino – 03 86 48 42 85 Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr
- DDT du Territoire de Belfort/SEA
Martine Prevot – 03 84 58 86 82
Courriel: ddt-information-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99*.

Yonne Le Point Accueil Installation

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation*. Plus d'informations au 03.86.94.21.99.

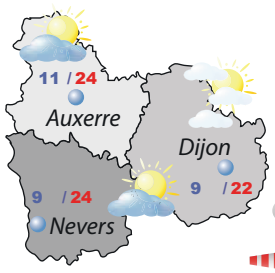
(*) Accompagnements financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 12 au 22 août 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Août

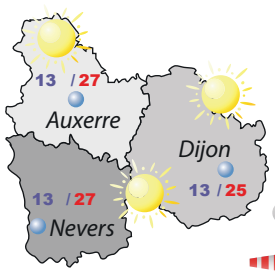


Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Nord 10 km/h

Ste Clarisse
Soleil : 06:39 - 21:04
Lune : 16:17 - 01:20

Samedi 13 Août

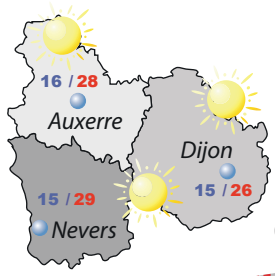


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 26 à 28 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Hippolyte
Soleil : 06:41 - 21:02
Lune : 17:12 - 01:59

Dimanche 14 Août



Agréable
Le soleil brillera généreusement ce dimanche. Les températures seront en hausse et les vents resteront faibles.

T° mini : 14 à 16 °C
T° maxi : 28 à 30 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Evrard
Soleil : 06:42 - 21:00
Lune : 18:05 - 02:43

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 au Mercredi 17 Août :

Un ciel clair en perspective.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 17 à 25 °C T° maxi. : 31 à 33 °C

Jeudi 18 au Dimanche 21 Août :

Quelques faibles pluies pour jeudi. Le reste de la période se déroulera sous de belles éclaircies.

Vents : Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 12 à 19 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Pont de vue

L'export ou la vie !

Depuis plus de deux ans et après plusieurs décisions politiques, les cours des bovins viande ne cessent de dégrader. L'embargo russe ainsi que l'abandon des quotas laitiers nous entraînent dans une situation intenable.


Réussir



Sur le marché intérieur, le choix opéré par la grande distribution, notamment Leclerc et Carrefour, de tirer les prix agricoles au plus bas met toutes les filières dans le rouge.
La seule production qui est aujourd'hui en train de récupérer des cours acceptables, est le porc. En effet, depuis le début de l'année, les exportations vers la Chine se développent de façon exceptionnelle. Certes, toutes les entreprises ne sont pas agréées par les autorités chinoises mais la remontée des cours bénéficie évidemment à tout le monde. Les éleveurs ne sont pas sauvés mais le moral revient et finalement la grande distribution achète le porc à 1,45 € sans broncher et le consommateur continue d'acheter du porc au même rythme que l'an dernier.

En bovins viande, la situation est claire en matière de marché : soit la filière se laisse monter dessus par la grande distribution et les éleveurs n'ont aucune chance de sortir du tunnel, soit des débouchés à l'export permettront de rééquilibrer le rapport de force.
Le marché turc fait partie des enjeux de cette fin d'année, mais il y a aussi la Libye, l'Iran, l'Egypte, Israël etc…

Comme toujours, pour ouvrir ou relancer des échanges nous avons besoin des autorités de l'État et de leur réactivité !
Sur la Turquie, c'est politique, il nous faut un appui du ministre de l'Agriculture. Sur la Libye, il faut un accord de Bercy pour que l'argent venant de ce pays puisse arriver en France. Aujourd'hui, les bateaux qui partent vers ce pays sont réglés à un intermédiaire espagnol qui prend une commission au passage.
(Je serais curieux de savoir si l'on prend autant de précautions lorsque l'on vend des armes ?).
Pour l'Iran, ce sont nos banques françaises qui bloquent les contrats car l'embargo est levé pour la France mais comme elles sont installées aux États-Unis, elles craignent des sanctions de la part des autorités fédérales.

Enfin en Égypte, nous leur vendons de la viande régulièrement mais il y a beaucoup de difficultés pour faire sortir les devises du pays alors que les acheteurs sont tout à fait solvables. (Il y a deux poids deux mesures car lors de la vente des deux porte-avions cette question ne s'est pas posée).

Le nombre de destinations est beaucoup plus large et les problèmes beaucoup plus diversifiés. Ce qui est certain, c'est que les solutions existent, que des entreprises françaises sont en capacité de répondre à des acheteurs.
Pour aboutir, il nous faut des autorités françaises en phase avec les enjeux du moment difficile que nous vivons. Arrêtons de laisser aux services vétérinaires ainsi qu'aux banquiers de Bercy et d'ailleurs le soin de décider de ce qui bon pour nous. Ayons un ministre qui se transforme en VRP des producteurs français. Laissons l'administration continuer de se noyer dans la PAC, dans la recherche de nouvelles contraintes car cette machine ne sert qu'à cela.

Il nous faut instituer un système dans lequel le ministre, accompagné de professionnels du commerce fasse le travail de prospection et de promotion de nos produits. Malheureusement, une grande partie des services ne sert qu'à nous trouver de nouvelles contraintes et l'inversion de cette tendance n'est pas à l'ordre du jour.

L'enjeu est donc très simple pour cette fin d'année, Monsieur le ministre : soit vous faites le «*job*» et les résultats seront au rendez-vous, soit vous laissez faire votre administration et il ne se passera rien !!!

Notre avenir est entre vos mains….

Emmanuel Bernard

L'agriculture de crise en crise...

Quel autre modèle pour demain ?

Les crises agricoles, alimentées par la libéralisation des marchés, menacent l'Europe, et la France en particulier. Dans ce contexte d'instabilité économique, les experts s'interrogent sur un modèle d'exploitation mieux adapté et plus résistant aux aléas.

Les conclusions d'une étude de France AgriMer et du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, laissent penser que les exploitations de grande taille, avec plusieurs ateliers (bovins lait, hors sol et fourrages ou encore céréales, pommes de terres, viande...) seraient plus résistantes face à la volatilité des marchés. Difficile de considérer aujourd'hui ce modèle comme celui correspondant le mieux aux enjeux de l'avenir. Mais on peut s'interroger et éprouver son efficacité, alors qu'il se situe à l'opposé des modèles hyperspécialisés (à la fois sur le plan des exploitations et des territoires) qui ont découlé de la politique agricole commune mise en place depuis des décennies. Cela conduit aussi à s'interroger sur la pertinence et la résilience du modèle de l'exploitation familiale, toujours prôné par les agriculteurs et les responsables agricoles.

Ne pas placer ses oeufs dans le même panier

L'étude, qui a été publiée le 25 juillet sous le titre «*les exploitations agricoles comme combinaisons d'ateliers*», part de l'idée que les risques diminuent quand «*on ne place pas tous ses oeufs dans le même panier*». Les experts de FranceAgriMer et du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture émettent l'hypothèse que le modèle des grandes exploitations avec plusieurs ateliers, productions végétales (arboriculture, vigne, cultures sous serre, grandes cultures, fourrages...) et/ou animales (bovins lait, veau de boucherie, viande bovine, porc, volaille, oeufs...), pouvaient «*constituer un mode d'adaptation à ce contexte d'instabilité endémique*».
Pour l'instant l'étude tend à prouver que ce type d'exploitation, encore minoritaire aujourd'hui en nombre, ont plutôt mieux tenues que d'autres face aux crises et, pour certaines, se sont même développées. Les chiffres montrent que si l'on considère la taille des exploitations et le nombre d'ateliers, on remarque la plus forte progression (+ 34% entre 2000 et 2010) pour des exploitations ayant une production brute standard (PSB) supérieure à 250 000 € et associant au moins trois ateliers. Les très grandes exploitations multispécialisées ne se sont pas contentées de résister, elles ont aussi connu une forte progression ces dix dernières années. L'étude remarque que la grande majorité de ces exploitations est associée à la production animale. Mais rien n'empêche d'imaginer le développement de cette multispécialisations en productions végétales aussi.

Cette étude nécessite selon ses auteurs d'autres études complémentaires, mais elle a le mérite d'apporter des éléments de réflexion intéressants aux responsables politiques et syndicaux qui cherchent les moyens de rendre les exploitations moins sensibles aux différents aléas auxquels elles vont désormais se trouver durablement confrontées.

D'après AGRA

Une étude «*exploratoire*»

Co-signataire de l'étude, avec Dominique Agostini et Jérôme Lerbourg, Patrick Aigrain considère que cette étude est «*exploratoire*» et qu'il «*faut rester prudent*» et lancer de nouvelles études complémentaires permettant notamment «*tenir compte des relations entre exploitations ou avec les coopératives, de l'influence des productions sous signe de qualité et d'origine et des activités de diversification du type production d'énergie ou agrotourisme par exemple*». Le fait est selon lui que «*la profession agricole, reste attachée au modèle qui a plutôt bien fonctionné jusqu'ici, basé sur l'exploitation familiale*». Changer de modèle suppose aussi de changer les mentalités et d'intervenir sur le contexte car «*raisonner seulement sur les productions agricoles ne suffirait pas, l'organisation territoriale aujourd'hui ne se limite pas aux exploitations agricoles. Les entreprises de l'aval sont également spécialisées en fonction des territoires. Ce type d'évolution devrait donc s'accompagner d'une forme de diversification des entreprises agroalimentaires sur les différentes régions*».

Élevages allaitants

Ça va bouger à la rentrée

Une réunion syndicale s'est tenue la semaine dernière dans l'Auxois. De nouvelles actions se préparent pour tenter de sortir du marasme.



Des rencontres avec l'aval vont être programmées à l'automne.

La crise perdure dans le monde de l'élevage. La FDSEA de Côte d'Or estime à 10,6 millions d'euros le préjudice annuel de la chute des cours, soit un montant moyen supérieur à 8 000 euros par exploitation. Un rendez-vous syndical était organisé mardi 2 août à Clomot près d'Arnay-le-Duc, au Gaec du Charmoy chez Dominique et Michel Boulmier. Le témoignage des deux éleveurs allaitants a permis d'illustrer les difficultés rencontrées au quotidien, en présence notamment de Jean-Pierre Fleury et Dominique Guyon, présidents respectifs de la Fédération nationale bovine et de la commission Bovins viande de la FDSEA.

Manque de soutiens

Les prix décrochent, les aléas climatiques et sanitaires se multiplient : la situation est rude pour tout le monde. «*Il y a quelques années, lors de crises agricoles, tous les partenaires se mettaient autour de la table afin d'abonder une enveloppe qui était à redistribuer équitablement*» se rappelle Michel Boulmier, «*cette année, pour le Fac, notre situation n'a rien coûté à la banque car nous ne lui avons rien demandé tellement c'était compliqué. Nos coopératives et les privés, eux, n'ont qu'un souhait : équilibrer les comptes de leur exercice*». Michel Boulmier regrette le «*nouveau mode opératoire*» de ces derniers : «*que ce soit pour commercialiser les bovins ou les céréales, le prix est établi après livraison lorsque l'opérateur en amont a rendu son verdict. Il n'y a ainsi rien à craindre ! Nos partenaires vont bien et nous, nous allons mal. Nous souffrons de la concurrence entre viandes que nous impose la grande distribution. Les consommateurs changent aussi leurs méthodes et après les végétariens, les végétaliens, voici les végans auxquels les médias accordent beaucoup trop d'importance*».

«L'aval» aux abonnés absents»

Jean-Pierre Fleury s'est dit très en colère de cette situation de marché : «*L'avenir manque cruellement de lisibilité, les prix manquent eux de reconnaissance… Nous sommes réunis aujourd'hui sur une exploitation remarquablement bien gérée, censée bien tourner. Néanmoins, les problèmes sont importants. C'est dire les difficultés que l'on peut retrouver un peu partout ailleurs*». Le président de la FNB déplore les difficultés des éleveurs adhérant à leur groupement et «*ne retrouvant pas leur compte*» pour autant : «*je m'attends à ce que l'on trouve des situations désespérantes cet automne. Nous avons globalement un aval qui est aux abonnés absents. Tout le monde gère ses flux, ses marges. Que les animaux soient à 4,5€/kg ou 3,5€/kg, les marges fonctionnent de la même façon. Nous aurons prochainement une explication avec l'aval, en l'occurrence tous les groupements et entreprises qui fournissent les grandes surfaces. Nous nous dirigeons vers un ultimatum*». Jean-Pierre Fleury rappelle la hausse annuelle de productivité de 2,5% des élevages depuis une vingtaine d'années : «*ce taux est impressionnant et irréalisable dans les autres secteurs professionnels. Les éleveurs ont été au rendez-vous de la productivité. Maintenant, on parle de compétitivité, on leur demande de travailler pour moins cher. À un moment donné, le discours devient incohérent. Il faut avoir une discussion sur la restructuration des exploitations et la structuration des filières. On ne peût pas continuer dans un modele qui perd sans cesse de la valeur*». Pour Dominique Guyon, il faut «*taper plus fort*», compte tenu que les prix n'ont pas bougé «*d'un poil*» ces derniers mois : «*3,30€/kg pour une vache R+, ce n'est pas du travail, il faut absolument que les prix remontent. Nous allons aller chercher 1,50€/kg, c'est la marge qui nous manque. Il y a urgence, je connais certaines situations dramatiques, qui touchent le social et l'humain*».

AURÉLIEN GENEST

Autres problèmes évoqués

Zones défavorisées simples : depuis l'annonce de la révision des ZDS, la Côte d'Or est menacée de voir la quasi-totalité de son territoire exclu de la zone. «*Les potentiels des sols n'ont pourtant pas changé et restent toujours aussi médiocres depuis le dernier classement*» communique la FDSEA, «*ces derniers sont largement inférieurs à la moyenne française aussi bien en culture qu'en fourrage*». Les impacts pour la Côte d'Or seraient importants. Les JA perdraient des bonifications de leurs aides, la perte de l'ICHN couplée à l'ancienne PHAE pourrait s'élever à 6 ou 7 millions d'euros pour environ 1 000 bénéficiaires, soit environ 7 000€ par an et par exploitation. La FDSEA demande à ce que les territoires côte d'oriens actuellement en ZDS restent dans le zonage et gardent les soutiens qui y sont liés. «*La responsabilité de la non reconnaissance de cette zone relèvera de la mobilisation des élus locaux*» souligne Jean-Pierre Fleury.

Cœur de gamme : La FNB et Système U ont signé début juin un engagement portant sur le développement d'un «*cœur de gamme*» et la révalorisation des prix d'achat des animaux allaitants. L'éleveur est ainsi censé obtenir, en moyenne, 1€/kg de plus sur chaque animal. Un dysfonctionnement a été constaté chez un éleveur côte d'orien intégré dans le dispositif. Après contrôle de la FNB, un bovin a bien été payé plus cher par Sytème U mais l'éleveur en question n'a rien touché. La FNB l'a récemment informé de cette affaire qui a été évoquée la semaine dernière à Clomot.

▶ Témoignages

«On doit pouvoir avancer»



Benoît Choné, agriculteur à Sussey près de Liernais, était particulièrement remonté lors de cette rencontre FNB : «*Il est très usant de travailler 100 heures par semaine pour ne rien gagner. On nous vole. Je pense tout particulièrement aux opérateurs de la filière*». L'exploitant de 34 ans a pris à la parole à maintes reprises pour illustrer ses propres difficultés : «*un exemple parmi d'autres : j'ai vendu 18 génisses prévus à la grille il y a six mois. Sur ces 18 génisses, j'ai perdu 1 300 euros car mon groupement a décidé d'appliquer sa propre grille ! Je me bats sur ce dossier depuis le début d'année. On envoie des lettres, des mises en demeure avec la FDSEA et la FNB, mais ils ne veulent toujours pas payer*». Benoît Choné tire du positif de cette réunion du 2 août : «*si l'on fait ce que l'on a dit, on doit pouvoir avancer. Cette réunion avec les OP devrait nous permettre de voir où vont les marges et en récupérer une partie. Je participerai moi-même à ces rencontres, j'y tiens. Les éleveurs peuvent et doivent faire bouger les choses. Si on se serre tous les coudes, on peut faire mal. La crise est vraiment profonde et il y a besoin d'agir*».

Les solutions existent



Michel et Dominique Boulmier ont listé un certain nombre de solutions qui pourraient régler les problèmes rencontrés dans les élevages : la répercussion des coûts des matières premières sur l'aliment, la disparition de la TFNB, la baisse des cotisations sociales, la maîtrise des dépenses de mécanisation, le maintien de leur secteur en zone défavorisée (impliquant le maintien de l'ICHN) et le règlement des aides Pac dans les délais.

Moissons

L'avoine rapportera plus que le blé

L'Auxois enregistre de mauvais résultats en grandes cultures, comme dans l'ensemble du département.



▲ Maxime Lucand a fauché 200 hectares entre Pouilly-en-Auxois et Liernais.



Les bottes de paille et de foin sont nombreuses cette année. ►

«*Le blé est très mauvais en quantité, en qualité et en prix alors que la récolte d'avoine est correcte. Cette dernière sera mieux valorisée, c'est dire le niveau de cette année...*» relève Maxime Lucand, ouvrier agricole dans le sud de l'Auxois. Venant de moissonner 200 hectares de grandes cultures sur une douzaine d'exploitations, le jeune Côte d'orien de 24 ans constate des rendements de blé variant de 35 à 45q/ha : «*il manque clairement une quinzaine de quintaux. Si certains PS arrivent à 75 ou 76, d'autres descendent à 60, c'est littéralement du vent*». Pendant ce temps là, l'avoine oscille entre 50 et 65 q/ha. «*Les 60q/ha ont été plusieurs fois atteints et dépassés, ce qui est plutôt bien. L'avoine s'est bien comportée malgré les aléas climatiques. Cette culture aime bien les années humides et nécessite un moindre cumul de températures par rapport à d'autres cultures*» poursuit l'ouvrier de l'entreprise de travaux agricoles de Patrice et Sébastien Ledoux, basée à Allerey. Directement utilisée pour les animaux, l'avoine sera en partie livrée à la coopérative.

L'orge a aussi décroché

Les rendements d'orges d'hiver constatés par Maxime Lucand varient de 30 à 50q/ha : «*il manque également un certain nombre de quintaux dans cette culture. Comme pour le blé, les résultats sont très variables selon les sols, les meilleurs rendements sont obtenus dans les petites terres des plateaux. Dans les meilleurs champs, on peut espérer 55 à 70q/ha quand tout va bien. Là, on en est loin, l'orge est l'autre grande déception de l'année. On peut également citer le pois d'hiver : à cause des maladies, il n'y a rien eu à récolter et ce, malgré les frais engagés*». Maxime Lucand fait écho d'autres rendements constatés dans son secteur : «*avec des 25, 30 voire 35q/ha, le colza s'en sort plutôt bien par rapport au blé et à l'orge. Personnellement, je n'en ai pas fauché cette année. Les rendements en triticale vont de 35 à 45q/ha, parfois au delà, il s'agit presque d'une année normale. Cette culture s'en sort bien sur les cailloux. Même dans les champs très moyens, on arrive toujours à sortir quelque chose avec du triticale, essentiellement destiné à l'alimentation animale*».

La récolte de fourrage est également un point positif : «*cela ne suffira pas à changer la donne, le blé et l'orge sont les cultures destinées majoritairement à la vente et cet été 2016 sera dur d'un point de vue économique. Mais il faut tout de même se féliciter de cette récolte de fourrages : les éleveurs auront moins de paille à acheter cette année. Les stocks de foin pourront être refaits même si la quantité n'est pas toujours au rendez-vous, avec des stades grainage parfois atteints. Sur l'exploitation de mon père, nous avons eu la chance de rentrer le foin dans de bonnes conditions : les prés avaient bien ressuyés fin juin. Nous n'avons pas abimé les prés et les bottes, bien sèches, ne devraient pas chauffer*».

AURÉLIEN GENEST

Chambre d'agriculture

Echos de l'enquête terrain

Comme tous les étés depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or mène une enquête terrain auprès de 350 exploitations dans tout le département.

«*Les résultats nous sont envoyés par internet depuis 2012 et nous en faisons une synthèse. Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à rentrer dans le dispositif, l'étude portait sur 9 700 hectares en 2012 et 11 700 hectares l'an passé*» indique Pauline Allard, conseillère grandes cultures basée à l'antenne de Châtillon-sur-Seine.

Les premiers chiffres obtenus, uniquement en agriculture conventionnelle, sont sans grande surprise «*très mauvais*» selon Pauline Allard : «*le blé est à 54q/ha dans la plaine, contre 73 q/ha de moyenne sur cinq dernières années. Nous sommes à 43q/ha sur le plateau, contre 66q/ha sur la période 2010-2015... L'orge est également très décevante, 64q/ha de moyenne sur la plaine et 52 q/ha sur le plateau : les pertes sont peut-être moins importantes par rapport à la moyenne des cinq dernières années car plusieurs campagnes (2010-2011-2014) étaient déjà très mauvaises. Le colza s'en sort visiblement un peu mieux avec une perte d'environ 5q/ha par rapport aux cinq dernières années. Cette culture a peut-être moins souffert des maladies et du manque ensoleillement, mais ses résultats sont très hétérogènes sur le département, à la différence des blés et des orges qui sont mauvais un peu partout.*

Pour les autres cultures, le pois d'hiver dépasse difficilement les 6q/ha pour les parcelles qui ont pu être récoltées, ces résultats parlent d'eux mêmes. Le bilan est un peu meilleur en pois de printemps, mais tout de même décevant avec 28 q/ha de moyenne avec des rendements très hétérogènes (de 17 à 50 q/ha). Les premiers résultats en orge de printemps apparaissent un peu décevants également avec 44-45 q/ha en plaine et sur le plateau. Les retours de l'agriculture biologique sont aujourd'hui insuffisants pour établir une première synthèse».

AURÉLIEN GENEST

Les résultats conventionnels à la date du 3 août

Orges d'hiver (avec grêle).
Toutes zones : 59q/ha, 65 en calibrage, 11,1% en protéines, 59 en PS (115 parcelles dans l'étude).
Zone plaine : 64 q/ha, 73 en calibrage, 10,9% en protéines, 61 en PS (74 parcelles). Zone plateau : 52,5 q/ha, 51 en calibrage, 11,6% en protéines, 56 en PS (41 parcelles).

Orges d'hiver (sans grêle).
Toutes zones : 60q/ha, 11,2% en protéines (111 parcelles dans l'étude). **Zone plaine :** 66q/ha (70 parcelles). Zone plateau : 52q/ha (41 parcelles).

Colza (avec grêle).
Toutes zones : 28q/ha (97 parcelles dans l'étude).
Zone plaine : 31q/ha (59 parcelles), zone plateau : 25q/ha (38 parcelles).

Colza (sans grêle).
Toutes zones : 29q/ha (95 parcelles).

Blé. Toutes zones : 52,4q/ha, 13% en protéines, 73 en PS (111 parcelles). **Zone plaine :** 54,6 q/ha, 12,8% en protéines, 74 en PS (89 parcelles). **Zone plateau :** 43 q/ha, 14% en protéines, 68 en PS (22 parcelles).

Pois d'hiver. 6,8q/ha (16 parcelles dans l'étude).

Pois de printemps : 28,6 q/ha (8 parcelles)

Orges de printemps. Toutes zones : 44q/ha, 10% en protéines, 75 en calibrage (17 parcelles). Zone plaine : 44q/ha, 10% en protéines, 69 en calibrage (9 parcelles). Zone plateau : 45q/ha, 101% en protéines, 84 en calibrage (8 parcelles).

Inondations

La loi sur l'eau et ses limites

Politiques, élus et institutionnels étaient conviés mercredi 27 juillet au bord de la Saône. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or leur a exposé plusieurs problématiques.



Christiane Barret, en discussion avec Vincent Lavier et Jean-Luc Loison.

Le prélèvement de granulats dans le lit mineur de la Saône est interdit par la loi sur l'eau. Cela n'est pas sans poser de problèmes en agriculture : des îles superficielles se forment depuis plusieurs années, freinent l'écoulement de l'eau et jouent un rôle non négligeable dans les inondations qui sévissent de plus en plus fréquemment dans les champs et prairies du val de Saône. Dans le même temps, l'extraction de granulats se poursuit dans les terres agricoles qui continuent, de ce fait, à disparaître, «*alors qu'il serait si simple de prélever ces granulats dans le cours d'eau, ce qui résoudrait ces deux types de problèmes*» martèle la profession. Dans un contexte économique des plus difficile rendant les revendications agricoles d'autant plus offensives, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or a tenu à illustrer ces dysfonctionnements lors d'un rendez-vous terrain où de nombreux élus et responsables d'institutions étaient invités. «*L'Unicem BFC, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Bourgogne-Franche-Comté, partage le même point du vue que nous et avait co-organisé cette visite*» précise le responsable professionnel Nicolas Michaud. «*La préfète, la sous-préfète de Beaune, des élus territoriaux, deux députés, les représentants de la police de l'eau, de la Dreal, de la DDT et bien sûr de la Chambre d'agriculture et l'Unicem : toutes ces personnes étaient là et ont pu visualiser les problématiques que nous abordons régulièrement lors des réunions agricoles*» relève pour sa part Jean-Luc Loison, autre responsable professionnel à la Chambre, constamment mobilisé sur les dossiers des inondations.

Demandes de dérogations

Le cortège s'est notamment déplacé aux Maillys, village avec de nombreuses gravières et traversé par la Saône, où une île superficielle s'est progressivement formée depuis l'arrêt des machines qui draguaient le cours d'eau il y a une trentaine d'années. «*Le fonctionnement de la loi sur l'eau est à revoir*» insiste Nicolas Michaud, «*il n'est plus adapté depuis cette trentaine d'années. On voit bien les limites du système écologique*». Appuyé par le président Vincent Lavier, Jean-Luc Loison a transmis la demande de la Chambre d'agriculture aux invités du jour : «*nous souhaiterions obtenir des dérogations ponctuelles, des allègements sur des points bien spécifiques qui pourraient permettre d'extraire des granulats plus facilement et d'éviter ainsi ces dysfonctionnements*».

La loi sur l'eau pénalise bien d'autres organismes selon Nicolas Michaud : «*Voies Navigables de France dépensent d'importants moyens financiers pour entretenir la Saône et faire perdurer la navigation des bateaux. Avec leurs restrictions de budget, leurs problèmes s'amplifient au fil des années pour eux aussi*». Au regard de la problématique de fonctionnement de l'eau dans le sol et de la perturbation des gravières, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'interroge fortement sur la pertinence d'accorder encore des possibilités de consommation de foncier. «*Il nous faut trouver un consensus, c'est en organisant des rendez-vous de ce type que nous arriverons. Il y a vraiment urgence par rapport à l'économie locale*» confie Jean-Luc Loison, comptant fortement sur l'appui des élus et des politiques.

AURÉLIEN GENEST

Festivités

Tractofolies, ce week-end à Alésia

Un grand rassemblement de tracteurs et de matériels anciens se tient samedi et dimanche à Venarey-Les Laumes.

Tractofolies, c'est presque parti ! Les membres du Lions Clubs de l'Auxois-Morvan, de Châtillon-sur-Seine, de Montbard Alésia et de Tonnerre organisent une grande fête ces 13 et 14 août sur le site du MuséoParc d'Alésia. Plusieurs milliers de personnes sont attendues pour cet événement annoncé depuis de nombreux mois et organisé sur une quinzaine d'hectares. Une grande exposition de vieux matériels sera proposée aux visiteurs mais pas seulement : le programme fera la part belle aux courses d'attelages, à des démonstrations de labours et de moissons à l'ancienne et à bien d'autres surprises. Les organisateurs préparent ce rendez-vous depuis deux ans avec un seul but : «*apporter de la joie, du partage et de la découverte pour toute une région !*». Les membres du Lions Clubs espèrent un grand succès et surtout un soleil radieux pour ces deux jours qu'ils souhaitent rassembleurs. Un des moments phares de cette manifestation sera la cavalcade organisée du dimanche : douze communes défileront au départ de Venarey-Les Laumes avec des chars tractés par de vieux tracteurs, chars construits et créés sur le thème de la ruralité. Ils seront accompagnés de danseurs et de groupes musicaux jusque sur le site de Tractofolies. Spectateurs et lanceurs de confettis sont invités à venir nombreux sur ce parcours. Tractofolies 2016 vise à aider la ruralité (l'argent récolté lui sera distribué) et faire connaître le Lionisme. Le Lions Clubs, service international de bénévoles, est la plus grande organisation de clubs philanthropiques du monde. Les actions de ses membres consistent à organiser des activités de levée de fonds et à encourager le volontariat pour des actions sociales.



Plus de 150 tracteurs seront exposés durant deux jours.

AURÉLIEN GENEST

Le programme complet

Samedi. 10 heures : ouverture de Tractofolies. De 10h30 à 12h30 : inauguration officielle. Musique : les Trompes de Bourgogne. A 12h30 : ouverture de la restauration. Zone A, à partir de 14 heures : courses d'attelages, défilé de vieux tracteurs. Débardage de bois à 15h30. Pompes à bras à 16 heures, Mandubii à 16h30, Harmonie des corps creux de 16 heures à 17h30, les Copains d'abord de 17h30 à 19h30. Zone B : danse groupe country à 14 heures, orchestre Philippe/danses de 15 heures à 19 heures, forains, voitures anciennes et de prestige, jeux enfants, buvettes et stands artisans. Soirée festive sur réservation de 19 heures à minuit. Les Vieux de l'Hop et Lito, repas dansant. Zone C : baptême de l'air en hélicoptère de 10 heures à 19 heures.

Dimanche. Ouverture de Tractofolies à 10 heures. Cavalcade des communes avec 12 chars, du folklore, des groupes de musique, cornemuses, trompes de chasse, harmonie, avec arrivée à 12 heures. Zone A à partir de 14 heures : courses d'attelage, démonstration de Traits de Bourgogne à 14h30, vieux tracteurs à 15 heures, batteuse/moissons à l'ancienne à 15 heures, les Trompes de Bourgogne. Big band de Dijon de 15 heures à 17h30, groupe country de 16 heures à 17 heures, tirage de la tombola à 18 heures. Orchestre les Vieux de l'Hop sous chapiteau de 14 heures à 15h30, orchestre Philippe/danses de 15h30 à 17h30. Zone C : baptême de l'air en hélicoptère de 10 heures à 17h30, lâcher de 500 ballons dès 17h30.

Édito

Crise céréalière : priorité absolue

Il est maintenant évident que les exploitations céréalières qui traversent depuis plus de trois ans un cap difficile sont plongées avec la récolte 2016 face à une crise sans précédent. Avec des baisses de chiffre d'affaire de 50 à 70% dans bon nombre d'exploitations quelle autre production ou autre secteur d'activité résisterait !
Même si les chiffres seront à affiner vos représentants professionnels ont rencontré avant la fin de la moisson Mme la Préfète et la représentante de la Pdte de région. Au-delà des constats, il faut que l'État, la Région et les établissements financiers prennent leurs responsabilités, après l'abandon du secteur céréalier depuis plusieurs années et adoptent des mesures à la hauteur de l'évènement qui représente pour la Côte d'Or plus de 100 millions de manque à gagner et plus 400 millions sur la région BFC.
Nous demandons donc :
- Que les cotisations MSA puissent être basées sur n-1, sans seuil de 4000 euros, mais également des remises sur les cotisations salariales trop souvent oubliées.
- L'année blanche bancaire est une évidence, mais il faut qu'elle le soit pour tous les types de prêts et que cela soit couplé à un refinancement systémiques des exploitations qui doivent retrouver entre 500 et 1000euros par hectare dans les semaines à venir pour ré-emblaver.
- La levée des blocages réglementaires dans l'action de la BPI.
- La reconnaissance de catastrophe naturelle sur tout le département et donc l'exonération de la TFNB.
- Bien évidement, tous contrôles administratifs et interdiction de brûlage, compte-tenu de la situation seraient pour le moins déplacés.
L'ensemble de la filière céréalière souhaite que la rencontre annoncée par Mme La Préfète se déroule sans délai, afin de valider ces points, mais également d'aborder des sujets de fonds tel que la ré-organisation des aides PAC, le stockage et bien sûr les moyens de production !
Il y a eut 1956, 1976, 1984, 2003 et 2012 , que 2016 interpelle les Pouvoirs Publics et remette en cause la politique de sape du secteur céréalier, plutôt que de vouloir changer les agriculteurs qui ont su nourrir l'Europe, le Bassin méditerranéen et maintenir l'activité économique en milieu rural !

JACQUES DE LOISY

Festivités

Vivement la rentrée !

Le concert Festiv'Agri se déroulera samedi 3 septembre à Étormay, petit village entre Bussy-le-Grand et Baigneux-les-Juifs.



L'entrée sera une nouvelle fois gratuite pour cette cinquième édition.

Les Jeunes agriculteurs d'Aignay/Baigneux ont validé l'organisation de leur cinquième concert Festiv'agri il y a quelques semaines seulement. À la recherche d'un bâtiment pouvant accueillir plus d'un millier de personnes, les JA côte d'oriens ont trouvé, non sans mal, un lieu propice pour passer un agréable moment festif au lendemain des moissons. *«Nous avons eu du mal à trouver, c'est vrai, nous cherchions depuis le début d'année. Notre fête se déroulera finalement dans la toute nouvelle bergerie de Benoît Saussier à Étormay. Tout le monde est le bienvenu samedi 3 septembre dès 19h30 !»* annonce Guillaume Moyot, le président du groupe JA qui compte près d'une vingtaine de membres.

Repas sur place

Une buvette et une restauration avec cochon à la broche, frites et fromage seront proposées sous la bergerie. Guillaume Moyot invite les participants à venir relativement tôt pour pouvoir se restaurer. La bonne ambiance, elle, parait d'ores et déjà assurée : *«le groupe de musique Lacadanse viendra nous voir pour la troisième fois consécutive. Avec eux, le succès est toujours au rendez-vous, leur registre est très large et un roulement est assuré entre les différents artistes. Aucune routine ne peut s'installer. Les visiteurs sont à chaque fois comblés, je ne me fais pas de soucis pour cette année. L'entrée sera une nouvelle fois gratuite»*. Entre 1200 et 1500 personnes sont attendues le premier samedi de septembre. *«Cette affluence a été estimée lors des dernières éditions, nous en attendons logiquement au moins autant»* poursuit Guillaume Moyot. Le monde agricole est à chaque fois très représenté à Festiv'Agri. *«Environ 50% des visiteurs sont des agriculteurs si l'on compte les nombreuses familles qui les accompagnent. Cet événement reste ouvert à tout public, notre objectif est d'accueillir un maximum de visiteurs de tous horizons. Organiser ce type d'évènement est une force des JA et nous tenons à le maintenir : nous voulons parler de notre métier, mettre notre secteur et notre canton en avant. Cela est un avantage indéniable au niveau de la communication et entre nous, ça soude les liens»* ajoute le jeune exploitant.

Quels sujets de discussions ?

Ce concert sera bien évidemment un lieu de rencontres et d'échanges. Il fera *«du bien après des moissons très compliquées. Normalement, le 3 septembre, nous viendrons tout juste de finir de semer les colzas : ce sera une période un peu plus calme et plus propice pour faire la fête. Festiv'Agri nous changera les idées, c'est certain»* commente Guillaume Moyot. Les récoltes seront forcément au cœur de certaines discussions, mais pas seulement. *«De quoi parle t-on entre JA ? De tout bien sûr»* répond Guillaume Moyot. Interrogé sur L'Amour est dans le pré et ses préjugés sur le monde agricole, le jeune Côte d'orien relativise d'emblée : *«il est vrai que certaines scènes tendent à rabaisser l'image du paysan, mais je trouve l'émission assez positive dans sa globalité. On parle d'agriculture alors je trouve cela plutôt bien. Il y a quelques années, j'ai moi-même failli participer alors je ne vais pas dire que ce n'est pas bien… À l'époque, des amis avaient voulu m'inscrire mais il fallait visiblement attendre l'âge de 25 ans. La question ne se pose plus aujourd'hui car je me suis marié en mai dernier !»*.

Le sport sera un autre sujet de conversation ce samedi 3 septembre, après un été très garni en évènements avec le tournoi de Roland-Garros, l'Euro 2016, le Tour de France et les Jeux olympiques de Rio. *«Le sport, nous sommes à fond dedans»* signale le président des JA, *«personnellement, j'ai suivi comme j'ai pû l'Euro 2016, même si j'ai suivi la finale dans mon tracteur. Notre équipe s'est plutôt bien comportée, elle a perdu contre le Portugal mais on ne peut pas tout avoir… S'ils sont vraiment forts, les Bleus gagneront prochainement un trophée. Le Tour de France ? Je l'ai suivi d'un peu plus loin. Des étrangers sont vraiment performants et je ne vois pas de Français gagner la Grande boucle à court-terme, même si Romain Bardet est prometteur. En ce qui concerne les JO, je suis beaucoup plus confiant en notre pays : je pense que la France va briller et ramener une paire de médailles. Nous sommes très bons dans de nombreuses disciplines»*.

Les JA d'Aignay/Baigneux recherchent actuellement des sponsors pour le Festiv'Agri. Les organismes souhaitant devenir partenaire de l'événement sont invités à contacter les organisateurs sur ja.aignaybaigneux@gmail.com.

Aurélien Genest

Concours photo



Du 21 août au 15 octobre 2016, la FDSEA de Côte d'Or organise un concours photos sur le thème des nouvelles technologies, du progrès et de l'innovation. Envoyez-nous vos plus belles photos illustrant l'une de ces thématiques et tentez de remporter l'un des lots mis en jeu (1er prix : une caméra type « *GoPro* », 2ème prix : une initiation à la dégustation œnologique) Pour participer, envoyez votre (vos) photo(s) à l'adresse concoursphotos.fdsea21@gmail.com accompagnée(s) du bulletin de participation (disponible sur www.fdsea21.fr). Si des personnes apparaissent sur la photo, il faut également nous transmettre une autorisation de droit à l'image. Un jury se réunira fin octobre pour sélectionner les photos gagnantes. Le palmarès et la remise des prix auront lieu lors de la ferme Côte d'Or (novembre 2016). Les photographies gagnantes seront exposées sur le stand de la FDSEA 21. Rendez-vous sur www.fdsea21.fr pour accéder aux différents formulaires et au règlement du jeu.

▸ Agenda

13-14/08 : Tractofolies à Venarey
Les membres du Lions Club Montbard Alésia organisent, avec trois autres clubs (Auxois-Morvan, Châtillon-sur-Seine et Tonnerre) une grande manifestation les 13 et 14 août à Venarey-Les Laumes, face au Muséoparc d'Alésia. Voir p. 6

21/08 : Fête de l'agriculture à Châtillon-sur-Seine
Les jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny organisent l'édition 2016 de la fête de l'agriculture, dimanche 21 août au lycée agricole de la Barotte. Suivez les dernière infos sur la page Facebook de l'évènement : "Fête de l'agriculture la barotte 2016".

26-27-28/08 : Fête du Charolais à Saulieu
La fête du Charolais se déroulera les 26, 27 et 28 août à l'Espace Jean-Bertin de Saulieu. Ce concours de bétail de haute qualité organisé par le comice agricole local offrira un programme une nouvelle fois très étoffé. La fête commencera le vendredi soir par le grand chapitre de l'Ambassade du Charolais. Celui-ci sera suivi d'un repas de gala et d'une soirée dansante. Les plus belles bêtes de la race charolaise pourront être admirées le samedi et le dimanche. Animations folkloriques, expositions artisanales, animations de matériels anciens, tourneront en boucle sur ces deux jours. Les Fêtes de Saint Blaise, la messe au cœur de la Fête et le défilé des confréries sont programmés le dimanche matin.

13/08 Marché de producteurs à Poiseul la Ville
La P'tite Ferme de Poiseul la Ville accueille un marché de producteurs le samedi 13 août, à partir de 15h. Au menu, des produits fermiers et leurs producteurs, une restauration conviviale et au programme le soir, un concert gratuit avec Maki Music.

INVITATION
PHILICOT
Cheptel HBC issu d'IA
Laëtitia et Benoit LAMARRE
Creusevaux - 71 540 RECLESNE
(à 15 min d'Autun)
ouvrent les portes de leur élevage
Les vendredi 26 et samedi 27 Août 2016
20 mâles d'automne seront proposés à la vente
Prix raisonnables
Catalogue disponible sur demande au 06.86.77.59.38
ou par mail : benoitlamarre@orange.fr

▸ Agenda

21/08 - Finale régionale de labours à l'ancienne

L'associationdes Vieilles mécaniques morvandelles organise la finale de labours à l'anciennes à la ferme de Prémoisson de Rouy, à Montapas le dimanche 21 août. Au programme : démonstration de battage, exposition de tracteurs et matériels agricoles anciens. Restauration rapide sur place. Entrée gratuite.

03-04/09 - Fête de l'agriculture à Vignol

La Fête de l'agriculture des JA 58 se déroulera les 3 et 4 septembre 2016 sur la commune de Vignol. Cette année, elle a lieu sur deux jours puisque le samedi 3 septembre aura lieu la finale départementale traditionnelle de labours ainsi que des jeux inter-villages mais aussi le dimanche la finale régionale et les jeux inter JA. Tout au long du week-end, le programme fera la place belle à diverses animations telles qu'une démonstration de chien de troupeau, un marché du terroir tenu par des producteurs locaux ainsi que des baptêmes en hélicoptère. L'entrée est gratuite pour tous. Informations auprès de Marion Dutour, animatrice départementale des JA de la Nièvre au 03 86 93 40 91 ou par mail à cdja58@orange.fr.

20-21/08 - Comice agricole à Montsauche-les-Settons

L'été est enfin arrivé et les traditionnels comices agricoles, événements phares du monde rural nivernais, s'approchent à grands pas. Les 20 et 21 août à Montsauche-les-Settons, pour l'arrondissement de Château-Chinon (contact : Valérie Boucher au 03 86 76 16 76).

13/08 - 63ème Foire-concours de Corbigny

Pour la 63ème année consécutive, la Foire-concours de Corbigny aura lieu le samedi 13 août prochain, sur le champ de foire de la commune (accès par la rue d'Augenay, sortie sud – route D985).
Programme : contacts à la SICAGEMAC au 03 86 20 00 37 ou auprès du président du Comité des foires de Corbigny, Pascal Loisy, au 03 86 20 07 32 ou au 06 66 97 52 42.

Zones intermédiaires et crise céréalière

Une délégation au ministère

Suite aux entrevues sur deux exploitations céréalières du département, du préfet de la Nièvre, lundi passé, une délégation FDSEA, JA et Chambre d'agriculture de la Nièvre, du Cher et de l'Yonne a été reçue, par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, à Paris.



La délégation nivernaise reçue au ministère de l'agriculture le 3 août dernier.

1 - Mesures d'urgence

- La profession a demandé que soit mise en œuvre au plus vite les mesures suivantes :
- paiement du solde des aides PAC 2015
- mobilisation d'aides d'urgence pour accompagner les trésoreries au travers de divers dispositifs :
• Fond d'allègement des charges
• Mise en place de mesure de consolidation de trésorerie sur 5 à 7 ans
• Prolongation du dispositif d'année blanche cofinancé par l'État et par conséquent moins lourd financièrement pour le producteur
• Exonérations totales et simplifiées des taxes sur le foncier non-bâti (TFNB)
• Mesures d'exonérations sociales
• Mobilisation du fond d'aide européen pour les pertes céréalières
• Mobilisation du fond de soutien exceptionnel aux producteurs via une contribution des maillons de la chaîne agro-alimentaire vivant de l'activité agricole (industrie phytosanitaire, grande distribution...)

Le ministre a été attentif aux propositions évoquées, confirmant que les premières annonces du 27 juillet, seraient complétées dès septembre par des dispositions d'urgence de différentes natures, permettant d'accompagner les exploitations fragilisées. Nous avons fortement insisté sur le fait que toutes les exploitations étaient uniformément atteintes par la dégradation de leur chiffre d'affaire et que les budgets devraient être calibrés à la hauteur des pertes subies. De même, la demande a été portée de ne pas restreindre l'accès aux futures mesures aux seules exploitations spécialisées, mais d'élargir l'accès de celles-ci à tous les ateliers grandes cultures de nos départements afin de notamment prendre en compte les cas des exploitations de polyculture/élevage.

2 - Mesures structurelles

Sur ce volet, cinq principales demandes ont été portées :
- verrouillage du niveau de prélèvement au titre du paiement redistributif,
- arrêt de la course aveugle aux restrictions d'usage de produits phytosanitaires : nous avons sur ce point lourdement insisté sur le fait que contrairement aux idées reçues, le retrait de produits phytos n'engendrait pas de baisse mais un renchérissement des coût de production,
- Meilleure utilisation des fonds du deuxième pilier de la PAC : une refonte du dispositif MAEc *«Zones intermédiaires»* a été évoquée à l'appui de l'inaccessibilité de l'actuel cahier des charges et du très faible niveau d'engagement des producteurs dans la mesure.

Sur ces différents points, le ministre a indiqué les éléments suivants :
• dès début septembre, de nouvelles évolutions seront envisagées sur le dispositif assurantiel pour renforcer la mutualisation et assurer une meilleure couverture des risques. Le message sur la couverture «*chiffre d'affaire*» semble avoir été entendu.
• En matière de PAC, le blocage du prélèvement redistributif à hauteur de 10% acté la semaine passée a été rappelé au motif d'une situation considérée dramatique pour les exploitations de la zone intermédiaire.
• Sur les phytos, le ministre a insisté sur le fait qu'il avait défendu la possibilité, à Bruxelles, de maintenir l'utilisation du glyphosate, pendant un an et qu'il continuerait à tenir cette position sur le sujet, malgré les pressions des lobbys environnementalistes et des parlementaires sur ce sujet.
• Enfin, sur le dispositif MAEc, concédant que le cahier des charges était inaccessible, et qualifiant lui-même le cadre imposé par Bruxelles de *«complètement con»*, en référence au fait que la prime versée ne pouvait que compenser une baisse de production et de chiffre d'affaire, le ministre n'a pas exclu de retravailler le contenu de la mesure dans les prochains mois.

Atmosphère, Atmosphère…

Inhospitalière et sibérienne dès l'entrée du Ministre. En introduction, un trop long sermon. Nous aurions tenu, face à la presse, dans la rue, avant l'entrée au Ministère, des propos sévères à son égard. Sidération des trois concernés : Le président de la FDSEA du Cher, la présidente des JA de l'Yonne et moi-même. Ceux qui nous connaissent savent qu'aucun de nous n'est coutumier des attaques personnelles. Cette engueulade est parfaitement abusive et les enregistrements TV peuvent en témoigner.
Alors de quatre choses l'une, la paranoïa ? Presque impossible, personne n'atteint ce niveau de responsabilité avec une maladie mentale.
Habileté politicienne ? Déstabiliser l'interlocuteur afin de prendre l'ascendant sur lui dès le départ. Peine perdue, nous sommes bien assez lucides sur nos limites.
Un mal-renseignement ? Possible, les meilleurs effectifs seraient affectés à la prévention du terrorisme, et les autres cantonnés à la surveillance des syndicalistes agricoles, ce serait raisonnable.
La fatigue ? Alors les vacances tombent à point nommé !

Les prochains rendez-vous sur ces divers sujets sont prévus début septembre avec la mise en place des cellules d'urgence coordonnées par les préfets en département. Pour la Nièvre, une prochaine rencontre était prévue le 11 août en préfecture.

COMMUNIQUÉ

Des sacs de blé rue de Varenne.

Nous avons été informés mardi à 15h00 qu'une délégation professionnelle de la zone intermédiaire serait reçue le lendemain par Stéphane Le Foll lui-même. Notre délégation FDSEA, JA et Chambre d'agriculture de la Nièvre, du Cher et de l'Yonne s'est constituée toutes affaires cessantes. Nos travaux des champs allaient attendre.
Et c'est, sacs de blé à l'épaule que nous nous y sommes allés. Nous avons porté au Ministre le résultat peu glorieux de la moisson qui se termine. Avec sous les yeux le résultat de nos dramatiques récoltes, la discussion s'est peu à peu engagée sur l'ampleur et la nature des mesures qui nous permettraient de reprendre confiance.
Nous avons fait observer qu'en d'autres temps avec une moisson de ce niveau-là la France se serait trouvée en situation de famine. Grace à la mondialisation des échanges, les français ne vont même pas s'apercevoir de la situation, le pain ne manquera pas. Mais pour nous, la mondialisation aura pour conséquence des prix qui resteront bas et le principe selon lequel *«tout ce qui est rare est cher»* ne s'appliquera pas cette fois ci. Mais ce blé que nous allons abondamment importer, qui va s'inquiéter des produits utilisées interdits chez nous ? des bandes enherbées ? de la pénibilité ? des nitrates ? etc. etc.
C'est pour cette raison qu'il nous paraît légitime d'attendre des pouvoirs publics la constitution d'un plan de soutien aussi exceptionnel que la précarité dans laquelle est aujourd'hui plongé le monde céréalier des zones intermédiaires.
Alors que répond le Ministre ? Il écoute, il fait preuve de ce qu'il faut d'empathie, il découvre la complexité et l'inadéquation parfois des mesures aux besoins et aux attentes.
Nous avons le sentiment d'avoir été entendus sur l'assouplissement et l'élargissement de l'accompagnement financier dans le cadre du FAC (Fonds d'Allègements des Charges). Sur l'amélioration du dispositif assurantiel également. Sur les handicaps qu'ont à surmonter nos zones intermédiaires en dépit d'une productivité qui n'est pas celle des grandes plaines, et donc sur la compensation de ces handicaps. Sur l'exonération de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) qui ne reviens pas toujours au fermier et qu'il faut fluidifier. Sur les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) zones intermédiaires qui sont inadaptées, le Ministre l'a dit lui-même, et qui ne fonctionnement pas.
Cela sera-t-il suffisant ? Les bonnes intentions, *«on va vous aider»* a-t-il répété, seront-elles suivies d'effets ? Reste à espérer. Reste à voir la semaine prochaine en réunion de crise à la préfecture ce qui sera annoncé. Reste à patienter jusqu'à début septembre la prochaine invitation de la filière céréalière au ministère.
Nous lui avons laissé nos pitoyables sacs de blé sans valeur.

Grandes cultures

Une crise sans précédent

Les terres céréalières du nord de l'Yonne n'ont pas échappé au scénario catastrophe qui se dessine chaque jour un peu plus dans tout le département. Reportage chez Arnaud Rondeau, à Compigny, aux portes de l'Aube et de la Seine et Marne

C'est toute l'agriculture icaunaise qui doit faire face à une crise sans précédent. Les premières remontées chiffrées des moissons ne font qu'amplifier la situation de détresse dans laquelle sont plongés les exploitants, toutes filières confondues. Avec des rendements réduits de moitié et une qualité qui n'est pas au rendez-vous, la ferme Yonne est frappée de plein fouet, avec le risque que certains ne s'en relèvent pas… Exploitant céréalier sur deux sites, l'un à Compigny, dans le nord sénonais, le second dans le Loiret et président de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, Arnaud Rondeau est formel : «*c'est du jamais vu !*»


Arnaud Rondeau

La pire récolte depuis plusieurs années ?

Arnaud Rondeau : «*Même si cela a pu parfois être la galère, mes parents aujourd'hui retraités, me disent ne jamais avoir rencontré une telle situation ! La sécheresse, la germination, l'excès d'eau… Tout le monde pensait se refaire cette année et une nouvelle fois, nous sommes pénalisés par les intempéries. On entend dire que les marchés n'ont pas encore pris la mesure de la chose, mais pour l'heure, ils n'ont pas du tout réagi. Et même si on peut espérer une petite reprise faisant remonter les cours, avec une demi-récolte, il faudrait que ça double et le tas de grain mondial ne s'annonce pas catastrophique… ici, sur le silo de Sergines, d'ordinaire, ce sont 25 camions qui tournent quasiment jour et nuit pendant les moissons et cette année, pas plus de huit par jour ! En bio, ce n'est pas mieux : j'ai vu un gars qui coupait à côté, sur une parcelle de 20 ha, une benne de 6 tonnes en bout de champ, et à la fin de la journée, elle n'avait pas bougé ! Les médias nationaux commencent à prendre conscience de l'impact économique que cela va avoir et pas seulement chez les agriculteurs. Ce sont près de 500 000 emplois tous secteurs confondus qui vont être impactés, deux milliards € de moins dans la balance commerciale…*»

On parle de 500 € de moins par ha, en résultat courant

«*Je pense même plus, de l'ordre de 400 à 700 € selon les secteurs. Je retarde le moment de faire les calculs, mais je sais qu'au final, il me manquera sur l'année entre 60 et 80 000 €. Ce qui veut dire que derrière qu'il nous faudra absolument faire une année miraculeuse, avec à la fois du rendement et des prix du double d'aujourd'hui… On peut rêver ! Et encore ! Une seule année ne suffira pas. Disons que ça nous remettra sur les rails… Je sais déjà qu'il va me falloir retourner à la banque car comme beaucoup, je ne vais pas avoir la trésorerie suffisante pour mettre en culture…*»

Quelques mesures salutaires à attendre du CAF national qui se tiendra le 1er septembre prochain ?

«*Pour l'instant, on en est au stade de l'annonce. Un plan est en train de se mettre en place, j'attends de voir… Rappelons nous le plan de soutien à l'attention des éleveurs : tellement compliqué que tout le monde ne peut y accéder. Alors si c'est pour sortir la même chose… Il nous faut impérativement quelque chose de rapide, mais d'efficace aussi ! Sur un plan départemental et c'était un peu l'objet de la réunion organisée par l'UPVY la semaine dernière avec les organismes stockeurs, il est important que chacun autour de la table, fasse son boulot sérieusement et prenne sa part de travail. Que les agriculteurs parlent ! Qu'ils osent dire leur situation, se fassent aider, écoutent les conseils ! Que la banque fasse son métier ! Que les coopératives ou le négoce fassent leur boulot, pour qu'au bout du compte, chacun essaie d'optimiser sa petite part d'intervention sans empiéter sur celle de l'autre ! Que tout le monde se coordonne et se concerte, pour être capable d'être au service de tous, car c'est l'ensemble aujourd'hui qui est en danger…*»

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Lettre à Manuel Valls

Le député Guillaume Larrivé (LR) a adressé en fin de semaine dernière, un courrier au Premier ministre Manuel Valls, pour l'alerter sur le bilan catastrophique des moissons dans tout le département et les conséquences qu'il conviendra d'en tirer, notamment dans le projet de loi de finances 2017 actuellement en préparation : «*la perte de volume est de près de 50% par rapport à une année normale pour les orges d'hiver et les blés, de 30% pour les colzas, voire pire dans les zones de plateaux (15 quintaux seulement par ha, à cause des intempéries et de la moindre résistance des colzas au parasite « altise », compte tenu de la nouvelle réglementation sur les nitrates. La faiblesse des rendements n'est pas compensée par la qualité, puisque les orges ne pourront pas approvisionner les marchés brassicoles et que les blés présentent de forts taux de mycotoxines qui peuvent présenter un danger pour la consommation humaine…*» Rappelant que le système assurantiel ne compensera pas ce manque à gagner, avec seulement 30% des surfaces de récolte assurées dans le département, le député de l'Yonne évoque également la situation des autres filières, qu'il s'agisse de la vigne, touchée par la grêle et le gel, l'arboriculture pénalisée par une absence de fruits, le maraichage et bien sur, l'élevage : «*les ateliers d'élevage sont en déficit structurel, compte tenu de l'extrême faiblesse des prix du lait (265 € les mille litres), comme de la viande (une vache charolaise au départ de la ferme ne se vend guère plus 3,20 € le kilo)…Le manque à gagner sur une exploitation moyenne est ainsi évalué entre 350 et 500 € par ha…C'est toute la filière qui s'en trouve fragilisée, y compris les organismes stockeurs qui subissent une diminution de volume de 50% : très concrètement, une coopérative de l'Yonne fait aujourd'hui travailler 8 camions contre 25 habituellement, ce qui met évidemment autant d'emplois en péril…*»

Insistant sur la nécessité de déclencher «*à très court terme*», un plan d'urgence de soutien à l'agriculture comportant à la fois une «*année blanche*» financée à moitié par les banques et par l'État, et généralisée à tous les emprunts ainsi qu'aux cotisations MSA, des prêts de trésorerie à 0% garantis par l'État, le classement préfectoral du département en «*cas de force majeure*», pour permettre de maintenir l'activation des droits à paiement de base et le versement des aides PAC.

D'autres mesures structurelles sont réclamées au Premier ministre : «*il est indispensable de revoir le cadre de fiscalité agricole en améliorant le dispositif de la déduction pour aléas. Le mécanisme de l'assurance pour aléas climatiques doit également être revu, pour être accessible à tous et protéger le revenu. Cette souplesse devra également être recherchée dans une adaptation de la PAC et de l'ensemble des normes…*»

Agenda

12/08 Visite d'entreprise : la merranderie MVN à Toucy

Depuis septembre 2015, la merranderie de Toucy a quitté l'Alsace pour s'installer dans ses nouveaux locaux à Toucy, et ainsi se rapprocher de sa maison-mère, la tonnellerie Sylvain en Gironde. Dans le cadre des visites « Cœur d'entreprise » il sera possible de découvrir cette activité : la fabrication de merrains destinés à être transformés en tonneaux de chêne haut de gamme. Rendez-vous sur le parking de l'entreprise soit à 13 heures soit à 14 heures. Réservations obligatoires auprès de l'Office de tourisme de Toucy : 03 86 44 15 66 à l'adresse : toucy@tourisme-coeurdepuisaye.fr

18/08 - Randonnées Cœur de Puisaye

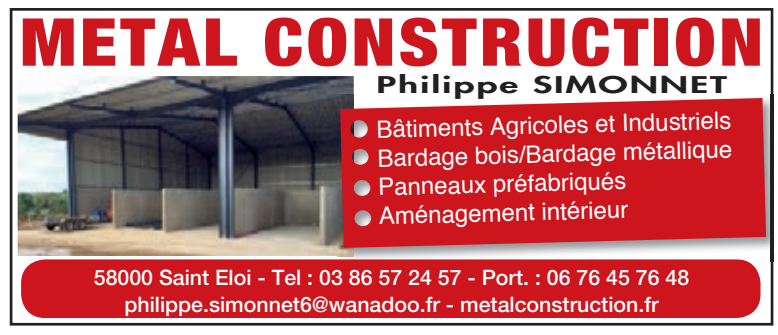
Randonnées sur inscription à l'office de tourisme, place de la République à Toucy. Tarif : gratuit pour les moins de 12 ans. Covoiturage possible. Renseignements au 03 86 44 15 66. Jeudi 18 août à 14 h : Saint-Fargeau, rive nord du Bourdon, sur le flottage avant l'aménagement du Bourdon Jeudi 25 août, à 14 h, à Bléneau : les étangs de Puisaye

A la découverte de Cravant

Des visites guidées de Cravant ont lieu l'après-midi, de juin à septembre, sur réservation auprès de la halte nautique de Cravant-Bazarnes. Durée : 1 h 30 environ. Il est également possible de faire une balade commentée à vélo les après-midi de juin à septembre sur réservation. Durée : 2 heures environ. Au cours de cette balade, découvrez le canal du Nivernais, son histoire, ses paysages, mais également les carrières de Palotte riches de leur passé militaire et Cravant. Location de vélo possible à l'accueil de l'office de tourisme

Marchés de l'été

A Guillon : tous les vendredis de l'été, à partir de 17 h, marché en semi-nocturne
A Sommecaise : marché du terroir tous les vendredis d'août, de 16 h à 20 h, sur la place de l'Eglise, organisé par le comité des Fêtes



Colza

Des rendements en retrait

Le Comité Technique 89, composé d'Instituts techniques, des Chambres d'agriculture et des organismes stockeurs, s'est réuni afin de réaliser le bilan de la campagne écoulée : au niveau climatique, avec une météo très capricieuse et au niveau du comportement des variétés. Les rendements sont très en retrait surtout dans les secteurs fortement impactés par les dégâts d'altises.

Hubert Hebinger de Terres Inovia rappelle un automne 2015 compliqué : une implantation dans des pailles peu évoluées, des orages abondants début septembre engendrant quelques re-semis. Dans ce contexte, les semis précoces s'en sortent plutôt bien alors que les semis postérieurs au 27 août sont exposés à de la battance et à des phytotoxicités d'herbicides.

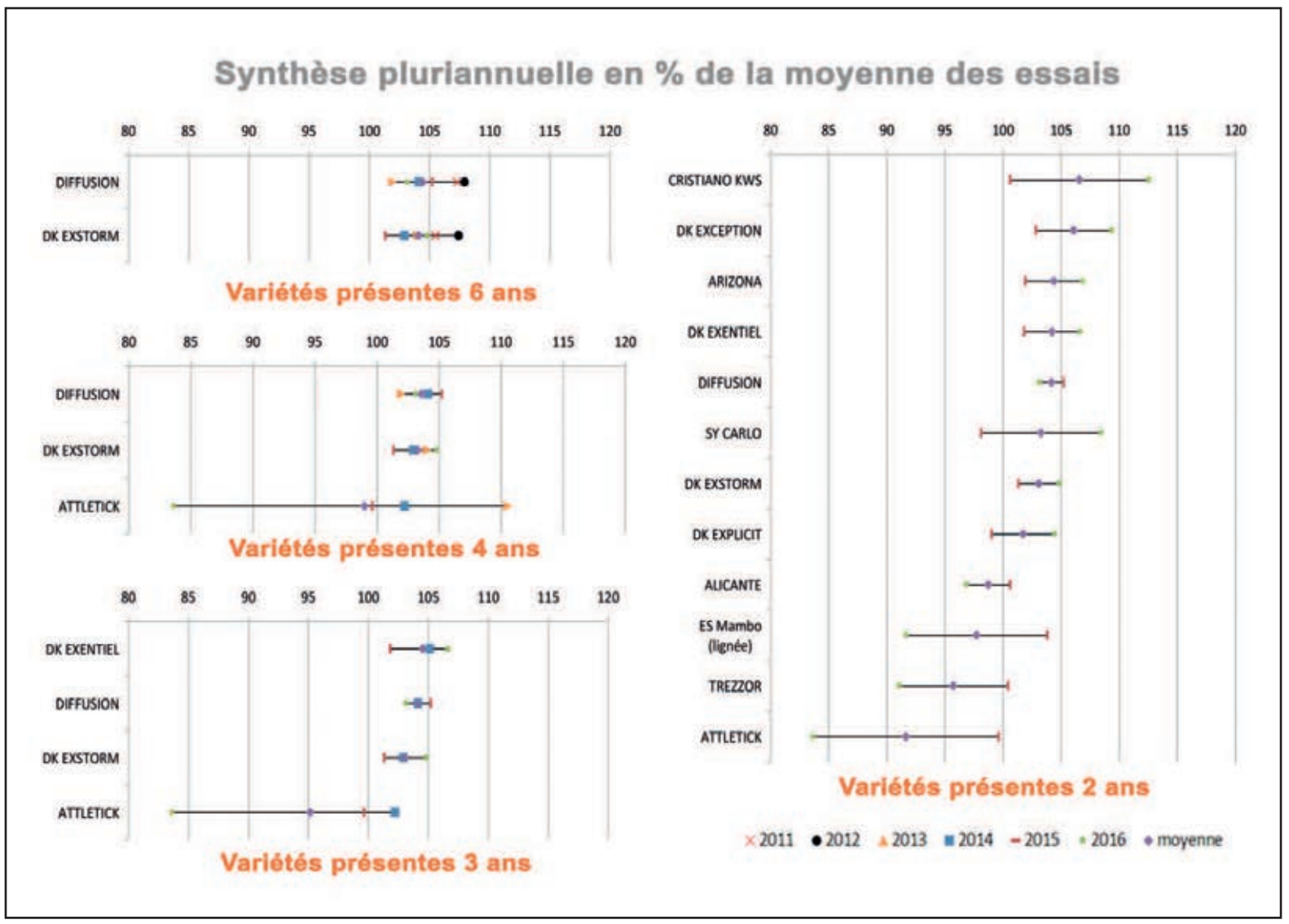
Le mois de septembre frais et suivi d'un mois d'octobre froid, a ralenti la croissance des colzas alors exposés à l'arrivée des grosses altises puis à celle des charançons dont le vol perdurera jusqu'en décembre à la faveur d'une fin d'automne chaude. Les 1ères larves d'altises sont observées dès le début d'octobre et des captures d'adultes ont perduré dans certains secteurs jusqu'à fin février. Le suivi de ce ravageur sera incontournable pour la campagne à venir. Les conditions extrêmement douces durant l'hiver permettent aux petits colzas de pousser, tandis que les gros colzas entrent rapidement en rupture d'alimentation. La reprise de végétation est très précoce. Fin février, 50 % des parcelles sont à D2 (inflorescence principale dégagée) alors que les symptômes d'une forte présence de larves s'amplifient. Dès le 1er bulletin de santé du végétal (9 février), la présence de cylindrosporiose est signalée en terre froide. La montaison puis la floraison dans un contexte très arrosé et limité en rayonnement ne permettent pas l'installation de nombreuses siliques. Le PMG est également très affecté, d'où des rendements en retrait sur l'ensemble du département. Le sclérotinia arrive en fin de cycle, plutôt tardivement (principalement sur hampes secondaires) avec des attaques parfois très sévères, qui vont aggraver les ruptures d'alimentation déjà engendrées par l'asphyxie racinaire suite aux fortes pluies.

Résistance aux insecticides pyréthrinoides

Les prélèvements d'échantillons de larves d'altise puis leur analyse confirment la forte présence de résistance totale aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes, résistance dite *«Super Kdr»* sur les Plateaux de l'Yonne mais aussi sur d'autres régions du département et des départements limitrophes, Nièvre, Aube, Côte d'Or (cas unique en Europe). L'administration a été alertée par la profession agricole sur cette problématique et a été informée des leviers agronomiques qu'il serait souhaitable de mettre en place. Au niveau choix variétal, l'année chaotique d'un point de vue climatique ne permet pas à elle seule d'établir un classement correct des variétés. Seules les synthèses pluriannuelles devront être prises en compte pour faire un choix pertinent.

Diffusion, Arizona ainsi que DK Expansion, DK Exception ou DK Exentiel s'en sortent bien à côté de la génétique KWS (Stefano KWS et Cristiano kws). Du coté des nouveautés, Dariot, Cristal et RGT Napoli se sont bien comportées cette année. À noter, la contreperformance de la variété ES Mambo dans le contexte de l'année dont le rendement chute à 91,5 % de la moyenne des essais. Dans les secteurs touchés par la problématique altises/charançons l'automne dernier, il conviendra de choisir les variétés ayant une bonne vigueur au départ et ne pas hésiter à apporter une fertilisation starter, à base de phosphore (le colza est très exigeant vis-à-vis de cet élément) et d'azote, adaptée au semis. Plus généralement toutes les pratiques agronomiques, fertilisation de fond mais aussi association avec des légumineuses, féverole en particulier, contribueront à rendre la culture plus résiliente vis-à-vis des ravageurs d'automne.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Moissons

Pire qu'en 1976…!

La moisson 2016 risque d'être la plus mauvaise enregistrée depuis ces 50 dernières années et laissera des traces sans précédent. Pour les agriculteurs bien sur, mais aussi pour l'ensemble des acteurs de la filière

Avec une moyenne de 35 q/ha sur tout le département, le rendement en blé par rapport à la collecte 2015, est en retrait d'environ 60% dans les secteurs à fort potentiel et de 40% sur les plateaux. Des résultats qui s'expliquent par un déficit de rayonnement à la méiose, à la fécondation et durant toute la phase de remplissage. Les excès d'eau dans les sols peu filtrants n'ayant fait qu'amplifier le phénomène, dans un contexte particulièrement favorable aux maladies (septoriose, fusariose, jaunisse nanissante…) Avec un final, un nombre de grains par épi réduit de moitié par rapport à la normale et un PMG réduit au moins d'un tiers. Si les teneurs en protéines sont très élevées, les PS en revanche sont le plus souvent inférieurs à 70, aucun n'atteignant la norme de 75. Avec une moyenne ramenée à 50 q/ha, les orges d'hiver voient leurs calibrages systématiquement inférieurs à 50%, chutant même dans le pire des cas jusqu'à 20%, avec des teneurs en protéines souvent trop élevées et des PS faibles pénalisant la valorisation en mouture.

Près de 100 000 € en moins pour une ferme de 200 ha

Avec une moyenne à 29 q/ha pour l'ensemble des secteurs hors plateaux, le colza semble un peu moins touché et connait des rendements un peu inférieurs à la moyenne quinquennale, mais les teneurs en huile sont faibles et n'en favorisent pas la commercialisation. Les parcelles implantées sur les plateaux ont été fortement impactées suite aux dégâts causés par les ravageurs à l'automne et les rendements ne dépassent pas une moyenne de 17 q/ha. Quant aux pois d'hiver, les petites gelées d'avril ont crée des plaies permettant à la bactériose de se développer, au point parfois d'anéantir la récolte ! La moyenne de rendement ne dépassant pas dans le meilleur des cas les 10 q/ha.

C'est un peu le coup de grâce pour nombre d'exploitations, dont les trésoreries avaient déjà été mises à mal par les deux années antérieures, particulièrement mauvaises. Sur la base d'un résultat courant positif à 150 €/ha, considéré comme *«minimum vital»*, il manquera cette année entre 450 et 500 €/ha, soit près de 100 000 € pour une exploitation de 200 ha ! Du jamais vu…

D'APRÈS NOTE DE SYNTHÈSE CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Assurances

Trop cher ou pas… ?

Acteur majeur du secteur assurantiel agricole, Groupama Paris Val de Loire va devoir payer un lourd tribut cette année, suite aux différents aléas climatiques ayant frappé le département



Champ de colza déruit à 100% par la grêle, sur les hauteurs de Chitry, suite à l'orage cataclysmique du 27 mai dernier

Si depuis de nombreuses années, ont été créés des produits spécifiques en matière d'assurances, pour répondre aux attentes des exploitants confrontés de manière de plus en plus récurrente aux aléas climatiques, la souscription à de tels contrats est encore loin d'être généralisée en milieu agricole. À l'image du département, où seulement 20% des exploitations icaunaises ont adhéré à ce type de contrats. Rencontre avec Philippe Renoux, Président de la fédération départementale des caisses locales et administrateur national à Groupama Paris Val de Loire et Jacques Blanchot, directeur de l'antenne auxerroise.

■ **Combien «pèse» le département de l'Yonne en matière d'assurance, au sein de Groupama PVL ?**

Ph. R. *«Pour cette année, nous comptons 160 376 ha d'assurés en grandes cultures, pour plus de 6 millions € de cotisations enregistrées en 2015 et 1 175 contrats MRC (Multi Risques Climatiques) souscrits, sur les 8 000 que totalise la Caisse sur l'ensemble de son territoire. Au total, 184 millions € de capitaux assurés en grandes cultures, pour 33 millions € en vignes»*

■ **Et en terme de sinistres, quel sera le montant de la facture pour le département ?**

«Sur l'ensemble de Groupama Paris Val de Loire, on en était hier soir (ndlr : mardi 2 août), à 51 millions €, dont 17 millions € pour l'Yonne, vignes comprises. Mais je suis certain qu'on va dépasser les 60 M€ pour l'ensemble du secteur et les 20 M€ pour le département, eu égard au fait que les maïs ne sont pas encore comptabilisés. Un chiffre qui a son importance : l'Yonne représente aujourd'hui à elle seule, 30% des sinistres, alors qu'au niveau des cotisations, nous ne représentons « que » 6 millions €, pour un global à la région de 30 M€. Et le problème est récurrent depuis une dizaine d'années. Le constat est factuel sans que pour autant nous ayons des explications, météorologiquement parlant, sinon d'être situés au cœur d'un arc ouest/est particulièrement vulnérable…»

Jacques Blanchot : *«L'événement climatique sera sans doute l'un des risques le plus difficile à gérer dans le futur, tous secteurs confondus. Quand on lisse les chiffres sur 10 ans, l'Yonne est le seul département du secteur Paris Val de Loire, à dépasser les 100%. Tous aléas confondus, on en est à une moyenne décennale, entre 2006 et 2015, de 118%, là où la moyenne générale est de 80% pour l'ensemble du territoire Groupama PVL. Et encore ! Si on refait un calcul portant de 2007 à 2016, on peut d'ores et déjà annoncer un chiffre approchant 142% pour notre département»*

Philippe Renoux : *«Pour autant, même si l'on est cette année face à un sinistre d'une telle ampleur que le montant des remboursements sera le double de celui des cotisations, la maison n'est pas en péril pour autant et il faut rester serein, le système de réassurance de Groupama permettant d'assurer sans problème le paiement et la pérennité du système… Mais il faut savoir qu'aujourd'hui, dans le groupe, l'agriculture ne représente plus que 25% du portefeuille et que nous avons des comptes à rendre aux autres secteurs…»*

■ **Considérez-vous le nombre d'exploitants assurés trop faible ?**

«Ce qu'il faut que les gens comprennent, c'est que l'assurance Multi Risques Climatiques, ce n'est pas quelque chose que l'on amortit, c'est une charge qu'il faut accepter, un peu le principe de la ceinture de sécurité, qui ne sert à rien dans 99% des cas, à l'exception du jour où l'accident arrive. Trop de gens aujourd'hui, ne sont pas assurés et cela me fait un peu peur... Si on prend l'exemple du secteur grandes cultures, les assurés le sont, moyennant 38 € de l'ha en moyenne, avant subvention, pour un capital par hectare de 1 200 €, toujours en moyenne, sur la ferme Yonne. C'est moins cher qu'un désherbage…»

■ **Seriez-vous favorable à un système assurantiel obligatoire ?**

«J'y suis tout à fait favorable, de



Une vigne revenue au stade hivernal à Saint-Bris-le-Vineux, commune durement frappée par les intempéries.

sorte d'avoir une assiette la plus large possible. À nous la profession de changer, d'être volontariste en la matière et de jouer le jeu. Et si on s'y met tous, les pouvoirs publics ne pourront que suivre. À un haut niveau, ça doit causer en ce moment, parce que là, ils sont en train de ramasser les morceaux, mais va bien falloir reconstruire un jour…»

■ **Autre sujet d'actualité : les maïs, avec là aussi, des rendements qui ne seront pas au rendez-vous**

«Les premières déclarations commencent à nous arriver. Se pose le problème des cultures hors délai. Nous avons accepté une dérogation jusqu'au 15 juin, même chose en ce qui concerne les resemis, mais par contre, pour tout ce qui vient après, la culture sera tout simplement non assurée. On ne peut pas assurer une culture 70 q/ha alors qu'on sait en la semant, qu'elle n'aura que 5 ou 10 q/ha de potentiel. Et dans ce cas là, tous ceux qui n'ont pu semer, se verront rembourser leur cotisation.»

■ **Énormes dégâts dans les vignes cette année, mais pour autant, peu de viticulteurs assurés. Trop cher ?**

Jacques Blanchot : *«Une viticultrice de Chablis me disait récemment qu'en gros, le montant de la prime par ha, représentait 1 hectolitre de vin. Aujourd'hui, nous assurons 465 ha en contrat grêle seule, à 40% de seuil, mais sans franchise, pour un capital moyen assuré de 22 237 €. Statistiquement parlant, ce capital coûte 487 €, soit un taux de 2,19%... Il ne viendrait à l'esprit d'aucun automobiliste, de ne pas contracter une assurance pour un véhicule acheté plus de 20 000 € !»*

■ **Pour quand les premiers paiements consécutifs aux sinistres ?**

Philippe Renoux : *«Une fois terminé l'enregistrement des déclarations et reçu les rapports des experts. Dès la 3e semaine d'août partiront les premiers paiements, avec l'ambition affichée, que tout soit réglé au 30 septembre. Le directeur général, Eric Gelpe, s'est engagé à mettre en place des équipes supplémentaires pour cela, si nécessaire. Pour le maïs bien sur, ce sera plus tard, car à cette date, les expertises ne seront pas encore toutes connues…»*

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

12-13/08 - Auxerre et son patrimoine

Vendredi 12 août : visite guidée sur le thème «la ville au Moyen-Age». Rendez-vous à 19 h, à l'Office de Tourisme, 1 et 2 quai de la République. Samedi 13 août : visite guidée sur le hème «l'ancienne cathédrale et son quartier» Rendez-vous à 15 h, à l'Office de Tourisme, Participation par visite : 5 et 3 e. Gratuit pour les moins de 12 ans

12/08 Les Nuits de Guillaume de Seignelay

Vendredi 12 août, à partir de 21 h, l'association Les Amis de la cathédrale organisent en la cathédrale d'Auxerre, une visite guidée, avec accueil instrumental, suivie du son et lumière consacré à l'histoire d'Auxerre. Participation : 10 €

▸ Formations

Formation proposée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Associer les cultures : pourquoi et comment ?

Formation d'1 journée, le 19 septembre : Nous ferons le point sur les premières expériences d'associations de cultures pratiquées en 2016 et dans un second temps, nous ferons un zoom sur l'état des connaissances sur le colza associé. Lieu à préciser. Intervenants : Gilles Sauzet et Delphine de Fornel (Terres Inovia). Contact : Eric Bizot, 03 86 45 64

Vous recherchez un emploi en viticulture ?

Rendez-vous jeudi 8 septembre, à 9 h, au CFPPA d'auxerre la Brosse, pour une présentation des formations BPA (niveau V), pour devenir ouvrier qualifié viticole, options travaux de la vigne te du vin ou travaux de conduite et d'entretien des engins viticoles. Formation d'une durée totale de 1 200 heures. Enseignements théoriques et pratiques ainsi que des stages en entreprise. Renseignements au 03 86 94 60 20 - cfppa.auxerre@educagri.f



Préfecture de Bourgogne Franche-Comté

Lancement d'un appel à projets «*GIEE*»

Suite à la reconnaissance en 2015 des premiers Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental, la DRAAF lance un second appel à projets à l'échelle de la grande région Bourgogne-Franche-Comté visant à labelliser de nouveaux GIEE.
Pour cet appel à projets, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2016 au plus tard. Un second appel à projet sera également lancé à l'automne.
Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs, reconnus par l'état, qui s'engagent dans un projet visant à concilier performance économique, environnementale et sociale à travers la modification ou la consolidation de leurs pratiques agricoles.
La reconnaissance GIEE fonctionne comme un label, qui permet d'obtenir plus facilement des subventions pour faire fonctionner le groupe ou réaliser le projet.
Les agriculteurs membres du GIEE peuvent également bénéficier de subventions plus intéressantes s'ils ont un investissement individuel en rapport avec le projet collectif.
Le dossier de candidature à cet appel à projets est téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF : www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr

▸ *Agenda*

21/08 Finale régionale de labours à l'ancienne

L'association des Vieilles mécaniques morvandelles organise la finale régionale de labours à l'ancienne à la Ferme de Prémoisson de Rouy, à Montapas le dimanche 21 août. Au programme : démonstration de battage, exposition de tracteurs et matériels agricoles anciens. Restauration rapide sur place. Entrée gratuite.



DRAAF de Bourgogne Franche-Comté

Appel à candidatures

Avis d'appel à candidatures 2016 pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations en Bourgogne :
Investissements dans les bâtiments d'élevage :
Modernisation classique
Gestion des effluents en zone vulnérable
Maîtrise de la performance énergétique
Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles
Investissements dans les aires de lavage individuelles et collectives

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 septembre

La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de compétitivité en Bourgogne. Les dispositifs s'adressent aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux groupements d'agriculteurs.
Le dispositif *«modernisation classique»* vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.
Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
- le séchage des fourrages à destination des animaux présents sur l'exploitation
- les petits équipements

Le dispositif «*gestion des effluents en zone vulnérable*» cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate, en zone vulnérable 2012 et 2015, ainsi que dans les zones antérieures à 2012 pour les jeunes agriculteurs.

Le dispositif *«maîtrise de la performance énergétique»* concerne les exploitations d'élevage. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.
Il permet de financer :
- les diagnostics énergétiques des exploitations
- les investissements liés aux économies d'énergie

Le dispositif *«Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles»* accompagne les agriculteurs engagés dans des démarches de vente directe ou de marché local. Il permet notamment d'accompagner :
- la création, l'extension ou l'adaptation d'un atelier de transformation de produits de l'exploitation
- les équipements liés au local de vente
- les équipements de signalétique et de présentation de l'activité sur le lieu de vente.

Les deux dispositifs *«aires de lavage individuelles»* et *«aires de lavage collectives»* contribuent à la préservation de la qualité des ressources en eau, à travers la mise en place d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs.
Pour cet appel à candidatures et pour l'ensemble des dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au 15 septembre 2016.
Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
- Quelle que soit l'aide sollicitée, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières des différents financeurs

Contacts :

DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Etienne ANGST
Tel : 03.80.29.44.47
Mel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
DDT Nièvre
www.nievre.gouv.fr
Gilles le VEE
Tel : 03 86 71 52 52
Mel : gilles.le-vee@nievre.gouv.fr
Marie-Laure VASSAL
03 86 71 52 88
Mel: marie-laure.vassal@nievre.gouv.fr
Mel institutionnel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire - http://www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation
Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne - http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Christophe ZUNINO
Tel : 03 86 48 42 85
Mel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Groupama

Les risques au travail dans le monde agricole

Ports de charges lourdes, manutentions, postures de travail inconfortables, expositions aux vibrations, conduite d'engins agricoles, travail avec les animaux, horaires atypiques, conditions climatiques extrêmes (chaleur, froid, vent), exposition aux ultra-violets, usage des pesticides et produits phytosanitaires, contacts avec les animaux...



Selon les statistiques officielles, qui ne prennent en compte que les accidents et maladies déclarés, si le nombre des accidents de travail diminue, celui des maladies professionnelles augmente.
Les troubles musculo-squelettiques représentent 95% des maladies professionnelles des salariés et 85% des exploitants. Sont particulièrement touchés la viticulture, le traitement de la viande, les cultures spécialisées (maraîchage, horticulture, arboriculture…).
La population agricole compte davantage de décès par cancer de la peau (mélanome) que le reste de la population.

Pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles

- Portez impérativement des équipements adaptés à vos conditions de travail (gants, masques, blouses, chaussures, vêtements chauds...), pour vous protéger du contact avec les produits phytosanitaires, éviter tout risque de brûlure, d'engelure ou de frottement, pour prévenir coupures et amputations, pour prévenir les zoonoses (infections transmissibles de l'animal à l'homme) et les écrasements par les animaux, se prémunir contre les risques de glissade et de chute…
- Lorsque vous travaillez dans le froid, échauffez vos articulations avant de commencer votre activité et veillez à maintenir vos mains au chaud en portant des gants suffisamment épais.
- Si vous conduisez des engins agricoles, adaptez votre conduite pour éviter les vibrations et réglez correctement votre siège.
- Lorsque vous manipulez des charges lourdes, réduisez les poids au maximum et remplacez la manutention manuelle par la mécanisation.
- Si vous travaillez souvent en plein soleil, protégez-vous des ultraviolets (UV) nocifs en portant des manches longues, utilisez une protection solaire adaptée à votre type de peau et faîtes un examen dermatologique régulier.

Juridique, social

Pénibilité, l'action continue

Depuis le 1er juillet 2016, les six derniers facteurs, postures pénibles, bruit, agents chimiques dangereux, manutentions manuelles de charges, températures extrêmes et vibrations mécaniques, sont désormais applicables. Ils seront à déclarer sur la déclaration annuelle des déclarations sociales (DADS) de 2016, en janvier 2017. Les quatre premiers, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail en milieu hyperbare et travail répétitif, sont applicables depuis le 1er janvier 2016 mais nous avons obtenu la possibilité de les déclarer jusqu'au 30 septembre 2016.

Une rencontre avec le député Grandguillaume

L'applicabilité des textes ne remet pas en question la mobilisation qui est en cours sur la problématique de la pénibilité. À cet effet, une rencontre a eu lieu le 6 juin 2016 avec le député Laurent Granguillaume, président du Conseil de la simplification des entreprises. Lors de cette rencontre, le député avait concédé que les textes en l'état étaient difficilement applicables, dans un labs de temps réduit. La suppression des fiches individuelles a permis la prise en compte collective de la pénibilité, ce qui n'empêche qu'il repose sur l'employeur le devoir et l'obligation d'évaluer cette pénibilité. Cette surcharge de travail est difficilement concevable aujourd'hui auprès d'employeurs qui croulent sous les obligations administratives ! La FNSEA et la FDSEA 21 continuent activement à se mobiliser pour faire évoluer les textes…

Des textes qui sont encore susceptibles d'évoluer

La parution des décrets relatifs à la loi sur la pénibilité n'est pas incompatible avec une possible évolution de ces derniers. Aujourd'hui, nous demandons au Gouvernement de reporter la date butoir du 30 septembre 2016 pour la déclaration des quatre premiers facteurs et de déclarer une année blanche en 2016. Il faut laisser le temps aux partenaires sociaux au niveau national de faciliter aux employeurs l'évaluation de la pénibilité dans les exploitations. Il ne faut pas que cette charge de travail soit à la charge de l'employeur à titre individuel !
Au-delà de la faisabilité technique de l'évaluation de la pénibilité, nous souhaitons la redéfinition de certains facteurs inapplicables en l'état (vibrations mécaniques, postures pénibles ….) et la suppression du facteur «*agents chimiques dangereux*». Nous avons déjà obtenu la redéfinition du facteur «*travail répétitif*» qui inclut désormais la notion de «*cadence contrainte*» et diminue donc drastiquement le nombre d'exploitations impactées.

Un mot d'ordre, patience…

En cette période d'incertitudes, nous vous recommandons d'être patients et d'attendre le dernier moment pour évaluer la pénibilité sur vos exploitations. De nombreuses entreprises sont susceptibles de vous démarcher pour évaluer la pénibilité. Si l'intention est bonne, il est trop tôt pour y avoir recours. Le risque étant de payer une évaluation qui serait obsolète si nous arrivons à faire évoluer les textes.
Pour conclure, notre volonté de vous informer et de vous accompagner est tout aussi importante que notre action syndicale. Vous pouvez compter sur nous pour continuer la mobilisation et surtout pour vous alerter et vous informer sur les évolutions et les dates de déclaration.



Olivier Gallien
Président de la Commission Régionale Emploi FRSEA Bourgogne
Président de la Commission Départementale FDSEA 21

Complémentaire santé, n'oubliez pas d'adhérer !

Quel que soit le type de contrat, quelle que soit la durée, vous avez, depuis le 1er janvier 2016 l'obligation de couvrir vos salariés par une complémentaire santé d'entreprise.
Deux changements majeurs perturbent le fonctionnement passé pour l'affiliation des salariés à la complémentaire santé :
D'une part, avec la suppression de la condition d'ancienneté de six mois, vous êtes nombreux à devoir proposer pour la première fois une complémentaire santé à vos salariés saisonniers ou occasionnels (hormis les cas de dispense).
D'autre part, avec la suppression de la clause de désignation, vous n'êtes plus automatiquement chez Agrica. En effet, avant 2016, tout nouvel employeur concerné, par le mécanisme de la désignation, était automatiquement adhérent à Agrica grâce à la déclaration préalable à l'embauche (ex-DUE) effectuée à la MSA.
Désormais, il faut d'abord adhérer à un prestataire d'assurance proposant une complémentaire santé conforme aux obligations légales et conventionnelles de la profession agricole. Même si vous n'avez pas de salarié en ce moment, nous vous recommandons vivement d'anticiper ce besoin en adhérant dès maintenant. La signature d'un contrat de frais de santé d'entreprise est, en principe, gratuite, seule l'affiliation d'un salarié déclenche le paiement mensuel de la cotisation afférente.
Agrica est le prestataire santé référencé nationalement, au niveau de la branche agricole. Cependant, vous êtes libres de choisir le prestataire de votre choix tant que le contrat responsable et solidaire respecte les exigences légales mais aussi celles négociées par les partenaires sociaux de la branche agricole.
Si vous souhaitez adhérer à Agrica, ou vous informer sur le nouveau régime, nous vous invitons à vous rendre sur le site http://www.masanteprev-agricole.org.
Vous avez aussi la possibilité de vous tourner vers vos conseillers Crédit agricole ou Groupama qui sont des distributeurs agréés de l'offre verte Agrica.
Pour de plus amples informations sur le régime juridique de la complémentaire santé d'entreprise et les différents cas de dispense, vous pouvez vous rendre sur la partie emploi du site http://www.fdse21.fr ou contacter votre Service Juridique Emploi au 03.80.68.67.68.
Pour les départements de la Nièvre et de l'Yonne, nous vous invitions à contacter les services de votre FDSEA.

Emmanuelle Baumont
Juriste en droit social

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

L'Eleveur Bourguignon
PROMO RATELIER
AVEC OU SANS TOIT
12 À 14 PLACES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ En bref

Déchiqueteuses à alimentation manuelle : une nouvelle norme nécessaire

A la suite de plusieurs accidents (au nombre de dix (source ministérielle), dont certains mortels entre 2008 et 2016), la Commission européenne, à l'initiative des pouvoirs publics français a décidé de retirer du Journal Officiel la norme EN13525 :2009+A9, inscrite dans la directive «*Machines*». Le fait de ne plus apparaître au Journal officiel de l'Union européenne, la présomption de conformité à la directive «*machines*» n'est plus applicable. «*Les fabricants se retrouvent un peu démunis. Ils vont devoir pratiquer l'autocertification*», explique Laurent Dahiné, ingénieur au pôle technique d'Axema, le syndicat français des industriels de l'agroéquipement. Fabricants, industriels, assureurs et autorités des ministères du Travail et de l'Agriculture planchent pour créer une nouvelle norme plus sécuritaire. «*Cette nouvelle norme va changer, par ricochet, les machines qui vont être amenées à légèrement évoluer*», développe Laurent Dahiné. Pour les déchiqueteuses déjà en service, un projet d'arrêté est en cours de rédaction, il sortira normalement fin septembre. L'arrêté comportera des prescriptions destinées aux utilisateurs et aux employeurs. La formation sera également privilégiée. «*Pas mal de jeunes en majorité ont été les victimes*», précise l'expert d'Axema.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
SAS BAILLY
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Conception personnalisée - avec POSE ou KIT - Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 www.baillysa.fr mail@baillysa.fr

Des axiales plus polyvalente

Les moissonneuses-batteuses à battage axial ont évolué au fil des campagnes, afin de s'adapter aux conditions de récolte européennes.



Photo : New Holland

Les moissonneuses-batteuses à battage axial sont désormais présentes sur l'ensemble du territoire, preuve de leur capacité d'adaptation.

Sous l'effet de la concurrence des machines hybrides et d'un besoin accru de performances, le marché des moissonneuses-batteuses à rotor axial s'est largement renouvelé ces cinq dernières années. Les trois principaux constructeurs (Case IH, New Holland et John Deere) ont fait évoluer leurs machines et ont étoffé leurs gammes dans le but d'asseoir leur présence sur le marché européen notamment. La base de la conception des machines axiales est restée la même, mais de nombreux ajustements ont permis de les rendre moins sensibles aux conditions de paille et de rendement, tout en gagnant en performances. Le centre névralgique reste le ou les rotors.



Photo : Case IH

Le rotor des Case IH Axial-Flow est dans sa configuration européenne moins sensible aux évolutions des conditions de récolte et simplifie le passage d'une récolte à l'autre.

Un rotor plus polyvalent pour les Case IH Axial-Flow

C'est en 2008-2009 que Case IH a modifié en profondeur la conception de son rotor en adoptant un diamètre de tube réduit

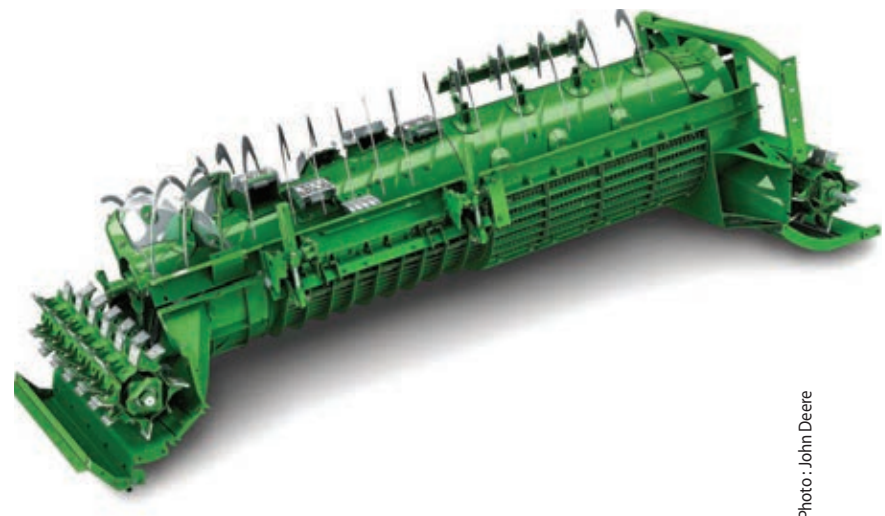


Photo : John Deere

Chez John Deere, un nouveau contre-batteur actif isolé du châssis régule l'épaisseur du tapis de récolte et la charge du rotor sur les trois plus grosses machines de la série S.

Small tube, mais un diamètre extérieur aux plots identiques. Une évolution visant à faciliter le passage de la paille, à maintenir le débit en conditions humides et à réduire la puissance absorbée. Plus récemment, le rotor a bénéficié d'une configuration européenne avec des plots de forme spécifique, aussi bien dans la partie battage que dans la partie séparation. Plus que l'amélioration des performances, cela a surtout fait progresser la polyvalence avec moins de sensibilité aux évolutions des conditions de récolte et une plus grande simplicité d'utilisation en limitant le besoin de reconfiguration de la machine entre différentes récoltes.

Un flux de récolte plus régulier pour les John Deere série S

Chez John Deere, c'est pour la campagne 2012 que la série S



S

a reçu une sérieuse mise à jour. Une nouvelle version de rotor Variable Stream au cône avant plus effilé et aux plots allongés a favorisé le passage de la matière. Un rotor spécialement prévu pour mieux absorber les cultures à fort volume de matière et pour préserver la paille. La partie séparation reçoit des vannes réglables électriquement au-dessus du rotor. John Deere propose également de nombreux accessoires à monter sur le rotor ou sur les contre-batteurs et contre-séparateurs pour configurer la machine à différents types de récoltes. Un nouveau rouleau transversal à huit pales a permis d'améliorer l'alimentation du rotor.

La saison dernière, un nouveau convoyeur à quatre chaînes a augmenté les performances d'alimentation du rotor pour absorber de plus grands volumes de récolte.

Pour les trois plus gros modèles, un nouveau contre-batteur actif isolé du châssis permet de réguler l'épaisseur du tapis de récolte et la charge du rotor.

Des rotors mieux alimentés et mieux déchargés pour la New Holland CR

La CR de New Holland n'est pas en reste, la dernière génération arrivée en 2014 a bénéficié d'un certain nombre d'aménagements autour de ses deux rotors. À l'avant de ces derniers, le rouleau transversal Dynamic Feed Roll a permis d'optimiser leur alimentation en faisant le lien avec le convoyeur. Le constructeur affiche une progression de 10 à 15 % de la capacité des rotors, notamment en conditions de pailles vertes et humides, tout en préservant le grain. Développés initialement pour le riz, les rotors Twin Pitch ont été adoptés pour faire face aux pailles immatures très présentes en Europe. Ils réduisent le besoin de puissance en permettant de tourner à plus faible régime et avec des contre-batteurs plus écartés. Enfin, à l'arrière des rotors, un tapis roulant a fait son apparition après le rouleau expulseur pour un meilleur transfert des gros volumes de paille des rotors vers le broyeur.

MICHEL PORTIER

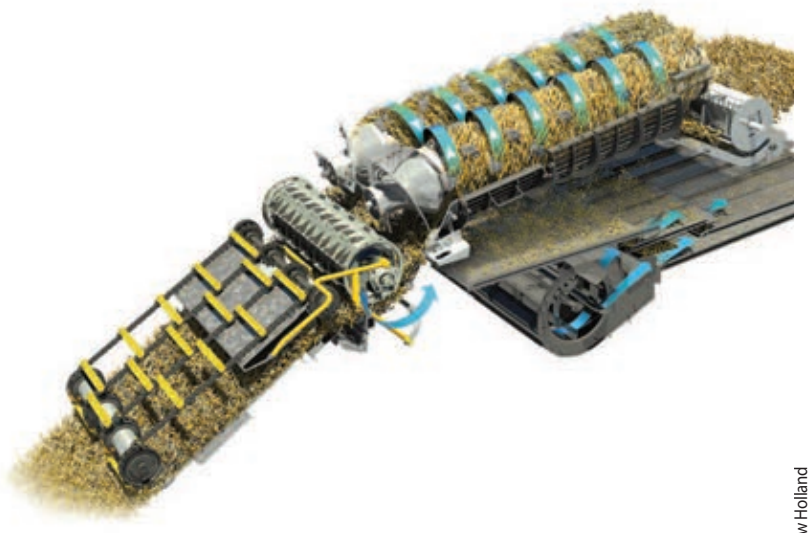


Photo : New Holland

Chez New Holland, le rouleau transversal implanté à l'arrière du convoyeur optimise l'alimentation des deux rotors de la New Holland CR.

Nettoyage et broyage plus performants

Pour répondre à l'augmentation de la capacité de séparation, les constructeurs font évoluer la performance des caissons de nettoyage. Limités en termes d'encombrement, ces derniers évoluent plus dans leur conception que dans leur dimensionnement. On note l'arrivée de quatre vis à augets pour la répartition de la matière sur les S de John Deere, tandis qu'un batteur à ôtons équipe les deux plus gros modèles. Chez Case IH, c'est la capacité de l'élévateur à grain propre et les performances du ventilateur qui progressent. Et surtout, la principale évolution concernant la série 140 est le caisson de nettoyage Cross Flow. Celui-ci dispose d'un nouveau dispositif de compensation de dévers jusqu'à douze degrés utilisant des vérins électriques pour créer les mouvements latéraux des grilles. Enfin, New Holland propose un ventilateur, dont le régime est modulé en fonction de la pente et des mouvements alternés, entre la table et la grille par rapport à la pré-grille et à la grille supérieure.

Dernière étape du flux de récolte, le broyage des pailles a dû s'adapter à l'augmentation du volume à traiter et à la progression des largeurs de coupe dépassant les 12 mètres sur les plus grosses machines. Les trois constructeurs proposent des broyeurs haute performance avec des éparpilleurs garantissant une répartition homogène. Le pilotage en cabine de l'éparpilleur et la sélection du broyeur ou de l'andainage se généralisent (de série ou en option).



DAFP MATERIEL AGRICOLE

et ses agents

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**



*Offre de financement en crédit classique du 1er septembre 2016 au 15 décembre 2016 pour toute commande d'une Moissonneuse-Batteuse CLAAS. Exemple pour un crédit de 100 000 € avec une livraison le 20/03/2017 comprenant 4 échéances annuelles de 12 900 € du 20/09/2017 au 20/09/2020, plus une dernière échéance de 50 000 € le 20/10/2020. Coût total remboursé : 101 600 €, frais de dossier 150 €. Taux Client : 0,57 %. ADI : 0,04 % par mois. Offre soumise à conditions. Voir conditions de l'offre Crédit 4/HUIT auprès des Concessionnaires CLAAS participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation du dossier par CLAAS FINANCIAL SERVICES – Mandataire d'assurance immatriculé au registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr) sous le N° 07 025 984. SAS au capital de 44 624 768 EUR – 422 379 594 RCS Nanterre – Siège social : 46-52 Rue Arago – 92823 Puteaux Cedex. Offre réservée à la France Métropolitaine. Visuel non contractuel.

Contactez le Concessionnaire le plus proche de chez vous :

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

21490 Varois 03 80 68 07 80
21330 Laignes 03 80 81 60 55
71400 Autun 03 85 52 61 68
52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.tractomarket.com/bourgogne
/CLAASBourgogne

www.claas.fr
/CLAASFrance /CLAASFrance
Nous construisons vos plus beaux records.

CLAAS

Décrypter les surfaces de séparati

Laurent Bourgeois, spécialiste récolte chez John Deere, et Bruno Villette, chef produit récolte chez Massey Ferguson, nous éclairent sur les différents calculs de surface de séparation et de nettoyage d'une moissonneuse-batteuse conventionnelle.



Photo: John Deere

Surface de séparation d'une moissonneuse-batteuse conventionnelle John Deere.

Photo: John Deere

Laurent Bourgeois, spécialiste récolte chez John Deere

Quels éléments doivent être pris en compte dans le calcul de la surface de séparation forcée, sur une machine conventionnelle ?

Laurent Bourgeois : *«Lorsque nous évoquons la surface de séparation active (ou forcée) d'une série T, nous prenons en compte la surface du contre-batteur, celle du contre-séparateur tangentiel et celle du contre tire-paille. Cette surface atteint 3,3 m² sur une T5 et 4 m² sur une T6, ce qui fait de la série T la moissonneuse-batteuse avec la plus grande surface de séparation active sur le segment des machines conventionnelles.*
Sur une série T, à la sortie du tire-paille, entre 90 et 95 % du grain est séparé de la paille. Les secoueurs ont un rôle moindre sur ce type de machine.
Le contre-séparateur tangentiel et le contre tire-paille sont réglables selon deux positions (grosses graines / petites graines), pour s'adapter aux conditions changeantes de récolte».

C9000 - C7000 - C6000
RENOUVELLEMENT TOTAL





Conditions
Morte-saison MAXI

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49
58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
58 Saint Hilaire 03 86 76 16 87
18 Crézancy 02 48 79 02 30

NOS AGENTS FONT NOTRE FORCE

58 Ets Bourgeat - Varzy
89 Ets Huygen - Béon
45 Hydroméca - Thou
89 Ets Grandin - Bazarnes



4 GAMMES :
TC - CX5000/6000 ELEVATION - CX7/8 - CR
ECOBlue
TECHNOLOGIE SCR PAR NEW HOLLAND

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE en COTE D'OR
Route nationale - 21110 LONGEAULT
Tél. 03 80 48 91 60
Route de Chaumont - 21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél. 03 80 91 52 21
100 ZA les Bruottées - 21200 VIGNOLES
Tél. 03 80 21 46 10
Retrouver nos occasions, actualités et promotions sur www.nodimat.com

NODIMAT
GROUPE OUVRARD

on et de nettoyage

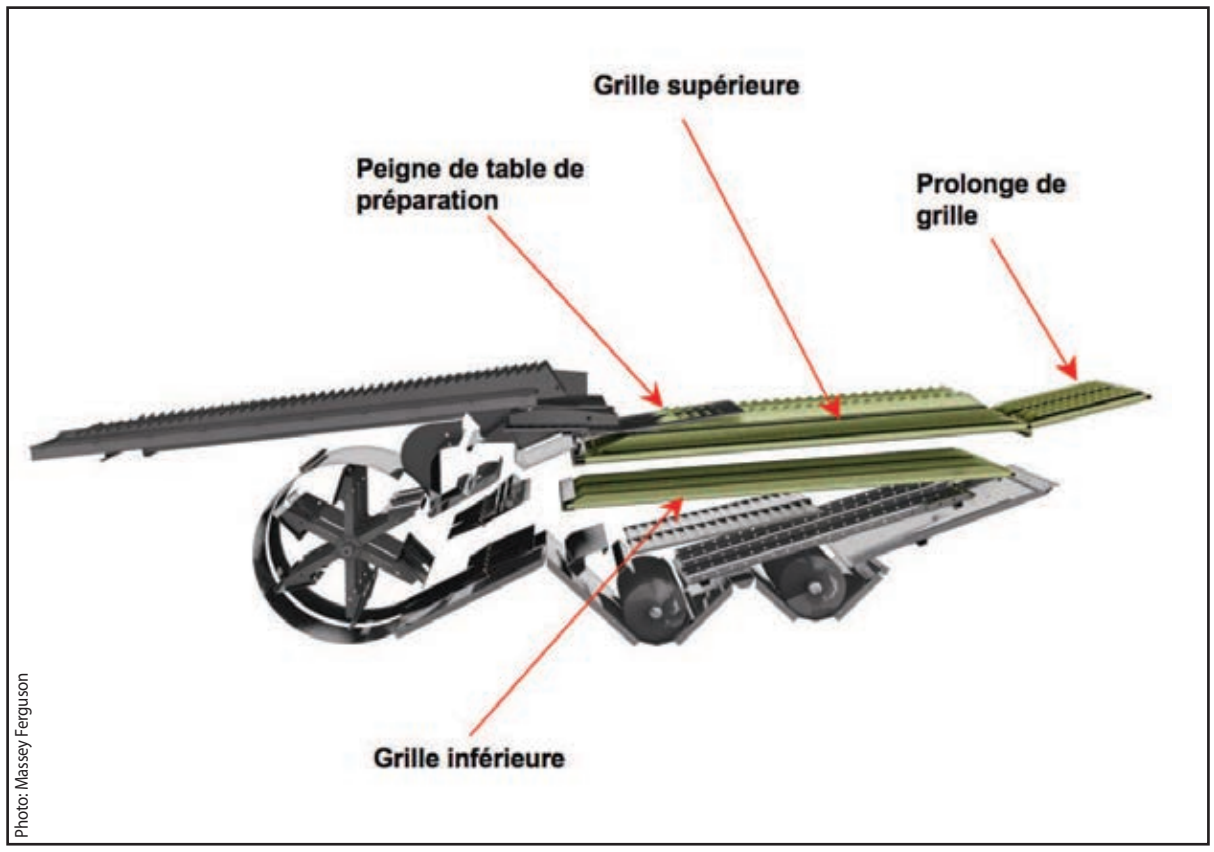


Photo: Massey Ferguson

Surface de nettoyage d'une moissonneuse-batteuse conventionnelle Massey Ferguson.


Photo: G. Coisel

Bruno Villette, chef produit récolte chez Massey Ferguson

Bruno Villette : *«On doit compter la surface d'éléments qui enveloppent des organes rotatifs ayant une action de battage ou séparation avant les secoueurs (batteur, tire-paille, séparateur rotatif ou autres éléments utilisés par des concurrents).*
Tout ce qui est au niveau des secoueurs n'est pas de la séparation forcée, mais juste des éléments d'agitation du matelas de paille.
Pour ce qui concerne les machines Massey Ferguson et leur structure, nous prenons en compte la surface du contre-batteur principal, celle du peigne de tire-paille, ainsi que la surface du contre-séparateur, s'il est monté sur le modèle considéré».

■ De la même manière, que prenez-vous en compte dans le calcul de la surface de nettoyage du caisson (toujours pour une machine conventionnelle) ?

L. B. : *«Nous prenons en compte la surface de grilles de pré-nettoyage, de grilles à ôtons et de grilles à grain. Les surfaces de nettoyage mesurées sont de 5,2 m² pour une 5 secoueurs et de 6,3 m² sur une 6 secoueurs, soit une augmentation de 40 % par rapport aux générations précédentes. Nous ne prenons pas en compte la surface considérée sous la chute, ainsi que la surface des peignes».*

B. V. : *«Nous considérons uniquement la surface sous contrôle des vents. En d'autres termes, nous tenons compte des surfaces de la grille supérieure et de son extension, de la grille inférieure et des peignes en bout de table de préparation».*

PROPOS RECUEILLIS PAR GAËTAN COISEL





6 MODÈLES :
2 MODÈLES ROTORS 17" DE 450 ET 490 CH
4 MODÈLES ROTORS 22" DE 597 ET 652 CH

ECOBlue TECHNOLOGIE SCR PAR NEW HOLLAND

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

La cadence est imposée par le caisson

Les organes de nettoyage d'une moissonneuse-batteuse peinent à suivre le rythme imposé par le gabarit des machines. Malgré les automatismes, le chauffeur reste l'arbitre du compromis entre débit de chantier, taux de perte et propreté du grain.



Photo: John Deere

C'est quand une machine travaille à pleine charge qu'elle est la plus efficace au niveau de tous les organes, nettoyage compris.

Est-ce que je privilégie la propreté du grain au détriment du débit ? Est-ce que j'accepte davantage de pertes pour accroître mon débit de chantier ? Est-ce que j'accepte de faire un peu plus de grain sale pour éviter les pertes ? En 2015, ces trois questions taraudent toujours le chauffeur d'une moissonneuse-batteuse, quel que soit son degré d'automatisation. Le compromis entre débit, pertes et propreté est quasiment aussi vieux que l'invention de la moissonneuse-batteuse. Mais il a pris davantage d'acuité au cours des décennies passées, sous l'effet conjugué des informations renvoyées au chauffeur d'une part et de l'envolée du débit de chantier des machines d'autre part. *«Les détecteurs de pertes sont apparus dans les années 1970, indique René Autellet, ingénieur agronome et consultant indépendant auprès de constructeurs de matériels agricoles. Ils ont inauguré le début de l'électronique embarquée sur les moissonneuses-batteuses. Quelque quarante ans plus tard, les détecteurs de pertes n'ont quasiment pas changé»*. Il s'agit en l'occurrence de microphones piézoélectriques générant une charge électrique proportionnelle à l'impact des grains, avec un système d'alerte en cabine. Les détecteurs de pertes sont localisés à deux endroits stratégiques: en sortie du circuit de paille (secoueurs conventionnels ou systèmes de séparation forcée) et à l'arrière des grilles du caisson de nettoyage. La pré-sélection du type de grain a simplement remplacé les étalonnages d'antan.

La conception du nettoyage a peu évolué

0,5%, 1% ou 1,5% : ce sont les gradients de pertes paramétrables sur les premiers détecteurs. Un voyant rouge en cabine alerte le chauffeur d'un dépassement du seuil sélectionné. Pour ramener le voyant au vert, il faut ralentir la cadence, modifier les réglages des grilles de nettoyage ou encore jouer sur la vitesse du ventilateur. Avec l'augmentation régulière et continue (et non achevée) du débit des machines, le nettoyage du grain en sortie de la table de préparation devient le goulet d'étranglement à la productivité des machines. Pour la simple et bonne raison que le système n'a que très peu évolué dans sa conception, contraint par des espaces restreints et confinés.

En 2014, les caissons de nettoyage mettent toujours en œuvre une table de préparation dont les vibrations engendrent un tri densimétrique. Celui-ci a pour effet de faire remonter les matières légères que sont les menues pailles tandis que les produits lourds, à savoir les grains, vont se positionner dans le fond de la table. En bout de table, les peignes maintiennent les impuretés en surface et sont propulsées par le ventilateur au-delà des grilles au travers desquelles passent les grains, ainsi que les ôtons, également lourds car constitués de plusieurs grains. *«La clé du nettoyage du grain se situe lors de sa chute de la table de préparation vers les grilles,* souligne René Autellet. *Le réglage ventilateur est déterminant pour évacuer toutes les impuretés mais seulement les impuretés. Pour accroître la capacité de nettoyage, les constructeurs ont mis en place un système de double chute. Les grilles ont quant à elles toujours été réglables. Ni le concept, ni les dimensionnements du nettoyage n'ont significativement évolué»*. Pendant que le battage et la séparation officient dans les trois dimensions au service de la productivité de chantier, le nettoyage reste contraint par les deux dimensions. La problématique du nettoyage relève donc des lois de la physique. L'architecture des machines et les contraintes posées par les déplacements routiers ne permettent pas, à cet endroit de la chaîne de récolte, de changer radicalement la donne. Là où la séparation forcée a apporté une réponse aux limites des secoueurs, le nettoyage est resté coincé et engoncé dans son caisson. Le coût de revient horaire de la machine, les contraintes d'organisation des chantiers, les jours disponibles, la possibilité de nettoyer le grain après récolte sont autant de paramètres laissés à l'appréciation du chauffeur pour réaliser les arbitrages requis.

Prendre en compte la variabilité intra-parcellaire

Aux prises avec des contraintes relevant de la physique, l'intégration d'automatismes n'a pas radicalement changé la donne. Mais elle offre néanmoins matière à optimiser la performance des machines, en prenant en compte la variabilité intra-parcellaire. *«Avant l'arrivée des capteurs de rendement, on estimait de visu*



n de nettoyage

que des hétérogénéités pouvaient se traduire par des écarts intra-parcellaires de 20 à 30 %, déclare René Autellet. En réalité, les écarts peuvent varier du simple ou double, y compris sur un blé qui a l'aspect impeccable d'une brosse. Les automatismes développés par les constructeurs permettent d'exploiter les machines au maximum de leur potentiel. Et c'est quand une machine travaille à pleine charge qu'elle est la plus efficace au niveau de tous les organes, nettoyage compris». C'est au nom de ce principe qu'il vaut mieux privilégier une coupe large en travaillant à allure modérée plutôt qu'une coupe de dimension inférieure associée à une vitesse élevée.

RAPHAËL LECOCQ



Photo: Claas

Le système Cemos Automatic de Claas se compose du Cemos Separation (régime et position des volets) et du Cemos Auto Cleaning modulant le nettoyage en jouant sur le régime du ventilateur et l'ouverture des grilles supérieure et inférieure.

La gestion délicate des ôtons

Les ôtons sont constitués des épis non battus, des grains non décortiqués et des morceaux de rachis. Ils ont pour origine un défaut de réglage du batteur, trop brutal, qui a pour effet de casser les épis au lieu de les frotter. Plus lourds que les menues pailles, ils passent au travers de la grille supérieure du caisson de nettoyage avant d'être réacheminés sur le tapis de récolte avant battage. Problème : entre la première et la seconde grille, les ôtons peuvent emporter avec eux des grains propres d'autant plus facilement que l'on ferme en partie la grille inférieure, par crainte d'envoyer des ôtons dans la trémie. Mais les grains réacheminés avec les ôtons sont rebattus et finissent cassés dans la trémie. Le chauffeur diagnostique un problème de batteur, en réduit la vitesse et avec lui le débit de la machine, qui en devient moins performante en nettoyage, sans pour autant résoudre le problème des grains cassés ! Outre le réglage initial du batteur, aboutissant à la création d'un trop grand nombre d'ôtons, la trop grande fermeture de la grille inférieure du caisson de nettoyage est également en cause. La quantité de grains propres dans les ôtons est par conséquent un paramètre essentiel d'optimisation du nettoyage, ce qui a justifié la mise en place d'un troisième détecteur de grains, en plus de ceux positionnés après le circuit de pailles et derrière les grilles de nettoyage.

La gestion des menues pailles

De nouveaux équipements dédiés à la gestion des menues pailles, encore à l'état de prototypes, ont fait leur premier pas l'été dernier. Le point sur cette pratique encore peu répandue.

La récupération des menues pailles a deux avantages majeurs. Le premier est agronomique, en limitant les repousses de graines perdues et surtout d'adventices. Un moyen efficace pour optimiser la gestion du désherbage. Le second est économique en valorisant le potentiel de ces résidus de culture qui peuvent servir en élevage (alimentation ou paillage), pour alimenter un méthaniseur, leur pouvoir méthanogène étant très important.

Malgré tous ces avantages, la récupération des menues pailles est encore très peu répandue. La principale raison se situe dans la complexité de sa mise en œuvre au moment de la récolte. Les constructeurs de moissonneuses-batteuses n'ayant pas jusqu'à présent développé de solution technique de récupération, ce sont des petits constructeurs qui se sont lancés dans l'aventure. En France, Alain Bon apparaît comme le précurseur du récupérateur. Thiérart s'est ensuite emparé de la question en proposant plusieurs solutions de récupération et d'andainage de la menue paille. D'autres constructeurs ont tenté l'expérience, comme Thiévin, qui propose un système de dépose sur l'andain de paille, ou Agri-Structures avec son récupérateur traîné derrière la moissonneuse-batteuse.

Un récupérateur plus économique

L'intégration du récupérateur sur la moissonneuse-batteuse et la logistique pour stocker et conditionner la menue paille restent les principales contraintes des dispositifs existants. De ce constat, trois constructeurs ont mis au point de nouvelles solutions, dont la plupart sont encore à l'état de prototypes.

Première approche, en l'occurrence celle d'Alain Bon, c'est de faire évoluer l'existant. Le concepteur a récemment présenté sous sa marque Bionalan, une nouvelle génération de récupérateur, toujours monté à l'arrière de la hotte de la moissonneuse-batteuse. D'une capacité de 24 mètres cubes, celui-ci dispose d'un nouveau système de transfert des menues pailles, limitant le poids et le besoin de puissance hydraulique. Les menues pailles sont récupérées en sortie de grilles par un convoyeur à chaînes puis transférées dans la trémie par une vis centrale. Auparavant, le récupérateur disposait de deux vis latérales. Le dispositif de déchargement a été revu, afin de limiter le nombre de vérins en action. En simplifiant son récupérateur, Alain Bon annonce une baisse du prix de vente.

Un récupérateur associé à une presse à balles rondes

La deuxième approche est de simplifier l'organisation de chantiers en réalisant à la fois la récupération et le pressage au moment de la récolte.

Le premier à présenter un équipement fonctionnel est le spécialiste Thiérart. Son prototype Menu'Press se compose d'un récupérateur installé à la sortie des grilles de la moiss'batt', système déjà existant, et d'un ensemble attelé à l'arrière de la moissonneuse batteuse combinant une trémie de 2 m^3 avec une presse à chambre variable John Deere 960. La trémie sert de réserve tampon pour une alimentation régulière de la presse et à ne pas arrêter la machine lors de phases de liage. En fond de trémie, un convoyeur et un rotor permettent d'égaliser le flux de menues pailles alimentant la presse, dont le pick-up a été retiré. Le Menu'Press est autonome de la moiss'batt', grâce à un moteur de 120 chevaux embarqué à côté de la trémie. Il peut travailler en ligne ou de manière déportée si la paille n'est pas broyée. Thiérart va continuer la mise au point de son prototype avec d'autres cultures (rafle de maïs), attelé à une ensileuse ou à poste fixe.

Des petites balles enfilmées par un récupérateur latéral

Le deuxième constructeur récemment lancé dans l'aventure est Pérard avec son VMP présenté sous la forme d'un concept au dernier Sima. Le prototype a fait ses premiers essais l'été dernier et le constructeur reste prudent sur la phase de mise au point. Dans le principe, le récupérateur Pérard regroupe les menues pailles dans une trémie de pré-compression pour ensuite les presser par un système à piston générant des balles de 60 centimètres de diamètre enveloppée dans un film plastique. Le dispositif, qui embarque son propre moteur thermique, est attelé, au travail, à gauche de la moiss'batt', à laquelle il est relié par le moyeu de la roue avant gauche et l'attelage arrière. Au transport, le VMP s'attelle au convoyeur.

MICHEL PORTIER





Le Menu'press de Thiérart assure la récupération et le pressage des menues pailles en balles rondes. L'ensemble tracté derrière la moiss'batt' dispose de son propre moteur.

fendt.fr
FENDT
Nouvelle série X
La référence haute performance
Le progrès au service de l'efficacité !
Un moteur SCR 7 cylindres de 496 Ch., une table de coupe de 10.74 m, une trémie de 12 500 litres, le tout associé à la technologie de battage hybride et à une cabine Skyline intégrant le terminal Variotronic. Voici les ingrédients d'une récolte efficace et sereine où les débits de chantiers élevés de la nouvelle Fendt série X vous conduiront à une rentabilité absolue de votre investissement.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Venarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation
PLUS D'INFOS
RCS 397 964 840 00029 POINT VIRGILE 03 44 23 48 48

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 03/08/2016	Bourg-en-Bresse 02/08/2016	St Christophe-en B. 03/08/2016	National 03/08 au 09 /08/16
Vaches viande (V)	U	-	3,95 €	4,12 €	3,80 €
	R	3,42 €	3,70 €	3,96 €	3,42 €
	O	-	3,40 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,20 €
	O	2,90 €	2,95 €	-	2,98 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,62 €
	P	-	3,05 €	-	2,41 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,35 €	4,88 €	4,19 €
	R	3,62 €	3,80 €	4,12 €	3,52 €
	O	-	3,35 €	-	3,01 €
Taureaux VML	URO	-	2,70€	2,75 €	2,46 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 02/08/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	2,63	
300-350 kg	-	2,71	-	
350-400 kg	-	2,74	-	
400-450 kg	-	2,66	2,59	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,62	2,36	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,57	-	
400-450 kg	-	2,52	2,37	
450-500 kg	-	2,37	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,48	-	
400-450 kg	-	2,39	-	
450 kg et +	-	-	-‡	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,55	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,93	-	
5 -10 ans	-	1,79	-	
+10 ans	-	1,72	1,51	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,02	-	

Bovins : 707.

BROUTARDS : La qualité est inférieure à la semaine passée, la vente est du coup moins animée. et seul les sujets de + 350 kg voient leurs tarifs maintenus.

TAURILLONS : Peu d'évolution dans les prix.

LAITONNES : Vente active dans la marchandise correcte.

GÉNISSES 18 MOIS : Les besoins sont présents dans les animaux vaccinés.

VACHES : L'offre est toujours modérée mais les cours sont à peine maintenus surtout en sujets âgés et maigres.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 08/08/2016

Bovins (181)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
315 à 405 kg	820 - 1050	2,50 - 2,70
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
325 à 415 kg	-	-
410 à 520 kg	950 - 1210	2,26 - 2,41
Laitonnes		
280 à 400 kg	710 - 1070	2,52 - 2,66
Génisses		
250 à 440 kg (16-24mois)	600 - 1050	2,17 - 2,40
470 à 655 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
925 à 1075 kg	1400 - 1730	1,52 - 1,65
Vaches		
Vaches suitées femelles	-	
Vaches légères	700 - 1140	
Vaches entre deux	1170 - 1290	
Vaches lourdes	1300 - 1450	

En broutards et taurillons, la demande reste axée sur les sujets lourds et viandes, les quelques lots d'invendus étant les mâles ou trop maigres. Peu d'apports en génisses mais de meilleure qualité entraînant une vente globale à des cours plus porteurs
En vaches maigres, malgré des apports de qualité satisfaisante, les tarifs ne progressent toujours pas.
NB : Foire aux culards ce samedi au champ de foire de Corbigny. Pour plus de renseignemnts : 06 66 97 52 42.
Bovins gras : 13
Génisses de viande : 3,56 à 3,64 kg de viande
Vaches de viande : 3,56 à 3,64 €de viande.
Apports plus importants, cours reconduits, vente globale.
Prochain marché bovins le lundi 16 août pesée à partir de 10h, vente à 13h et ovins le 22 août aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/08/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,70	nc
300 à 350 kg	2,65	2,52
350 à 400 kg	2,65	2,52
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,32	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,72
de 5 à 10 ans	1,75	1,68
+ 10 ans	-	1,61

Broutards Laitonnes : Vente plus facile dans les bons broutards.

Vaches-Génisses : Bonne demande dans toutes catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 09/08/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,10 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,00 €	-

Tendance : Cours facilement reconduits dans la marchandise de bonne conformation.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 01/08/16 au 07/08/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,66 €	-
350 kg	-	2,62 €	-
400 kg	-	2,55 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,42 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,30 €	-

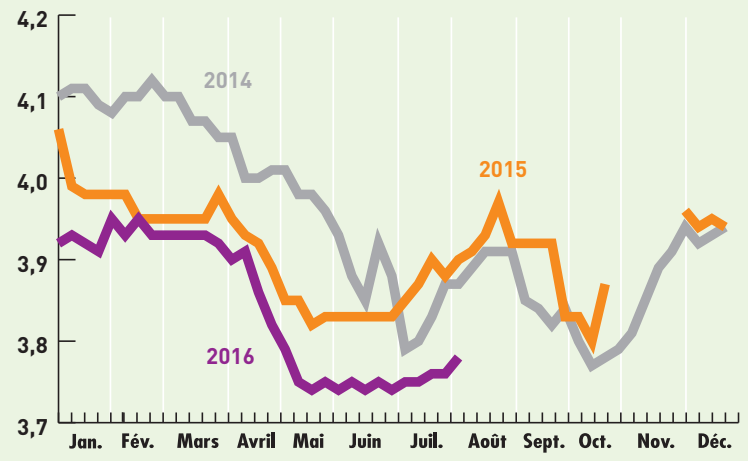
Tendance : Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 01/08/16 au 07/08/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	EU=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,78 €	3,62 €	-		
Races mixte	-	3,18 €	3,18 €	3,16 €	3,14 €	
Races lait				-	2,94 €	2,91 €
Bœufs	EU=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	- -	-	-	-	-	-
Races mixte	- -	-	-	3,33 €	-	-
Races lait					-	-
Vaches	U=U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,84 €	3,71 €	3,49 €		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	- 3,81 €	3,66 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-4,04 €					
Races mixte			3,31 €	3,25 €	-	
Races lait				-	2,76 €	2,70 €
Génisses	U=U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	- -	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,62 €	4,30 €	3,99 €	3,87 €		

Tendance : l'offre exédentaire en vache limite la hausse des cours.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 01/08/16 au 07/08/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,78 €	3,75 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	3,97 €	3,81 €	3,61 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,71 €	3,64 €				
Races mixte					3,37 €	3,29 €		
Races lait						-	2,80 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,32 €	3,99 €	3,82 €				

Tendances

SEM. 32 / 2016

Bovins de boucherie

La crise économique et tarifaire s'acharne sur une profession qui a de moins en moins de ressources pour faire face. Les éleveurs appréhendent avec inquiétude la rentrée avec un marché surchargé de réformes laitières sur l'ensemble des pays de l'UE. La situation est explosive dans les campagnes.
Sur les marchés, les animaux haut de gamme se tassent face au repli des commandes de la boucherie traditionnelle qui voit partir sa clientèle en vacances sur les 15 premiers jours d'août. Les tarifs se tiennent pour les bonnes vaches Charolaises ainsi que dans le domaine des allaitantes de choix secondaire correctement finies.
Les vaches âgées ou de moindre sont de plus en plus malmenées. En réformes laitières, la progression de l'offre dans les grands bassins de production entraîne une pression des industriels dans un contexte européen baissier. Les animaux en manque de viande (P1) sont délaissés.
En jeunes bovins, la revalorisation des prix est réduite et uniquement permise par la faiblesse des sorties.

Broutards

L'activité commerciale est moins soutenue, car certaines structures tournent au ralenti par la période des congés. Celle-ci sera quasiment atone pendant la semaine du 15 août et bons nombre de marchés aux broutards seront fermés (Châteaumeillant, les Hérolles, Sancoins, Mauriac....). Les apports sont restreints et souvent de qualité hétérogène ne facilitant pas le travail des acheteurs qui désirent finaliser leurs livraisons. Les tarifs sont stables dans les bons broutards Charolais ou Limousins. En femelles, la vente est normale avec des tarifs qui se maintiennent dans les bonnes lourdes. En revanche, la demande est très calme dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce reste sélectif, mais après les baisses de ces dernières semaines les tarifs se stabilisent dans les veaux Montbéliards, Holsteins ou Abondances. Tous les veaux de moins de 45kg, trop jeunes ou maigreux sont invendables. Dans les croisés laitiers, l'offre reste supérieure à la demande et les cours restent très malmenés dans les veaux ordinaires. En élevage et veaux labels, les bons veaux Charolais ou Limousins ou croisés charolais de qualité sont peu offerts et maintiennent leurs prix. La sélection demeure sévère pour les animaux ordinaires et durcis. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 8 août) :
«L'offre et la demande évoluent autour du point d'équilibre, ce qui ne permet pas de justifier les tentatives de pression à la baisse effectuées par les abatteurs ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 8 août) :
«Cours reconduits dans un marché morose, où l'offre reste limitée».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 01/08/2016*

Agneaux (877)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,88 - 3,26	2,65 - 2,99
Gras (38-44 kg)	-	2,87 - 3,30	2,73 - 2,92
Gras (44-50 kg)	-	2,59 - 3,08	2,22 - 2,70
Gras (+50 kg)	-	2,05 - 2,61	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (242)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,65 - 1,70	0,89 - 1,28	0,57 - 0,69
(+60 kg)	1,38 - 1,73	1,04 - 1,31	0,89 - 0,93
Divers			
Béliers : 71 à 111 €	0,97 - 1,90	0,87 - 1,03	
Agneaux maigres : 93 à 100€	-	2,55 - 3,10	-
Caprins :		-	-
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 1137
Apports satisfaisants. 99% de vendus.

Agneaux : Bonne demande en général. L'offre s'intensifie, mais le tri est moins parfait que lors du marché, ce qui ne permet pas tout à fait de reconduire les cours qui restent néanmoins corrects pour la saison.

Brebis: l'offre est plus conséquente, mais ne couvre toujours pas des besoins qui restent très importants. Les tarifs continuent leur progression.

Béliers : Cours reconduits.

Effectifs :
Agneaux: 877- Brebis : 242
Béliers : 14 - Caprins : 1 - Divers : 3

Prochain marché le jeudi 11 août et le lundi 22 août (pesée à 6h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 08/08/2016*

Ovins : 202	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	100 - 149	1,90 - 3,17
Brebis	20 - 115	0,36 - 1,30
Béliers	-	-

Vente active en mâles lourds et femelles de bonne qualité. Un seul lot invendu. forte demande en brebis supérieures, cours reconduits en ordinaires.

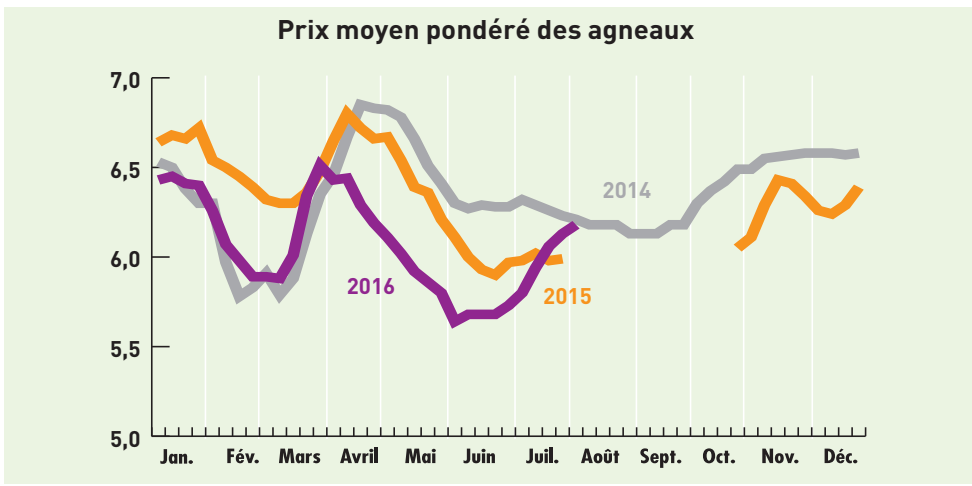
Le marché ovins aura lieu le lundi 22 août aux horaires habituels

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 01/08/16 au 07/08/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,53 €	6,00 €
Couvert	16-19 kg	6,57 €	6,41 €	5,93 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,57 €	5,31 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 07/08/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,23 €	6,11 €	2,54 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 01/08/2016 au 07/08/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,55 =	6,53 -0,04	5,87 0,02	-	-	-	-
	R Var.	6,24 -0,02	6,32 0,02	6,23 =	-	6,50 0,29	6,50 0,14	6,44 -0,04	-
	O Var.	-	-	-	-	6,04 0,17	5,92 0,08	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,55 0,11	6,52 0,09	5,68 0,10	-	6,57 0,25	6,50 0,37	5,77 0,13
	R Var.	6,29 0,19	6,35 0,13	6,34 0,17	5,64 0,14	6,53 0,22	6,41 0,11	6,17 0,11	5,73 -0,02
	O Var.	-	6,18 -0,06	6,14 -0,21	-	6,00 0,17	5,93 0,06	5,81 0,13	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,57 0,26	5,28 0,18	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,31 -0,07	-	-

Zone nord : Agneaux : peu d'offre, demande dans le sud de la France. Brebis : Toujours bonne demande sur l'exploitation. **Zone sud :** Application du réseau correspondants.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



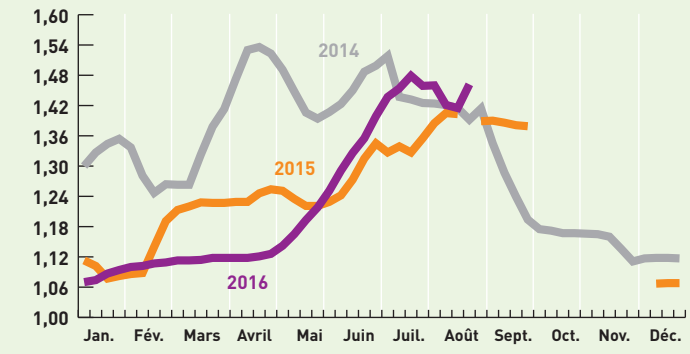
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 045 porcs présentés) — *Cotations du lundi 8 août 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,462 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 01/08/16 au 07/08/16*

1,66 € /carcasse euros



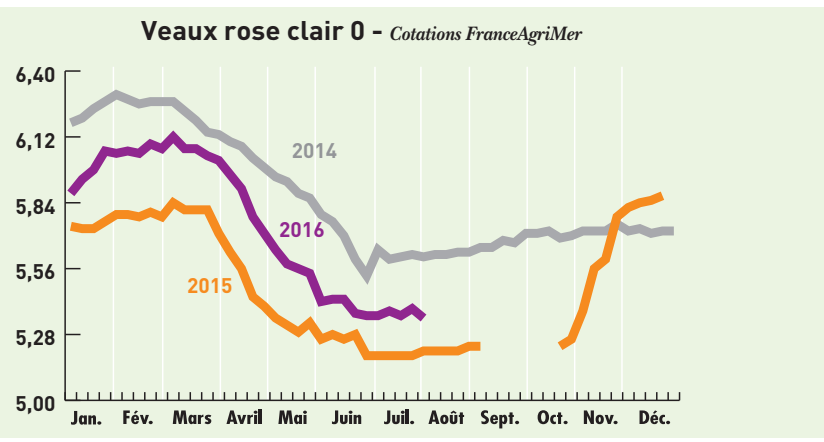
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 01/08/16 au 07/08/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	7,94 €	-	-
U	-	7,17 €	5,36 €	-
O	-	5,35 €	4,20 €	3,95€

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 08/08/16 au 14/08/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	144	530 - 580 €	360 - 420 €	220 - 280 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		180 - 250 €	130 - 160 €	55 - 105 €	35 - 70 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		290 - 400 €	200 - 260 €	145 - 175 €	90 - 120 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		460 - 560 €	320 - 390 €	-	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	634	160 - 310 €	100 - 160 €	70 - 145 €	10 - 60 €



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 01/08/16 au 07/08/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,54 €	2,34 €	-	-
Bons	2,45 €	2,01 €	1,65 €	-

Céréales

Marché du 04 août 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11		inc.		C
	fourrager	août-sept.	150	N	C
Aube/Yonne	meunier		inc.		C
	amidonnier		inc.		C
	fourrager	août-sept.	146,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 58 kg/hl	dispo.	122 à 123	T	C
Sud Côte-d'Or	55 kg/hl	août-sept.	120	N	C
Nord Côte-d'Or	58/60 kg/hl	août-oct.	120	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS	août-sept.	183	N	C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone			inc.		C
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		août-sept.	164	N	C
Saône et Loire			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	août-sept.	128 à 130	N	C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17%1ère main	3 d'août	168	V

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

71 - Pour enjambeur Bobard, recherche porte-outils tires et les charrues.
✆ **06 72 37 06 85**

Travail sol

38 - Vds charrue 1 versoir M.F. grand D 1 déchaumeuse 6 disq. 1 cultivateur 11 dts divers petit matériels très B. état à débat.
✆ **04 74 59 08 84**

Récolte

18 - Urgent, recherche moiss-batt New Holland 80-70 ou modèle similaire de la même marque.
✆ **Tél. 06.21.49.50.89.**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (290A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Recherche presse à balles rondes Deutz Fahr GP 2.30 en état ou pour pièces. (3103)
✆ **03 80 81 42 39**

Traitement

21 - VENDS pulvé Hardi Mega, 1 200 l., 20 m., DPM, Trijet, incorporateur, CT OK, TBE, année 1996. (réf. 3201)
✆ **06 75 73 23 51**

Agri. divers

10 - VENDS semoir Monog Nodet Gougi PN2, 6R, 3 m., disc. cza hyb., tsol, bet., maïs, microg. méca. 1 500 euros HT, - four tabac Muller HT 8 x 2 x 3 m., volume utile 23 m3, - Renaut 4 L. fourgonnette sans carte grise. (réf. 320A)
✆ **03 25 70 01 68 après 21 h.**

26 - Vds planteuse à ail pneumatique à 2 rangs marque Rock état neuf.
✆ **04 75 04 50 22**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

39 - 39 VDS Cessation tracteur JD 6520 toutes options. Faucheuse conditionneuse KHUN FC 313 portée avant. Faucheuse conditionneuse JD 1360 3m trainée. Presse haute densité SUPERTINO 60/80. Andaineur KHUN GA7302. Faucheuse PEZET 1.60m. Andaineur KHUNFLEX 3.5m. Auto-chargeuse 27m3. Charrue 3 fers. Vibroculteur 3m. Herse rotative RABEWERK 3m packer et semoir nodet 3m. Semoir à engrai VICON. Cultipacker 2.50m. Herse plate 3m. Herse émousseuse 8m. Remorque 9 tonnes avec ridelles. Epandeur à fumier 6 tonnes, hérisson vertical. Monte botte 8m. Matériels pour ovins : rateliers, abreuvoirs, claies, etc...
✆ **06 81 94 29 10**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

42 - Urgent vds déchaumeur à disques largeur 3m, marque Vaderstad tb état, année 2010, prix 7 500 euros TTC.
✆ **06 70 41 85 26**

42 - vds cse cess. Round B. NH BR 740 2004 liage fic. tbe 10 000 euros - fauch. Agram 7 ass. 2014 cpe 2.80 m tbe 4300 euros- 2 cell. gr. 350 qtx x 2 avec venticone + ventil. + 2 vis gr.+ aplat. Schiold tbe 2006+ mélang. Rol Meldis 800 2006 tbe + 7 pan. cornadis suédois Jourdain 7 p sur 5 m av pot eau150 / pièce - 1 silo polyest - 10 m3 6T 1000 euros - 1 sem. céréales Carraro à sabots 23 rgs l 3m tbe 1100 euros - 2 brouettes dist. la Buvette 150 euros/p
✆ **06 84 29 16 64**

55 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2956 h 5.10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

63 - AV JD 6900 4x4 6900h 98 clim, JD 3350 4x4 8500h 89 clim, Renault 781 4x4 81 8800h, mat. trav du sol, silos, vis à grain à voir et à déb. castreuse Duissard DM60.
✆ **04 73 54 18 21**

67 - Vends M-B Case IH CT 5080 (TX68) année 2003, 2.213†h, 6 secoueurs clim éparpilleur m-pailles broyeur coupe 7m30 avec chariot tbe avec ou sans cueilleur Capello 6 rangs avec broyeurs.
✆ **06 61 78 20 48**

69 - A vendre cause cessation d'activité : pulvérisateur Berthoud 800 litres avec rampe de 15 mètres et possibilité de travail en 12 mètres, bon état - Andaineur Pottinger 2,80 m. bon état - Tapis engrangeur «le Dynamic» pour ballots moyenne densité, bon état - Semoir à blé Sulky 15 rangs à disques, petit prix - Groupe machine à traire Melotte avec moteur 380 volts et avec dispositif prise de force tracteur, bas prix - Pompe à eau montée sur chassis et prise de force tracteur, bon état.
✆ **04 74 66 53 27**

69 - Vds cause cessation : broyeur Rousseau Mangouste - Distributeur engrais Kuhn - Cureuse de fossé Fissore - Faucheuse 6 assiettes GMD66 Kuhn - Presse Rolland 44 S 120x120 - Bétaillère V380 Bruno.
✆ **04 74 66 91 71 HR**

84 - Vends chaufferie complète basse température, bon état, environ 3 HA. Prix à débattre.
✆ **06 07 25 33 31**

Elevage

01 - Vds SDT GM 2x4, 8 postes, décro tri eaux + recyclage distri prog aliment + options excel état
✆ **06.98.36.65.15**

Véhicule

Utilitaire

26 - Cause maladie, vds camion bétaillère 3t5 Mercedes 280000 km, CT ok prix à débattre.
✆ **04 75 47 42 88**

84 - Vds camion Hanomag Henkel Gpe Mercedes permis VL, B.E., batterie nve, mot. Man, bâché, plateau, peut se fermer sur 3 côtés. CT OK.
✆ **04 90 22 08 27 HR**

Tourisme

38 - Citroën Xantia impeccable 150000 kms 1750 euros spheres changés en 2015 batterie neuve.
✆ **04 76 38 27 46**

42 - Vds Audi A6 V6 TDI 2002 1re main 182 000 km excell. état 4500 euros
✆ **06 21 02 76 17**

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS foin BR 160, 2016, 80 euros HT/tonne, possibilité livraison (réf. 3202)
✆ **06 87 18 37 72**

38 - Foin de luzerne 1ère coupe (séchoir) à vendre.
✆ **06 80 43 18 51**

38 - Vends foin de montagne Vercors, balles rondes 120x130.
✆ **06 25 24 28 76**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné, foin, foin de luzerne, blé, orge, tb qualité, poss. livraison
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds graines de moutarde pour semis engrais vert
✆ **06 17 52 60 51**

58 - VDS 40 bottes foin de prairie 07/2016 120x120 au détail ou lot, pesé au départ 0,70/kg, possib. livrais.
✆ **06 75 23 87 80**

Fourrage

18 - vds paille de blé pressée round baller diamètre 1,5 m. Très bonne qualité, à prendre sur place, 60 euros/t.
✆ **Tél.06.37.69.42.94.**

21 - Agriculteur en Côte-d'Or, vd paille de 1ère qualité en big baller, livraison par nos soins, prix intéressant.
✆ **06 83 03 36 86**

52 - Vd foin à base de luzerne, trèfle violet et dactyle de 1ère coupe 2016, bottes carrées 90X120 : 115 euros/T.(300A)
✆ **06 77 11 67 69**

69 - Vds très belle paille conventionnelles et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Terrain

21 - Cherche investisseur pour 20 ha de terres en vue de location Val de Saône (21) (310A)
✆ **06 32 23 00 47**

Divers

67 - Vends pour self et production plants de fraises frais racines nues et frigo, production certifiée var. candiss, elsanta, sonata, corona, salsa, malwina et en mottes sur précommande. Cherche pompe irrigation.
✆ **06 14 36 28 98 ou 06 82 75 79 73**

69 - Vds refroi d'air 120euros - clim rever + gaz 50 m2 200euros - Tunnel chenil 2x2x0,8 9euros/u - 4 rou 306 Michelin neuf 175/70R13 150euros.
✆ **04 78 56 64 89**

Location

Autre

68 - Alsace gîtes à partir du 20/08 tarifs selon période NB de pers. sur expl. viticole proximité cités tourist.
✆ **03 89 41 18 20**

Offre

Emploi

25 - Gaec 2 associés 412 000 L AOC secteur Pontarlier cherche salarié pour installation à terme.
✆ **06 42 41 85 88**

69 - RECHERCHE vendangeurs Beaujolais, 20 septembre, nourri, logé Domaine Familial (réf. 32VB2)
✆ **06 32 30 82 48 pas de SMS**

71 - Recherche chauffeur machine à vendanger, préférence expérimenté, environ 20/09.
✆ **06 65 14 59 10**

Demande

Emploi

21 - JH 18 ans motivé RECHERCHE maître apprentissage pour 1 an, BAC PRO CGEA, secteur Pouilly en Auxois - Genlis. Permis B. (réf. 3203)
✆ **06 87 76 30 96**

69 - Jeune homme cherche apprentissage pour BTS production animale BAC STAV expérience en exploitation à prod. diverses.
✆ **06 19 16 90 38**

Mariage

Rencontre

19 - JH cherche femme 25-30 ans pour partager vie et passion agricole. Contactez-moi par SMS au
✆ **06 33 42 56 98**

58 - Jeune retraité agri, 60 ans, brun, 1M80, cherche pour vie à deux dame 55-65 ans, aimant animaux, balades à la campagne et les chevaux.
Ecrire à Terres de Bourgogne-1 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 3102)

58 - Dame 39 ans ayant un emploi CHERCHE homme de 40 à 60 ans pour relation sérieuse, déménagement possible. Ecrire à Terres de Bourgogne - 4 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 32VB1)
✆ **06 50 24 80 96**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses Prim'Holstein noir et red sx + montbéliarde BO terme sept à nov
✆ **06 98 36 65 15**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

42 - Vdsv taureau Charolais 3 ans HBC 2700 euros
✆ **06 31 59 63 28**

42 - Gaec Grumard vds vaches Prim'holstien en lactation
✆ **06 70 17 34 85**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ005727 - HAUT-RHIN
CHARGE DE COMMUNICATION H/F
Structure de contrôle et de certification recrute pour le secteur viticole. Réalisation outils de communication, organisation et suivi de salons et autres manifestations, organisation de rencontres régionales, suivi des cahiers des charges sur la viticulture et la vinification, d'autres tâches pourront se rajouter au fur et à mesure de l'évolution du poste. BAC+2 à BAC+5 en viticulture-oenologie et communication. Forte sensibilité à l'agriculture biodynamique et biologique. Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques (word, excel, powerpoint, internet et messagerie). Capacité à travailler en équipe, rigueur et organisation autonome. Personnalité dynamique et bon relationnel. Maîtrise de l'anglais indispensable. Maîtrise de l'allemand serait un plus. CDI à temps partiel (24 heures hebdo évolutif). Entrée prévue le 01/10/2016. Rémunération 1280€ brut/mois. Déplacements à prévoir.

AQ005724 - HAUT RHIN
CHARGE DE CERTIFICATION H/F
Structure de contrôle et de certification pour les producteurs, les viticulteurs et les transformateurs. Traitement technique des rapports de contrôle «producteurs», «viticulteurs» et «transformateurs» en lien avec le comité de certification. Organisation des contrôles et suivi des contrôleurs. Gestion administrative. D'autres tâches pourront se rajouter au fur et à mesure de l'évolution du poste. Formation agricole niveau BAC+2 à BAC+5. Des connaissances en viticulture/oenologie seraient vivement souhaitées. Forte sensibilité à l'agriculture biodynamique et biologique. Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques (word, excel, powerpoint, internet et messagerie). Capacité à travailler en équipe, rigueur et organisation autonome. Maîtrise de l'anglais indispensable. Maitrise de l'allemand serait un plus. CDI à temps partiel (24 heures hebdo évolutif). Entrée prévue le 01/10/2016. Rémunération 1280€ brut/mois.

AQ005715 - VOSGES
ENCADRANT MARAICHER BIO H/F
Chantier d'insertion. Programmation travaux agricoles, conduite des cultures et suivis, travaux de préparation des sols, récoltes/conditionnement. Accompagnement technique/pédagogique de salariés. Liens avec les partenaires de l'IAE. Participation à la vie associative. • Connais. en informatique appréciée. Entrée: 6/08/2016. CDD d'un an avec prolongation possible (option : éligibilité CUI - CAE possible).

AQ005667 - CÔTE D'OR
AGENT DE DÉCOUPE DE VOLAILLES H/F
Service de remplacement. • Vous serez en charge de la découpe de poulets au sein d'une exploitation qui réalise de la vente directe. Vous êtes formé et opérationnel pour la découpe de poulets et sur l'ensemble des pratiques d'hygiène de qualité et de sécurité liées à cette activité. La mission débutera dès que possible en CDD à temps partiel (trois matinées par semaine) et pourra débouchée sur un CDI.

AQ005675 - HAUT-RHIN
SALARIÉ VITICOLE H/F
Domaine viticole familial (14ha) Sous la responsabilité des gérants : travaux manuels dans le vignoble et conditionnement (mise en bouteille, étiquetage, prép. commandes). Formation viticole. Expérience impérative. Permis B et conduite de tracteur souhaitée. CDI à pourvoir dès que possible. Salaire à convenir.

AQ002996 - BOURGOGNE-ALSACE
INGENIEUR COMMERCIAL ET MARKETING H/F
Acteur reconnu sur le marché des produits de protection des plantes. Au sein de l'équipe Nord, et sur le porte-feuille clients dont vous serez en charge sur le secteur Est, vos principales missions seront : Développer le chiffre d'affaire des ventes et la notoriété de l'entreprise. Définir le plan d'action clients à court et moyen terme. Contribuer avec le Directeur Régional et l'Ingénieur Technique et Développement la réflexion ainsi que la mise en place de la politique commerciale de la société. Organiser le référencement des nouveaux produits et des produits existants. Assurer un support au vendeurs de sa clientèle. Assurer une veille et un reporting permanent des tendances du marché de la concurrence. Ingénieur Agri/Agro ayant une 1ère expérience en agrofournitures ou BTS Agri avec expérience confirmée. Poste en CDI. 13ème mois + Bonus annuel selon objectif+véhicule de société.

AQ005703 - ALSACE
INGENIEUR PROJET H/F
Organisme de recherche en agroenvironnement. Organisation et réalisation du plan de communication / de prospection. Montage administratif et financier des projets de ressourcement. Responsabilités Qualité (ISO 9001 + BP / BPL). BAC+5 agronomie ou environnement. Bonne maîtrise anglais et outils bureautique indispensables. Expérience souhaitée. CDD 9 mois à pourvoir dès que possible.

AQ005714 - BAS-RHIN
OUVRIER VINICOLE H/F
Agence d'intérim agricole recrute pour l'une des ses entreprises clientes. Vos missions : assurer les filtrations des vins et les processus d'embouteillage. Bonne connaissance et intérêt pour le monde viticole et vinicole. Expérience en cave exigée. Autonomie et rigueur dans les travaux de filtration et d'embouteillage. Missions ponctuelles de juillet à octobre 2016. Rémunération horaire : 10.50€.

AQ005825 - DEPARTEMENTS 89 - 58 - 71 - 21
AUDITEUR AGRICULTURE BIOLOGIQUE H/F
Contrôle & Certification AB. Organiser plannings, plans de tournée auprès des opérateurs suite à réception mandatements annuels. Mener contrôles & prélèvements pour audit de qualité. Communiquer dossiers aux chargés de certification au siège. Bac+2/3 en Agriculture/Agronomie + expérience 22.150k€ + bonus annuel sur objectifs+participation/intéressement+prévoyance+voiture+ ordinateur/tel portable

AQ005842 - NIEVRE
OUVRIER POLYVALENTE ÉLEVAGE H/F
SCEA, polyculture élevage, hivernage d'environ 1000 bovins, 350 à 400 vêlages de charolaises. Culture de maïs ensilage, blé. Située au dans le Morvan. Conduite de matériel (télescopique, tracteur avec matériel attelé). Soins aux animaux,vêlages. Entretien des bâtiments, des clôtures. Personne courageuse, motivée, prête à s'investir ayant des connaissances agricoles. Repas, mutuelle, salaire selon compétences entre 1700 et 1900€ brut.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Vente totale troupeau charolais génotypé
SICAREV
27 vaches gestantes, 13 génisses gestantes, 19 génisses de 2 ans, 22 laitonnes
Inscrits HBC, Vêlages du 15/09 au 15/11, IVMAT troupeau : 105.7
Mercredi 24 août 2016 à 14 h (animaux visibles à partir de 10 h)
Chez Mme et M. PROST, 455 chemin de la Bergerie 42155 Pouilly-les-Nonains - Contact : M. Charcosset 06 74 94 27 77
Catalogue consultable sur www.alliances.coop

71 - Vds génisses charolaises pleines, à terme sept-octobre, IBRA, cause cessation, 71120 Charolles.
✆ **03 85 88 37 31 ou 06 73 26 05 31**

Caprin

26 - Vds boucs alpins 3 ans issus IA décornés.
✆ **04 75 25 02 16 ou 06 84 88 97 14**

26 - Elevage capgènes+CL, vds 17 chevrettes alpines vides écornées vaccinées fièvre Q
✆ **06 50 04 19 44**

38 - Vds 7 boucs alpins de 20 mois écornés et nés d'IA élevage sélection Ca Gène.
✆ **06 37 22 29 00**

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

57 - Vends très beaux béliers Texel inscrits, bonnes origines et la. 67320 ADAM
✆ **06 78 29 64 66 03 88 01 20 23**

71 - Vds agnelles et agneaux charollais, inscrits ou non inscrits, bonne origine, TGS. EARL Fénéon Denis.
✆ **06 08 02 53 35**

71 - Vds antenais agneaux et agnelles charollais, inscrits, TGS, Cuzin B., 71 Perrecy-les-F.
✆ **06 81 06 49 84**

Chien

26 - A vendre 2 Setter anglais mâles LOF/LOOF (2016006235-2016-1) pucés/vaccinés.
✆ **07 81 26 44 25**

39 - céde chiot mâle 3 mois border-collie vacciné mère 250269801680131 siren 409927183 père mère troupeau
✆ **03 84 72 75 46**

58 - VENDS chiots Border Collie non Lof nés 25/05/2016, 250 euros femelle, 200 euros mâle, mère 250268731616087, Siren F33839308497500019 (réf. 320B)
✆ **06 84 18 53 38**

Viticulture

Vendanges

42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais entre le 18 et 22 septembre, avec expérience, nourri, logé sur place, 13 jours. thierry.canard@blaceretroy.fr
✆ **06 08 00 34 33**

69 - Je suis disponible avec 1 ou 2 tracteurs pour transport vendanges.
✆ **04 74 66 53 27**

69 - Cherche vendangeurs(es) beaujolais vers le 18 septembre avec expérience nourri logé ou grande journée.
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, vers le 15 sept 2016, nourris/logés.
✆ **04 74 04 21 08**

ATTENTION !
Il n'y aura pas de publication de petites annonces la semaine du 15 AOÛT

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

VINEFOR SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social : 6/8 rue de Bastogne
21850 Saint Apollinaire - France
RCS Dijon 511 633 133
N° DE GESTION 2009 B 357

L'associé unique a pris acte à ce jour, de la démission de Monsieur Lionel BERNARD de son mandat de Directeur général de la société à compter du 15 juin 2011. Il n'y aura lieu à aucune nouvelle nomination pour ce mandat.

Pour avis.

AL213217367

NOMINATION

BEAUNE FORMATION

SAS au capital de 10 000 euros
12 rue Gustave Eiffel,
21200 Beaune
800 159 493 RCS Dijon

En date du 29/6/2016, l'associée unique a nommé la société FIDALSEC-LINSIG ayant son siège 25 avenue du Pt Kennedy 68200 Mulhouse, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Guy COTTIN, décédé.

Pour avis.

AL213217364

APRR

SA au capital de 33.911.446,80 euros
36, rue du Docteur Schmitt
21850 Saint-Apollinaire
016 250 029 RCS Dijon

Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée générale mixte du 21 Avril 2016, il a été décidé la nomination de Stéphane BRIMONT demeurant 8 rue de la Prairie 78190 Croissy-sur-Seine en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Bruno ANGLES, démissionnaire.

Modification en conséquence des statuts.

Mention au RCS de Dijon.

AL213217365

VINEFOR SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social : 6/8 rue de Bastogne
21850 Saint Apollinaire - FRANCE
RCS Dijon 511 633 133
N° DE GESTION 2009 B 357

En date du 01 juillet 2016, l'associé unique a pris acte du départ à la retraite à compter de ce jour à minuit de Monsieur Rupert Pentenrieder de son mandat de Président de la société. La société BELFOR Europe GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, au capital social de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé : Keniastrasse 24, 47 269 Duisbourg (Allemagne), immatriculée au RCS de Duisbourg sous le numéro HRB 8426, est nommée en remplacement en qualité de Président personne morale à compter du 1er juillet 2016.

Pour avis.

AL213217366

SOCIETE INDUSTRIELLE DE LACANCHE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500.000,00 euros
Siège social : Lacanche
21230 Arnay-Le-Duc
324 578 277 RCS Dijon

Avis de modification

Aux termes du Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 Juin 2016, il a été pris acte de la nomination de Monsieur André AUGAGNEUR demeurant La Jachristal-Plaisance 69870 Poule Les Echarmeaux en sa qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Pierre-Alain Augagneur démissionnaire à compter du 30 Juin 2016.

Pour Avis.

AL213217394

TRANSFERT DE SIÈGE

SISA BEAUNESANTE.COM

SISA BEAUNESANTE.COM vous informe du changement d'adresse de son siège social qui est situé 5 rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE depuis le 21 mars 2016.

AL213217359

FIESTA ET CO

L'AGE du 1.8.2016, a décidé de transférer le siège social de la société FIESTA ET CO, SARL au capital de 10 650€, 32 rue Aristide Briand, 94430 Chennevieres sur Marne, 480 977 149 RCS Créteil, le 5.8.2016, au 1 rue de la mairie, 21270, Saint Léger triey. Objet : vente d'articles de fête. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Jaffrezic Gilles, 1 rue de la mairie, 21270 Saint Léger triey. La société sera radiée du RCS de Créteil et ré-immatriculée au RCS de Dijon

AL213217393

RECTIFICATIF

EPICERIE DU LAC

Rectificatif à l'annonce parue le 10/06/2016 dans TERRES DE BOURGOGNE, concernant la société EPICERIE DU LAC, il y avait lieu de lire : acte SSP au 23/06/2016 et siège social au 45 avenue du LAC 21000 Dijon.

AL213217368

SNC CHARME

Dans l'avis paru le 29 juillet 2016, il fallait comprendre que la SAS CHARIER TP SUD, Parc d'activité du Chaffault – 13, rue de l'Aéronautique – 44 340 Bouguenais, 864 800 123 RCS Nantes et la SA ROGER MARTIN 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique – 21 000 Dijon, 016 450 157 RCS Dijon, gérantes de la société CHARME, société en nom collectif au capital de 50.000 euros, siège social : 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique – 21 000 Dijon en cours de constitution, sont également associées indéfiniment et solidairement responsables.

AL213217372

AVIS DE LA SAFER

SAFER CHAMPAGNE ARDENNE

La SAFER se propose d'étudier toute candidature à l'attribution, par rétrocession, échange ou substitution, de tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHAZEUIL: Zonage RNU- Bien libre

27 a 80 ca - Chauffour: B-566

Cmne de DOMMARIEN: Zonage RNU-Bien libre

19 a 10 ca - La roche: ZM-1

Cmne de VILLEGUSIEN-LE-LAC: Zonage N et U-Biens libres

29 ha 63 a 91 ca - Bise l assaut: 387YA-1-Champ rouge: 387ZE-17-18-Champs chaudron: B-226-De la quetise: AB-303[225]-Jean robinet: AB-182-183-la banie: 387B-1118[321] 387ZH-51 (avec bâtiments)

- La vevre: 387ZD-20 - La vigneule: B-281-289-Les brais: YA-3-Les corees: 387B-250-252-285-291-294-1113[283] 387ZE-3-Sous chevaudon: 387A-347 - Sous le chanoy: 387B-339-Sous monnezous ouest: 387B-108-109-110-112-116-117-121-130 (avec bâtiments)

- Sur bise l assaut: 387B-196-201-202-216-231-244-247-1105[217]-Village: AB-219-222-271[204]-302[224] (avec bâtiments)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit (par courrier, fax ou mail) **au plus tard le 22/08/2016** (date de réception par la Safer) à SAFER Champagne-Ardenne, Maison de l'Agriculture 26, avenue du 109e R.I BP 92139 52905 CHAUMONT Cedex 9, Tél.: 0325350338– Fax : 0325350337 – Mail : service.haute-marne@safer-cha.fr

AL213217382

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 08/08/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHARIGNY : Pré - 1 ha 82 a 4 0 ca - Bois de champ rond: A-263[8]

MARIGNY-LE-CAHOUET : Pré et Landes - 2 ha 27 a 85 ca - Au bois de marigny: F-498(*) - Champs des grands bois: F-486 - Chene de l hate: F-511

MONTIGNY-SUR-ARMANCON : Terre - 1 ha 56 a 05 ca - Les champs de chenilly: C-79 - Lourlout: C-113(*)-120

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY : Terre, Pré et Bois -

10 ha 14 a 71 ca - Champbertin: A-218 - Champs de travers: A-103-104 - Champs du pauvre: A-102 - Courtes hates: A-110-111 - La vianere: C-77-78(*) - Le bois du dessous: C-72-145[57]-146[58] - Le champ de l enterre: A- - Le clou: C-45 - Les charmes: C-121 - Les mais: A-160

Objectif pour le dossier ci-dessus est : Maintien du fermier en place.

LABRUYERE : Terre - Objectif : maintien du fermier en place.

5 ha 69 a 45 ca - Les ormeaux: ZB-50[23](*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/08/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213217392

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS Didier NOURISSAT,
Hugues MISSEREY,
Ivan STRIFFLING, Maël VIARD
et Marjolaine
NOURISSAT-GONTHIER,
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, le 29/07/2016, M. Guy Paul Marcel BORNE, retraité, et Mme Jeannine Paulette Renée CHOUTEAU, retraitée, son épse, dmt à Bressey sur Tille (21560), 4, Impasse de la Petite Tielle.

Nés M. à Dijon le 19/10/1945, Mme à Nanterre (92000) le 17/08/1945. Mariés sans contrat à Arnay Le Duc (21) le 11/05/1968. Ont modifié leur régime matrimonial existant,

- pour inclure, pour l'avenir, une clause de préciput portant sur l'immeuble constituant le logement de la famille et les meubles garnissant ce logement, ainsi que tous contrats d'assurance-vie non dénoués.

- et pour supprimer les récompenses en cas de dissolution de la communauté par décès, et dans ce cas seulement.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me NOURISSAT, notaire à Dijon.

Pour avis et mention

Me Didier NOURISSAT, notaire.

AL213217371

MODIFICATION DE STATUTS

SARL FOURNIER VAUDRY

Dénomination sociale : SARL FOURNIER VAUDRY

Forme : SARL

Siège social : 10 rue de l'église 39120 Peseux

Capital social : 4000 €

Siren : 533 455 556 RCS de Lons le Saunier

Gérance :

- Mr Alexandre Vaudry demeurant 10 rue de l'église 39120 Peseux

- Mr Romain Fournier demeurant 6 rue Marguerite de Bavière 21110 Rouvres en Plaine

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 Juillet 2016, il a été pris acte de changer la dénomination sociale de la société au 01 Juillet 2016 :

Ancienne dénomination : SARL FOURNIER VAUDRY

Nouvelle dénomination : SARL ATR

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

et de transférer son siège social à compter du 01 Juillet 2016 :

Ancien siège social : 10 rue de l'église 39120 Peseux

Nouveau siège social : 55 grande rue 21250 Pagny la Ville

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés

Radiation au RCS de Lons Le Saunier et immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis et Mention

AL213217332

LES OPALINES SANTENAY

SARL au capital de 70 432 euros
6, Avenue des Sources
21590 Santenay
379 386 345 RCS Dijon

En date du 29/6/2016, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'assistance aux personnes et plus particulièrement la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, tous services et prestations favorisant le maintien à domicile (portage des repas, aide à la toilette,au ménage...), tous services d'assistance pour l'entretien de la maison, les travaux ménagers, les petits travaux de jardinage, les prestations de petit bricolage dites «hommes toutes mains», les soins et promenades d'animaux domestiques, les soins d'esthétique à domicile, le gardiennage et la surveillance de la résidence principale ou secondaire, l'assistance administrative, l'assistance informatique, le diagnostic habitat et tous autres services entrant dans le cadre d'une offre de services aux personnes, les travaux de télésurveillance à domicile, les études, la recherche et la conception de systèmes de télésurveillance à domicile et plus généralement la recherche et la conception de tout dispositif favorisant le maintien à domicile de personnes dépendantes, et de modifier les statuts.

Pour avis

AL213217362

CUMA DE MELIN

à Auxey-Duresses
N° d'agrément : 21/76/361
RCS Dijon : 422 101 014

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE MELIN à 21190 Auxey-Duresses du 29/01/2010 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 15 765 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 29/01/2010

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA.

Claude ADAM.

AL213217373

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 Dijon

CHARLIE'S FEATHER

SARL au capital de 500 €uros
Siège social :
Auxey Duresses (21)
Chemin de Sous la Velle
R.C.S. Dijon 798 373 452

AGE du 05/08/2016 : **Objet social :** Modification de l'activité : **Ancienne mention :** La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Le négoce de vins sous quelque forme que ce soit en France et à l'étranger auprès des particuliers et professionnels, en gros, demi-gros ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. **Nouvelle mention** : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Le négoce de vins sous quelque forme que ce soit en France et à l'étranger auprès des particuliers et professionnels, en gros, demi-gros ; Le conseil dans le domaine viti-vinicole ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. Transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 05/08/2016. **Capital : Ancienne mention** : 500 € divisé en 50 parts de 10 € chacune. **Nouvelle mention** : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune. **Forme : Ancienne mention** : SARL. **Nouvelle mention** : SAS. **Administration : Ancienne mention : Gérant** : Anthony COLAS, 20 avenue de la République à Beaune (21). **Nouvelle mention : Président** : Anthony COLAS, précité. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, les actions du cédant n'étant pas prise en compte. Le siège social, la durée de la société et la date de clôture demeurent identiques. R.C.S. Dijon.

Pour avis : Le président.

AL213217374

GROUPE AVENIR SANTE

SAS au capital de 5.179.983 euros
Siège social: 20 cours du général de Gaulle
21000 Dijon
528 147 739 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27 juillet 2016,(I) il a été décidé de nommer Président TGH-TOGETHER Société civile au capital de 10.335.724 euros

Siège social : 35 avenue Kléber 75116 Paris. 498 261 866 RCS Paris

en remplacement de Pierre Kissel. (II) il a été décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de 1.198.746 euros par émission d'1.198.746 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale. Le capital social est désormais fixé à 8.137.732 euros divisé en 8.137.732 actions. (III) il a été décidé de nommer commissaire aux comptes titulaire :

AXENS AUDIT, SAS située 17, rue de la Presse 42000 Saint-Etienne, 449 532 670 RCS Saint-Etienne

Et comme commissaire aux comptes suppléant :

Pierre Baillet, demeurant 854, rue de Saint Cyr 42210 Saint-Andrèle-Puy. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

AL213217378

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BUFFON

Société civile immobilière
au capital de 5 100 euros
Siège social : 14 Rue Jean-Jacques Rousseau
21500 Montbard
437 842 958 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Christelle NICOLAS, demeurant 3 Rue de l'Eglise - 21121 Darois, en qualité de co-gérante, à compter du 15 avril 2016, en remplacement de Monsieur Claude BERTHOUD.

Pour avis. La Gérance.

AL213217376

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DANTON

Société civile immobilière
au capital de 38 000 euros
Siège social : 7 Rue Danton
21210 Saulieu
333 720 365 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 AVRIL 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Christelle NICOLAS, demeurant 3 Rue de l'Eglise - 21121 Darois, co-gérante, à compter du 15 avril 2016, en remplacement de Monsieur Claude BERTHOUD.

Pour avis La Gérance.

AL213217377

IMMOBILIERE CLINIQUE DU JURA

SCI au capital de 413 899,08 euros
Siège social : 9 rue Louis Rousseau
39000 Lons-Le-Saunier
343 549 606 RCS Lons-Le-Saunier

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2016, les asso ciés ont décidé unanimement de nommer

Groupe avenir Santé

SAS au capital de 8 137 732 euros, Siège social : 20 cours du Général de Gaulle 21000 Dijon. 528 147 739 RCS Dijon.

en qualité de gérant, en remplace ment de M. Pierre Kissel.

AL213217380

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE

Société par actions simplifiée à associé
unique au capital de 200.000 €
Siège social
1 Passage Eiffel CS 40046
21702 Nuits Saint Georges
662 032 374 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 24 juin 2016, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Dijon.

Le président.

AL213217389

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM DU CABINET MEDICAL DE FRANCHE COMPTE

SCM en liquidation
au capital de 200 euros,
siège : 1 A rue Franche Comté
21110 Genlis
490530656 RCS Dijon

AGE du 28/06/2016 : dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateurs Jean POUPON, 2 impasse Fontaine Soyer 21850 St Apollinaire et Olivier Schifano, 17 rue de la Sucharde 21800 Chevigny Saint Sauveur, siège de liquidation au siège social.

Dépôt légal RCS Dijon.

Pour avis Cc.

AL213216942

SCM DU CABINET MEDICAL DE FRANCHE COMTE

SCM en liquidation
au capital de 200€,
siège : 1A rue de Franche Comté
2110 Genlis
490530656 RCS Dijon

AG du 28/06/2016 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge Jean Poupon et Olivier Schifano, liquidateurs, leur donne quitus de leur gestion, constate la clôture de liquidation. Dépôt légal RCS de Dijon.

Pour avis Cc.

AL213216943

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/07/2016, il a été constitué une SCI dénommée GUITOUMAX.

Capital : 1.000 €.

Siège social : 13 route de Corcelles, cidex 41 -21550 Ladoix Serrigny.

Objet : acquisition, gestion d'immeubles.

Gérance : Mme Caroline Buchard, 13route de Corcelles cidex 41 - 21550 Ladoix Serrigny

Cession de parts: parts librement cessibles.

Durée : 99ans à compter de son immatriculationau RCS de Dijon..

AL213217358

SELAS «Didier NOURISSAT,
Hugues MISSEREY,
Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et
Marjolaine
NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me VIARD, notaire à Dijon, le 2/08/2016, il a été constitué la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont :

Dénomination : SASU MANSOT IMMO

Siège : Brazey en Plaine (21470), 3 Rue du Quarré.

Durée : 99 ans

Objet : - l'activité de marchand de biens, en France et dans tous pays, c'est-à-dire l'achat en vue de leurs reventes de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce, de droit au bail, d'actions ou parts de sociétés immobilières ou des souscriptions à des actions ou parts de société en vue de les revendre.

- la rénovation en vue de la revente, la gestion, la location ou sous location de meubles ou d'immeubles nus ou meublés.

- l'activité de construction par voie de louage d'ouvrages sur des biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis de bâtiment en vue de leur vente par fraction ou en totalité

- et la prise de participations dans toutes opérations relatives à l'immobilier.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Président : M. Damien MANSOT, dt à Dijon (21000), 43 rue Berlier ;

Admission aux assemblées et exercice des droits de vote : l'associé unique exerce les pouvoirs normalement dévolus aux associés des sociétés anonymes sous formes de décisions unilatérales, il a donc tous les droits de vote.

Agrément : il a été stipulé une clause d'agrément si la société devient pluripersonnelle en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société non associé, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention.

Le notaire.

AL213217363

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/08/2016, il a été constitué une SARL dénommée SARL ELOSSY

Siège social : 41 route de Drambon, 21270 Saint-Léger-Triey

Capital : 1.000€

Objet : création d'un bureau d'étude et d'agent commercial

Gérance : M. Gillet SEBASTIEN, 41 route de Drambon, 21270 Saint-Léger-Triey

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL213217369

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juillet 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : HERMÈS CONSEIL

Capital social : 100 €

Siège Social : 3 bis Place de la Banque 21000 Dijon

Objet : Conseil et prestation de service en matière de ressources humaines.

Durée : 99 années

Président : M. Romain Giraud, demeurant 3 bis Place de la Banque 21000 Dijon

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Le président

AL213217381

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu les 1er juillet, 4 juillet et 2 août 2016 par Maître Olivier COUEDELO, notaire associé à Fontenay-Trésigny (77), 106 rue Bertaux, il a été constitué une SOCIETE CIVILE, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par ses statuts, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : POLLUX

Siège social : 4 rue des Corton (21420) Aloxe-Corton
Durée : 99 ans
Capital : 2 000 € (apports en numéraire)
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, occupation à titre gratuit ou par bail des associés ou de certains des associés et vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Gérance : Mlle Lise JUDET demeurant 11 rue Victor Millot (21200) Beaune
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL213217383

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04.08.2016 à Dijon, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
EDELFOOD, SASU au capital de 5000 €,
Siège social : 6 Place Wilson 21000 Dijon,
Objet : restauration rapide
Durée 99 ans
Exercice social 30/09
Président : M Edouard CAVIN demeurant 6 Place Wilson 21000 Dijon
Chaque action donne droit à une voix, les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient dans le capital.
La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.
Il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes.
Immatriculation RCS de Dijon.

AL213217384

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Magny les Villers du 04 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Sigle : BINAUME
Dénomination : BIZOT-NAUDIN
Siège : 12, rue du Meix Grenot, 21700 Magny les Villers
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : la fabrication de vins à partir de raisin ou de moût de raisin, le commerce de gros de vin.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des
associés.
Président : Madame Claire NAUDIN demeurant 9, rue de la Grand'Velle, 21700 Vosne Romanée
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis Le Président

AL213217385

AUCANA

Suivant acte SSP du 22/07/2016 constitution de la SAS : AUCANA
Capital social : 100 euros
Capital variable de 10 euros à 1.000.000 euros
Siège social : 21 rue de Citeaux à Agencourt (21700)
Objet : Société holding
Président : la société Fabien Remondet et Compagnie, SNC au capital variable (minimum) 25.001 euros immatriculée 540005758 RCS Auxerre dont le siège est 15 rue de Reugny 89800 Chablis représentée par M. Fabien REMONDET demeurant 29 Grande rue à Maligny (89)
Commissaire aux comptes : Néant
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : au moins une action
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : au moins une action
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : agrément préalable de la collectivité des actionnaires
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL213217387

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
74 rue Rambuteau
71000 MACON

Avis de constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à SAUSSY du 01/07/2016, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime,
présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DES CORVEES
Siège : 1 Rue des Champs - 21380 SAUSSY
Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de Dijon.
Objet : l'exercice d'activités agricoles
Capital : 7 500 Euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Raymond DUMONT demeurant 1 Rue des Champs 21380 SAUSSY
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis - La gérance

AL213217388

Etude de Maîtres Pascal MASSIP
Marc PRIEUR, David BELOU
Véronique VARLET
et Guillaume LORISSON
notaires associés à Dijon
(Côte d'Or)
1 Place de l'Europe,

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, Notaire à Dijon, le 04/08/2016 il a été constituée pour 99ans à compter de son immatriculation la SCI « FLAC » au capital de 270.500eur ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, composée d'un apport en numéraire de 103.000eur ; d'un apport en nature pure et simple réalisé par M.CHIAPPALONE portant sur les lots 4, 11, 219 et 220 dépendant d'une copropriété située à DIJON 2, 4, 6 rue du chapitre cadastrée DM 133 évalué 103.000eur ; et d'un apport en nature à titre onéreux réalisé par M.CHIAPPALONE et Mme LE FLOCH portant sur le lot 154 dépendant d'une copropriété située à Dijon 42 rue colson cadastrée CX 235 évalué 64.500eur et grevé d'un passif s'élevant à 24.393,74eur, soit un apport net de 40.106,26eur.
Gérants : M.CHIAPPALONE et Mme LE FLOCH, demeurant à Dijon (21000), 6 rue Paul Emile Victor.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
Le Notaire.

AL213217390

NIÈVRE

NOMINATION

CARDADEL

SAS au capital de 627.552 euros
Siège social : 58 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire
RCS Nevers 335.014.411

Suivant un Procès verbal en date du 24 juin 2016, l'associé unique nomme, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Suppléant, respectivement:
- la société KPMG SA, dont le siège social est à Paris La Defense Cedex (92066), Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société SALUSTRO REYDEL, dont le siège social est à Paris La Defense Cedex (92066), Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement des sociétés KPMG AUDIT ID et KPMG AUDIT IS.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL583217384

ANNONCES LEGALES - 03 80 78 90 42

TRANSFERT DE SIÈGE

LMS NETTOYAGE

SASU au capital de 2 000 €
12 rue des Américains
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 813 778 677

Suite A.G.E. du 15/07/2016 : transfert du siège social au 22 rue des Maillots - 91820 Boutigny-sur-Essonne, à compter du 15/07/2016
Immatriculation au R.C.S. d'Evry.

AL583217381

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

COMMUNE DE LUZY

Procédure de modification du PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal du 12 juillet 2016, la commune de Luzy a décidé de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixé les modalités de concertation avec l'ensemble des personnes concernées.
Cet arrêté est :
- affiché sur le tableau prévu à cet effet en mairie
- tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Jocelyne GUÉRIN
Maire de Luzy.

AL583217385

MODIFICATION DE CAPITAL

AGREGATS DU CENTRE RECYCLING

Société à responsabilité limitée
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 130 route de Nevers
58180 Marzy
R.C.S. Nevers 507 626 034

Décision du 30 juin 2016
Objet : Augmentation du capital
Ancienne mention : Capital de 5 000 euros
Nouvelle mention : Capital de 30 000 euros
Pour avis.

AL583217390

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

MULTIVULCA

SARL au capital de 150 000 euros
porté à 300 000 euros
6-8 Rue du Plateau de la Bonne Dame,
58000 Nevers
RCS Nevers 500 144 969

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2016 :
Augmentation de capital social de 150 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Trois Cents Mille euros (300 000 euros)

AL583217391

AGREGATS DU CENTRE

Société par actions simplifiée
au capital social de 40 000 Euros
Siège social : Fontenille CD 40 58180 Marzy
R.C.S. Nevers 350 556 460

Décision du 30 juin 2016
Objet : Augmentation du capital
Ancienne mention : capital de 40 000 euros
Nouvelle mention : capital de 650 000 euros
Pour avis.

AL583217396

ETOILE AUTO DU CENTRE

EURL au capital de 373000 €
Siège social : 94 ter route de Lyon,
Le Clos Ry,
58000 Sermoise-sur-Loire
485 233 217 RCS de Nevers

En date du 19/07/2016, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 373 000 € à 205 578 € par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence:
Ancienne mention : 373 000 €
Nouvelle mention : 205 578 €
Modification au RCS de Nevers.

AL583217399

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ROUY

Avis concernant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Avis d'ouverture d'une enquête publique
Par arrêté n° 2016/36 du 30 juin 2016,
Le Maire de la Commune de ROUY a ordonnée l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Mr BLANCHOT J-François, commissaire enquêteur et Mr LECAS Robert, commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la Mairie de ROUY, du 08 août au 10 septembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les : **lundi 08 aout de 14 h à 14 h – mardi 23 août de 10 h à 12 h – vendredi 02 septembre de 14 h à 16h et samedi 10 septembre de 10 h à 12 h**
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de Rouy.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie.

AL583217237

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et C THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laure PAILLARD, Notaire au sein de la SCP JP JACOB et C THEVENY, le 23/7/2016, Mr MEYNIER Raymond Julien et Mme CAMEDESCASSE Anne-Marie son épouse, dt à La Celle sur Loire (Nièvre) 48 route des Barres, mariés à la mairie de Ivry sur Seine (94200) le 10 février 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.
Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me PAILLARD Laure Notaire à Cosne Cours sur Loire.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis.
Me Laure PAILLARD.

AL583217398

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET de la SELARL
AGIN – PREPOIGNOT
Anciennement François MILCENT
Société d'Avocats au Barreau de Nevers
6 square de la Résistance,
Nevers (Nièvre)
Tél. : 03.86.57.05.00.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

A l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de NEVERS (Nièvre), se tenant au Palais de Justice à Nevers, Place du Palais, salle ordinaire desdites audiences,
LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2016 à 10 HEURES 30
Il sera, aux requête, poursuite et diligence de :
Monsieur Ichoa Amram BETTAN, né le 17 septembre 1957 à FES (Maroc), de nationalité marocaine, avocat, demeurant 10 rue Georges Ville, 75116 Paris, agissant **en sa qualité de gérant de la SCI HESSED**
Ayant pour Avocat la **SELARL AGIN – PREPOIGNOT**
Anciennement François MILCENT
Société d'Avocats au Barreau de Nevers
6 square de la Résistance, Nevers (Nièvre)
et après accomplissement des formalités prescrites par la Loi, procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :
Commune de PREMERY (Nièvre), 37 rue de Lurcy, comprenant une maison d'habitation avec jardin et une autre maison à usage d'habitation et de commerce,
le tout cadastré section C n° 177 pour 3 ares et 38 centiares et section C n° 1177 pour 3 ares et 22 centiares,
Bien occupé.
Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe, les enchères seront ouvertes sur la mise à prix suivante :
DIX SEPT MILLE SIX CENTS EUROS
(17 600 €)
FAIT ET REDIGE par l'avocat soussigné
A Nevers, le 10 août 2016
Pour extrait
Myriam PREPOIGNOT
NOTA :
- Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Nevers ;
- Les frais préalables de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication;
- Tout enchérisseur devra se munir d'un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une consignation préalable est obligatoire, dont le montant est fixé à 10 % de la mise à prix, en sus des frais dont le montant sera indiqué par l'Avocat;
- Le cahier des charges est déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
S'adresser pour les renseignements à :
- Me Josiane MONTEIRO, membre de la SELAS ELEXIA ASSOCIES, Avocat au Barreau de Nevers,
rédacteur du cahier des conditions de vente, demeurant à Nevers (Nièvre), 15 rue Adam Billault - Tél : 03 58 57 01 60
- la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, Société d'Avocats,
dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente,
demeurant 6 square de la résistance, Nevers Tél. 03 86 57 05 00
VISITES :
- Me Aude BONNET, Huissier de Justice, 7 rue Gambetta, 58000 Nevers Tél. : 03 86 36 13 00

AL583217395

MODIFICATION DE STATUTS

ATN SYSTEME SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 267 000 €
Siège social : 19, Rue des Docks
58000 Nevers
803 220 052 RCS Nevers

Il résulte de l'AGO du 30 juin 2016 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Président :
• **Ancienne mention :** Mr Gilles THEVENET
• **Nouvelle mention :** Mr Nicolas THEVENET dt à Saint Parize Le Chatel (58) – 26, rue des Fonds Bouillants
Directeur Général :
• **Ancienne mention :** Mr Nicolas THEVENET susnommé
• **Nouvelle mention :** Néant.

AL583217382

WINCAP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social : 9, Route de Tazières
58180 Marzy
430 218 776 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 30 juin 2016, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Commissaires aux Comptes :
• **Anciennes mentions :**
Commissaire aux Comptes Titulaire : Mr Michel JANSEN
Commissaire aux Comptes Suppléant : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES (393 355 649 RCS Toulouse)
• **Nouvelles mentions :**
Commissaire aux Comptes Titulaire : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES (393 355 649 RCS Toulouse)
Commissaire aux Comptes Suppléant : Mr Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à Varennes Vauzelles (58) – 13, rue Henri Choquet.

AL583217383

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

CENTRE DE L'HABITAT

SARL transformée en SAS
au capital de 20 000 euros
Place de l'Eglise - 58270 Anlezy
R.C.S. Nevers 521 482 000

Délibération du 29/06/2016 : L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Sophie Ponsard, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir Mme Sophie Ponsard dt Place de l'Eglise
58270 Anlezy.
Pour avis

AL583217392

LOOK CYCLE INTERNATIONAL

SAS au capital de 2.515.440 €
Siège social : 27, rue du Docteur Lé veillé
58000 Nevers
419 513 262 R.C.S. Nevers

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28 juin 2016 : (i) la société LOOK CYCLE HOLDING, SAS, 27, rue du Docteur Léveillé – 58000 Nevers, 820 040 285 R.C.S. Nevers a été nommée en qualité de Président en remplacement de la société KANGOUROU ; (ii) il a été pris acte de la démission de la société CEDITION de ses fonctions de Directeur Général.

AL583217394

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

ALBADIS

Par acte sous seings privés en date du 1er Juillet 2016, la société CSF, Société par actions simplifiée au capital de 100.347.710 euros, ZI route de Paris 14120 Mondeville, immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 440 283 752, a donné en location gérance à la ALBADIS, SARL au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé Boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 821 016 441, un fonds de commerce de type supermarché, avec station de distribution de carburants sis et exploité Boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers connu sous l'enseigne «MARKET» pour une durée d'une année à compter du 1er Juillet 2016, renouvelable ensuite par tacite reconduction.
La société ALBADIS exploitera ce fonds librement pour compte personnel et sous sa propre responsabilité.

AL583217386

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

LE SAVIEZ-VOUS ?
Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.
Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers**

MB MUSIC

**SARL au capital de 8 000euros
10-12 Rue du champ de Foire
58000 Nevers
RCS Nevers 485 246 193**

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2016 :

Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Démission de M. Frédéric MONTAGU de son mandat de cogérant associé, ce jour.

Liquidateur : M. Stéphane BOUCHOT, dt chez M. et Mme MONTAGU, 33 Rue du Moulin à Vent 34290 Abeilhan, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. L'Assemblée l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Siège de la liquidation : à l'adresse mentionnée ci-avant.

La correspondance devra être envoyée à cette adresse ainsi que les actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

AL583217388

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

SOCIETE DU LAC

**SARL en liquidation amiable
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 11 et 13 rue du Pont National
58140 Lormes
R.C.S. Nevers 489 253 732**

Selon décision du 21/06/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2016 et sa mise en en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Ella a nommé comme liquidateur M. Laurent CAMUS, demt à Lormes (58140), 7 rue de la Creuse pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'atif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en dégaer de nouvelles pour les besoins de la liquidation Le siège de la liquidation est fixé à Lormes (58140), 7 rue de la Creuse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL583217393

SOLOMAT

**SARL au capital de 7622,45 €
Siège social :
Le Clos Ry - 94 ter route de Lyon,
58000 Sermoise-sur-Loire
400 638 672 RCS de Nevers**

L'AGO du 24/06/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2016.

Radiation au RCS de Nevers

AL583217395

AVIS DE CONSTITUTION

**SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François DINET, notaire associé à Clamecy, le

2 aout 2016, en cours d'enregistrement à Nevers, a été constituée la société

civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : P&N INVESTMENT

Siège social 3 rue des Gâtines, 58500 Oisy

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation

par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société

pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant

à l'objet social.

Capital social : 1000€ constitué d'apports en numéraire

Gérance : M Yannick Bley, médecin, et Mme Stéphanie Nourry, pharmacienne,

son épouse, demeurant ensemble à Oisy (58500) 3 rue des Gâtines

Parts sociales :Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants

d'un associé et au profit du conjoint d'un associé.La décision

d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître François DINET

AL583217387

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : BLEU MENUISERIES

Capital: 20000 euros

Siège: 10 rue de Vauzelles 58000 Nevers

Objet: Commerce avec ou sans pose de menuiseries extérieures intérieures, stores, vérandas et tous équipements de second œuvre de la maison.

Durée: 99 ans

Président: M. Fernandes Paulo, 14 route de Perpignan bat D apt 171 66240 Saint-Estève

La cession des ac tions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

RCS: Nevers

AL583217389

L'ELEGANCE CANINE

Par acte SSP en date du 21 juillet 2016, il a été constitué une SARL dénommée: L'ELEGANCE CANINE

Objet social : Activité de toilettage, soins esthétiques ou d'entretien pour animaux, vente de tous produits, alimentation et accessoires pour animaux

Siège social : 22 rue de la Barre 58000 Nevers

Capital : 2 000 euros

Gérance : Madame Corinne DESGRAND demeurant 715 rue Victor Hugo 58600 Garchizy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL583217400

ISTANBUL KEBAB

**Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Albert Schweitzer
58200 Cosne Cours sur Loire**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 Août 2016 à Cosne Cours sur Loire, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ISTANBUL KEBAB

Siège social : 7 rue Albert Schweitzer, 58200 Cosne Cours sur Loire

Objet social : Restauration de type rapide ambulante ou sur place : Kebab, Pizzas, Brasserie, Boissons non alcoolisées, Desserts, plats à emporter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Kenan Onder, demeurant 7 rue Albert Schweitzer

58200 Cosne Cours sur Loire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL583217402

YONNE

SUCCESSION

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE SUCCESSION

A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Succession de Monsieur Emmanuel HUZAR

Par déclaration faite auprès du Tribunal de Grande Instance de Sens le :

Monsieur Grégoire Emmanuel Hubert Léon **HUZAR**, sans profession, demeurant à Paris-XVI (75116) 7 rue Gustave Courbet.

Né à Saint-Cloud (92210) le 11 juin 1960.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Grégoire **HUZAR**, placé sous le régime de la curatelle des majeurs suivant jugement rendu par le juge des tutelles du tribunal d'instance de PARIS 16ème à la date du 10 novembre 2011, inscrit au répertoire civil et mentionné en marge de l'acte de naissance du requérant.

Et

Monsieur Thomas Emmanuel Léon HUZAR, Directeur de Société, époux de Madame Magali Geneviève Suzanne **REFREGIES**, demeurant à Paris (75016) 32 rue des Vignes.

Né à Boulogne-Billancourt (92100) le 27 juin 1968.

Marié à la mairie de Villiers-Saint-Benoit (89119) le 19 juin 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Philippe LECUYER, notaire à Paris, le 12 mai 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code Civil la succession de :

Monsieur Emmanuel Hubert Marcel Fernand **HUZAR**, en son vivant dirigeant de société, époux de Madame Annie PERNET, demeurant à Charny (Yonne) Moulin de la Gravière.

Né à Versailles (78000), le 27 février 1938.

Marié à la mairie de Paris 16ème arrondissement (75016) le 16 juillet 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant depuis opté pour le régime de la Régime de séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre ROQUE, notaire à PARIS, le 14 juin 1983, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de PARIS le 15 juin 1984, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Neuilly-sur-Seine (92200) le 30 novembre 2014.

Élection de domicile est faite à Paris(75001) 16 rue des Pyramides, en l'Etude de Maître Nicolas FORTASSIN.

Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code civil a été effectué le 3 aout 2016

Auprès du Tribunal de Grande Instance de Sens ;

Pour avis.

AL893217522

NOMINATION

MOUVEX

**Société par actions simplifiée
au capital de 8 496 855 euros
Siège social : Zone Industrielle (Z.I.)
Plaine des Isles,
2 rue des Caillottes
89000 Auxerre
389 236 548 R.C.S. Auxerre**

Par Décisions de l'Associé Unique du 30/06/2016, M. Jean-Christophe Georghiou, domicilié 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine, a été nommé commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Yves Nicolas dont le mandat venait à expiration.

Pour avis.

AL893217505

SPORTS PARACHUTISME INNOVATION (S.P.I.)

**SAS au capital de 30.000 €
sise Aérodrome de St Florentin
Cheu 89600 Cheu
519083844 RCS de Auxerre**

Par AGE en date du 20 juillet 2016 les associés ont pris acte de la démission ce jour de M. Paul GRISONI de la fonction de Président, de M. Frank LE ROY de la fonction de Directeur général, de Mme Emmanuelle NICOLS de la fonction de Directeur général délégué et nommé M. Frank LE ROY Président et Mme Emmanuelle NICOLS Directeur général.

Pour avis

AL893217508

SICLI OPERATIONS FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.500.000 €
Siège social : Zone Industrielle
La Saunière
89600 Saint-Florentin
799 157 789 RCS Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 22 juillet 2016, l'associé unique a nommé aux fonctions de président, Monsieur Pierre THOME demeurant 28, avenue des Platanes – 78860 Saint-Nom-La-Bretèche en remplacement de Monsieur Jean-Luc LAVENIR .

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL893217512

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ANAO

**Capital 1000€
Siège social : 26, route de Genève
10130 Marolles sous Lignières
803339274 RCS Troyes**

Aux termes d'une décision en date du 31 Juillet 2016, la gérance de la société civile immobilière ANAO a décidé de transférer le siège social du 26 route de Genève 10130 Marolles Sous Lignières au 9 rue de la Poterne 89430 Saint Vinnemer à compter du 15 août 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance

AL893217495

G.D. FOCH DEVELOPPEMENT

**SA au capital de 440.000 Euros
Siège social : 20 Rue Amédée Guérard
89100 Sens
351 219 282 RCS Sens**

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 16/05/16 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/16, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue du Port au Vin, 89100 Gron, et ce, à compter du 01/07/16. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Sens.

AL893217504

«MK TAXIS»

Suivant un acte reçu par Me TOPIN, notaire à Maligny (89800), le 29/07/2016 l'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle «MK TAXIS», au capital de 25.000,00 €, immatriculée au R.C.S. de Créteil sous le numéro SIREN 802 145 243, dont le siège social est à L'hay-Les-Roses (94240) 17 rue Sainte Colombe, a décidé de transférer le siège social à Ligny-Le-Chatel (89144) 8 rue de la Vicomté, à compter du 29/07/2016. Autres modifications : nomination de M. Pierre JOVIGNOT, demeurant à Ligny-Le-Chatel (89144), né à Dijon (21000) le 19/11/1960, en qualité de nouveau Président, en remplacement de M. Khalid MEDDAH, démissionnaire ; la dénomination sociale est désormais la suivante : «SASU PoLi Taxis 89». La société sera immatriculée au R.C.S. d'Auxerre et radiée du R.C.S. de CréteilL. Pour avis et mention.

AL893217506

SCI LA GRAVIERE

**SCI au capital de 36 000 €
Siège Social
2 rue du Château Origny
89440 Sainte-Colombe
437 763 071 RCS d'Auxerre**

Le 28/07/2016, le Gérant a décidé de transférer le siège social au 6 Avenue du Docteur Brouardel 75007 Paris.

Radiation au RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Paris

AL893217528

ESPACIO PISCINA

**SARL au capital de 7500,00 Euros
83 Avenue Yver,
89000 Auxerre
489012518 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/08/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 50 Rue de l'Océan Indien, La pointes des Châteaux, 97436 Saint Leu à compter du 02/08/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL893217540

MODIFICATION DE CAPITAL

CHARTREL ENVIRONNEMENT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 11 Route de Sormery - Boulay
89570 Neuvy Sautour
434 444 683 RCS Auxerre**

Par décision de la gérance du 7 juillet 2016, le capital social a été réduit de 7 700 euros à 3 850 euros par rachat et annulation de 154 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre à l'issue de la présente publication.

Pour avis, la Gérance.

AL893217519

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD (CCYN) pour

LA COMMUNE DE SERBONNES

Avis concernant le projet de révision du POS valant PLU

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Par arrêté n° 2016-192 du 08 août 2016, le Président de la CCYN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du POS valant PLU de la commune de SERBONNES.

Le Tribunal Administratif de Dijon a désigné M. Philippe BUSTIN commissaire enquêteur titulaire et M. Pascal FOUGÈRE commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SERBONNES où le dossier sera consultable du lundi 22/08/2016 au jeudi 22/09/2016, soit 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30, mardi de 13h30 à 17h30 et samedi de 9h à 11h.

Des informations relatives à l'enquête peuvent également être consultées sur les sites: www.cc-yonne-nord.fr / www.mairie-serbonnes.com

Le Président de la CCYN, responsable du projet, se tient à la disposition du public pour toutes informations.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- **Lundi 22 août de 9h à 11h30**
- **Mardi 30 août de 13h30 à 17h30**
- **Vendredi 9 septembre de 9h à 11h30**
- **Samedi 17 septembre de 9h à 11h**
- **Jeudi 22 septembre de 9h à 11h30**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de SERBONNES. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie : Rue de la République 89140 SERBONNES.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant une année dès qu'ils seront transmis à la Communauté de Communes.

A l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le Président de la CCYN sera une approbation assortie du respect des prescriptions ou bien un refus. S'il est passé outre les observations présentées et/ou les observations défavorables du commissaire enquêteur, elles devront être motivées.

Cet avis sera affiché par voie d'affiches aux lieux suivants : panneaux d'affichage de la commune de SERBONNES et de la Communauté de Communes.

AL893217539

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 29 juillet 2016, concernant la société PCFD

Il a lieu de lire : Siège social : 4 Grande Rue, 89140 Compigny ; **Gérance** : Monsieur Florian PELE, demeurant 4 Grande Rue, 89140 Compigny

AL893217503

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve la Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 17 juin 2016, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

par:

Monsieur Christian Jean PETIT-ETIENNE, docteur en médecine en retraite, et

Madame Béatrice Simone GRISEL, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à

Villeneuve la Guyard (89340) 18 avenue de la Gare.

Monsieur est né à Boulogne Billancourt (92100) le 10 février 1951,

Madame est née à Paris(75015) le 31 mai 1949.

Mariés à la mairie de Breux sur Avre (27570) le 2 décembre 1972 sous le

régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL893217534

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve-La-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 23 mai 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de bien par :

Monsieur Florent André Paul ANCELIN, agent d'entretien, et Madame Martine Simone LAFOLIE, agent d'entretien, son épouse, demeurant ensemble à Villeneuve-La-Guyard (89340) 8 rue d'Alsace.

Monsieur est né à Saint Léger Pres Troyes (10800) le 3 avril 1960,

Madame est née à Sens (89100) le 2 mars 1966.

Mariés à la mairie de à Villeneuve-La-Guyard (89340) le 11 juin 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL893217535

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**S.C.P. d'AVOCATS THUAULT
FERRARIS LEPRETRE CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements:
03.86.72.09.80**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Tribunal de Grande Instance d'Auxerre
siégeant au Palais de Justice d'Auxerre,
Place du Palais de Justice
Le vendredi 16 Septembre 2016
à 14 Heures**

COMMUNE D'AUXERRE

Une maison d'habitation ancienne située 1 rue Bérault comprenant:

-au rez- de chaussée: une cuisine (16.50m2), un double séjour (20.70m2)

- à l'étage: deux chambres (9.50 et 10.05m2), une salle de bain (3.80m2), wc (1.50m2) et palier (4.50m2)

Cave en dessous dont l'accès se fait au niveau de la rue sous-murs.

La maison est cadastré section BI n°53 lieu-dit 1 rue Bérault pour 53 centiares

La surface habitable est de 66.50m2.

La maison était inhabitée au moment de l'établissement du procès-verbal descriptif

MISE A PRIX: 40 000€

Consignation pour enchérir: 4.000 Euros (par chèque de banque)

Merci de contacter le cabinet au 03.86.72.09.80 pour les dates de visite

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre ou au cabinet de l'avocat du poursuivant

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

AL893217515

**S.C.P. d'AVOCATS THUAULT
FERRARIS LEPRETRE CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 Auxerre
Pour tous renseignements:
03.86.72.09.80**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Tribunal de Grande Instance d'Auxerre
siégeant au Palais de Justice d'Auxerre,
Place du Palais de Justice
Le vendredi 16 Septembre 2016
à 14 Heures**

COMMUNE D'AUXERRE

Un appartement situé au 1er étage d'une maison divisée en appartements situé 29 rue Paul Armandot cadastré section ES n°313 d'une contenance de 2 ares et 1 centiare, comprenant:

-une cuisine (9.25m2), un séjour (24.20m2), une salle de bain (5.20m2)

Surface loi Carrez totale: 38.65m2

Cave

Le tout correspondant aux lots:

-n° 6 du Bâtiment A et les 537/ 10 000èmes des parties communes générales

-n°7 du bâtiment B et les 847/10 000èmes des parties communes générales

Les lots n° 6 et 7 sont groupés

-n°9 du bâtiment A et les 35/10 000èmes des parties communes générales

Avec droits au passage commun cadastré section ES n°311 lieudit «rue Paul Armandot» pour 27 centiares

L'appartement est inhabité au moment de l'établissement du procès-verbal descriptif

MISE A PRIX: 15 000€

Consignation pour enchérir: 3.000 Euros (par chèque de banque)

Merci de contacter le cabinet au 03.86.72.09.80 pour les dates de visite

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre ou au cabinet de l'avocat du poursuivant

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'Auxerre

AL893217516

MODIFICATION DE STATUTS

METACHAUD

**S.A.R.L
Au capital de 4000 euros
Siège social : Z.A. des Prunelliers
6 rue des Prunelliers
89100 Saint Martin du Tertre
N° SIREN : 482 100 203 RCS de Sens**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/07/2016 il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 15/07/2016, à

-Import-export, négoce ½ gros et détail, principalement tous les produits métalliques ou non qui s'y rattachent directement ou indirectement.

-Activité de loueur de tous types de véhicules et engins de chantier divers.

-La prospection commerciale pour le bâtiment, l'ingénierie et le bureau d'études, la rénovation de logements privés et sociaux en sous-traitante totale, la réalisation de concept divers tel que la création de kiosque ou tout autre structure pouvant recevoir des activités liés aux commerces alimentaires, la coordination de travaux en qualité de maitre d'œuvre ;

L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis et mention.

AL893217509

JDS MACONNERIE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €
Siège social : 7 rue d'en bas Les Buissons
89600 Saint-Florentin
498 953 462 RCS Auxerre**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016 : L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8 000) euros.

Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de seize (16) euros chacune, toutes de même catégorie, entière ment souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000) euros.

Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de deux cents (200.00) euros l'une, toutes de même catégorie, en tièrement

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 29/07/2016, modifiant le plan de redressement arrêté au profit de l**a Sàrl The New Kase CCial Géant** avenue Haussmann Zac des Clairions Lot N°25 89000 Auxerre (RCS Nanterre : 793 042 698) Commissaire à l'exécution du plan : Me Gay Francisque 3 avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL893217507

Jugement du Tribunal de Commerce de Macon en date du 22-07-2016, dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl REVILLON VINS** 10 rue des Pregirods 89800 Fleys (RCS Macon 444 320 311) nommant Administrateur judiciaire la SELARL AJ PARTENAIRES en la personne de Me Maurice PICARD 22 Rue du Cordier 01000 Bourg en Bresse avec pour mission d'administrer la société.

AL893217510

souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL893217520

Notaires

Patrick FERRE

SCI DU PETIT MARCHAIS

Siège à Champignelles (89350)
Le Petit Marchais
RCS Auxerre n° 350 960 340

Aux termes d'un acte reçu par Me FERRE, notaire à Auxerre (89000), 14 Rue Martineau des Chesnez, le 11 juillet 2016, les associés ont décidé :

1- De réduire le capital social pour le ramener de 196.425 € à 13.095 E divisé en 13.095 parts de 1 € de nominal

2- D'annuler une part

3- De transformer la société en GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE sous la dénomination de GFA du PETIT MARCHAIS, avec pour objet la propriété et l'administration par dation à bail de tous biens et droits à destination agricole.

La société s'est interdit d'exploiter en faire valoir direct.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

Pour avis et mention

Maître Patrick Ferré

Fait à Auxerre

Le 4 août 2016

AL893217521

➜ NON DISSOLUTION

CONCEPT. AMENAGEMENT

SARL au capital de 1000€
Siège social 11 Voie Prairial
89340 Villeneuve-la-Guyard
791673478 RCS de Sens

L'assemblée générale mixte du 30/06/2016 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Sens

AL893217390

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

KALI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège : 14 rue St Etienne - 89450 Vézelay
Siège de liquidation : 15 rue de Montenat
89200 Island
RCS Auxerre 439 447 699

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 août 2016 a constaté le non renouvellement du bail et l'impossibilité du transfert des activités de la société et a donc décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sandra GALIMARD, demeurant 15 rue de Montenat 89200 Island, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 15 rue de Montenat 89200 Island. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

Le Liquidateur.

AL893217517

AUXERRE METAUX PRECIEUX

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège : 6-8 Rue Faillot 89000 Auxerre
788 587 798 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er août 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dany GUILLEMOT, demeurant 6 Avenue de la Gare 89290 Champs sur Yonne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Avenue de la Gare 89290 Champs sur Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

AL893217530

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL à associé unique dénommée BERRY BOIS ET FORETS, au capital de 5000 euros, le siège social est fixé 6 Maurepas 89110 Merry La Vallée, ayant pour objet : le commerce des bois et de ses dérivés en France et à l'étranger ainsi que toutes prestations se rapportant au conseil en gestion et travaux dans les parcs et forêts. M. Baptiste BERRY, demeurant 6 Maurepas 89110 Merry La Vallée, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis

La Gérance

AL893217284

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Société Stéphane Blondeau.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 24 chemin du Foulon – 89800 Chablis.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 2 000 euros.

Gérant : M. Stéphane Blondeau, demeurant à Héry (Yonne), 9 rue du Bois.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associée sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893217465

LR HOLDING

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée LR HOLDING au capital de 503 000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 500 euros et d'apports en nature pour 502 500 euros, le siège social est fixé 6 Chemin de l'Epinette Bas Rebourseaux 89600 Vergigny, ayant pour objet : prise de participation financière, holding dans toutes activités. La gérance est assurée par M. Laurent RAIMOND, demeurant 6 Chemin de l'Epinette Bas Rebourseaux 89600 Vergigny. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance.

AL893217475

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué en date du 23 Juillet 2016 : une Société A Responsabilité Limitée au capital variable comme ci-dessous

Dénomination : SEQUERE NATURAM SARL

Forme : Société à responsabilité limitée au capital variable (SARL)

Siège social : 11, Rue Ismaël Besnier – 89500 Villeneuve Sur Yonne

Durée : 99 ans

Capital : 20 000 euros

Gérant : Mr. Boucher Jean Michel demeurant 11, Rue Ismaël Besnier – 89500 Villeneuve Sur Yonne

La société sera immatriculée au RCS de : Sens(89).

Objet : La société a pour activité principale :

Le coaching, le consulting, le conseil en entreprise et tout autre, la mise en contact avec les professionnels assermentés, agréés pour tous conseils d'ordre juridique permettant aux intéressés de faire finaliser et /ou acter leurs projets de toutes natures, ainsi que toute sous-traitance de même nature.

Egalement en principal, le micro-secrétariat, l'aide et soutien administratif ordinaire, le statut écrivain public, la téléprospection, l'assistance téléphonique.

Egalement la formation et/ou sous-traitance dans les vecteurs choisis et, après certification de notre société.

L'achat, la vente, la location, le négoce de tous produits et services en FRANCE, DOM-TOM, EUROPE, CEE et à l'international, ainsi que l'import - export en tout genre.

L'achat, la vente, la transformation de tous biens ou immeubles ou terrains pour y exécuter ou sous-traiter, tous travaux immobiliers et/ou mobiliers liés à l'installation de tout pas de porte, magasins, commerces, clubs, associations et même suivant baux à construction.

L'achat, la vente, l'exploitation, la location, sous-location de toutes franchises, licences de marques, de tous fonds créés ou repris sous protection ou pas à l'INPI.

Commercialisation de parts SCPI sous le statut de démarcheur bancaire et financier.

L'aide, le soutien, la formation, l'installation de toutes entreprises ou réseaux de développement ou groupements d'intérêts économiques à l'échelon national et international.

La prise en location, sous-location par bail, l'exploitation de tout pas de porte, commerces.

Toutes animations, conférences, soirées, repas en liens avec les activités susnommées et/ou après autorisations effectives.

Toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, civiles, artisanales, commerciales, juridiques, économiques ou financières, mobilières ou immobilières.

La prise de participations de la société, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandites, souscriptions ou rachats des titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participations ou regroupements d'intérêts économiques ou locations-gérances.

AL893217500

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué : en date du 23 juillet 2016, une Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI DU CHATEAU

Forme : société civile immobilière (SCI)

Siège social : 11 rue Ismaël Besnier – 89500 Villeneuve sur Yonne

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Gérant : Monsieur BOUCHER Jean Michel demeurant 11 rue Ismaël Besnier – 89500 Villeneuve sur Yonne.

La société sera immatriculée au RCS de : Sens (89)

Objet : La société a pour activité principale :

- L'acquisition, la construction, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, notamment à usage commercial, industriel, artisanal, de bureau ou d'habitation, domiciliation, boîte à lettre.

- Tous travaux de réparation, entretien, agrandissement et construction afférents aux immeubles à acquérir.

- L'achat, la vente de tous immeubles, terrains, enfin toute négociation entrant dans son objet.

- Subsidiairement, complémentairement et plus généralement, toutes opérations quelconque se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

AL893217380

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/08/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : PRODILISTE GROUPE

Siège social : 5, avenue de la Gare, 89330 St Julien du Sault

Forme : SASU

Capital : 241500 Euros

Objet social : La prise de participations, la gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour son propre ; l'activité de holding intégrant l'animation de groupe, l'ingénierie et le conseil, l'assistance administrative, comptable, financière, informatique et autre.

Président : Monsieur Alain Peter demeurant : 6 chemin de Busson, 89330 St Julien du Sault élu pour une durée indéterminée

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : Monsieur Jean Jacques ELKAÏM demeurant : 42/44, rue de Washington 75008 Paris

- Suppléant : Monsieur Roland GUIGON demeurant : 129, rue de Sèvres 75006 PARIS

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : en cas de pluralités d'associés, toute cession au profit d'un tiers est soumise au droit de préemption des autres associés et à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL893217511

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 août 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Société Alexandre Simonot

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Capital social : 2 000 euros

Siège social : 27 rue de Poinchy – 89800 Chablis.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 2 000 euros.

Gérant : M. Alexandre Simonot, demeurant à Chablis (Yonne), 27 rue de Poinchy.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associée sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893217513

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 juillet 2016, il a été constitué, sous la dénomination MAJERTI, une Société coopérative de production à responsabilité limitée régie par la loi n° 78-463 du 19 juillet 1978 et les dispositions réglementaires en vigueur, dont le siège social est : 29, rue de la forêt d'Othe 89 500 Armeau. Elle a pour objet social l'informatique et l'ingénierie des systèmes d'information. Elle est constituée pour une durée de 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au RCS, dont le capital variable ne peut être inférieur à 3 000 € ni, par le jeu de la variabilité, au quart du capital le plus élevé atteint par la Scop depuis sa création. Les parts ne sont pas numérotées. Le capital est divisé en parts de 50 € chacune de valeur nominale. Gérant : Mr Miotte Julien, demeurant 29, rue de la forêt d'Othe 89 500 Armeau

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis,

AL893217518

MTS 89

SSP à Toucy en date du 05-08-2016 de : MTS89

Forme : SARL unipersonnelle

Capital : 5 000 euros.

Siège : 20 chemin de ronde, 89130 Toucy.

Durée : 99 ans.

Gérance : Audrey MANCHERON (MARSETTI), 1 rue principale 89170 Septfonds.

Objet : Permanence téléphonique.Télé-secrétariat.

RCS : Auxerre.

AL893217527

URE CONCEPT SERVICES

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Monéteau, en date du 5 août 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : Ure Concept Services.

Forme : Société par actions simplifiées à associé unique.

Objet : Le négoce de matériaux, de système de chauffage, de climatisation et de panneaux photovoltaïques.

La pose en sous-traitance de système de chauffage, de climatisation et de panneaux photovoltaïques.

Capital social : 5 000 €.

Siège social : 18 Rue de la Chapelle - 89470 Monéteau

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Philippe Rousseau demeurant 5 La Verrerie - 89320 Arces-Dilo.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Les cessions consenties par l'actionnaire unique sont libres.

Toutes les autres cessions sont soumises à agrément donné par décision collective prise à l'unanimité des actionnaires.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL893217531

Étude de MAITRE
JEAN-LUC BARDE,
NOTAIRE
87 rue du général de Gaulle
89320 Cerisiers

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, Notaire à Cerisiers (Yonne), le 5 août 2016, a été constituée une société civile immobilière entre : Jonathan René Edmond THYRIOT, né à Bae-Le-Duc (55000) le 10 avril 1986, demeurant à Venizy (89210) 3 Rue du Glacis Le Ruet – Chailley et Noha Michel THYRIOT, né à Auxerre (89000) le 7 septembre 2013, demeurant même adresse.

Objet : acquisition, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale : FAMILY HABITAT.

Siège social : Venizy (89210), 3 rue du Glacis Le Ruet - Chailley.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) entièrement libéré.

Cessions de parts : agrément à l'unanimité

Premier gérant: Monsieur Jonathan THYRIOT

Immatriculation : RCS Sens.

Pour avis le notaire.

AL893217532

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Adresses utiles

POUR VOS ANNONCES LÉGALES *On s'occupe de tout !*
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE
du **LUNDI** au **VENDREDI** dès 8h00
Terres de Bourgogne

la p'tite graine

la page interdite aux grands

À quoi ça sert de mettre du fumier dans les champs ?

Le fumier est riche en éléments nutritifs. C'est pour ça que les agriculteurs en répandent dans les champs : pour nourrir les plantes.



©Germain Schmitt

Le fumier est le mélange des excréments du bétail (vaches, chevaux...) avec les éléments de la litière (généralement de la paille). Les excréments contiennent les éléments nutritifs qui étaient dans les aliments que les animaux ont mangés, mais qu'ils n'ont pas absorbés. Le fumier est donc riche en éléments nutritifs et peut être utilisé comme engrais pour les plantes cultivées.

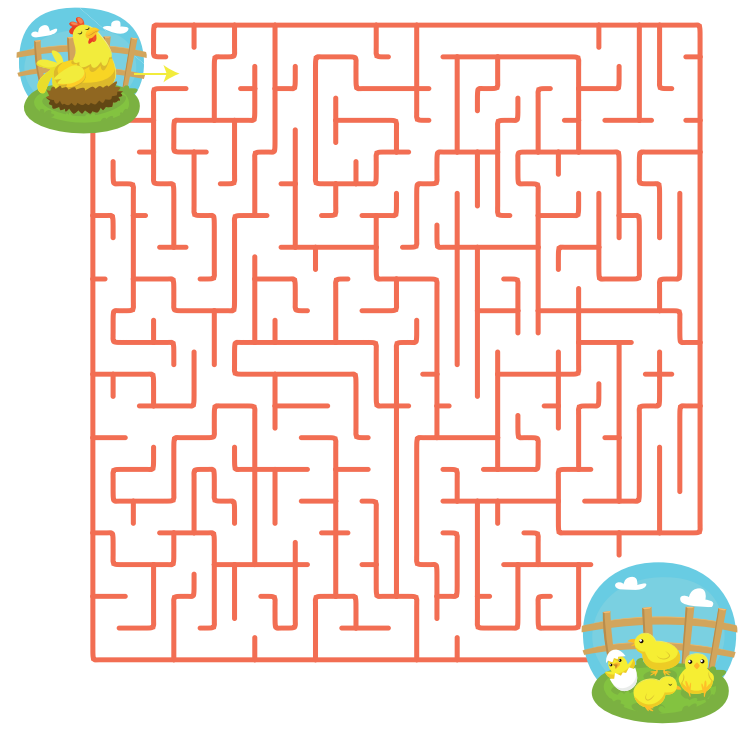
Le plus souvent, le fumier est sorti de l'étable grâce à un racleur. Il est ensuite stocké en tas dans une fumière durant un certain temps, pendant lequel il mature. C'est pourquoi on voit souvent un tas de fumier dans les cours des fermes où il y a des animaux. Lorsque les agriculteurs ont suffisamment de fumier, et que la bonne période de l'année est arrivée, ils répartissent le fumier à la surface des champs avec un épandeur à fumier, puis ils l'enfouissent dans le sol. Quelquefois les agriculteurs compostent le fumier avant de l'épandre. Une fois dans le sol, le fumier va évoluer et relâcher les éléments nutritifs qu'il contient. Ces éléments peuvent être absorbés directement par les racines des plantes, ou alors ils sont stockés dans le sol et ils peuvent nourrir d'autres organismes qui vivent dans le sol.

Le fumier est donc très riche en éléments nutritifs, et notamment en azote. Pour éviter que l'azote qu'il contient ne traverse le sol et passe dans l'eau qui est en dessous, les agriculteurs doivent respecter un calendrier d'épandage, qui leur interdit d'épandre du fumier à certaines périodes. Ils doivent aussi concevoir un plan d'épandage, qui vise à s'assurer que la quantité de fumier apportée au sol n'est pas trop importante.

Bérengère de Butler

Le fumier peut être utilisé comme engrais pour les plantes cultivées

Labyrinthe • Aide la poule à retrouver ses poussins



Le truc de la semaine

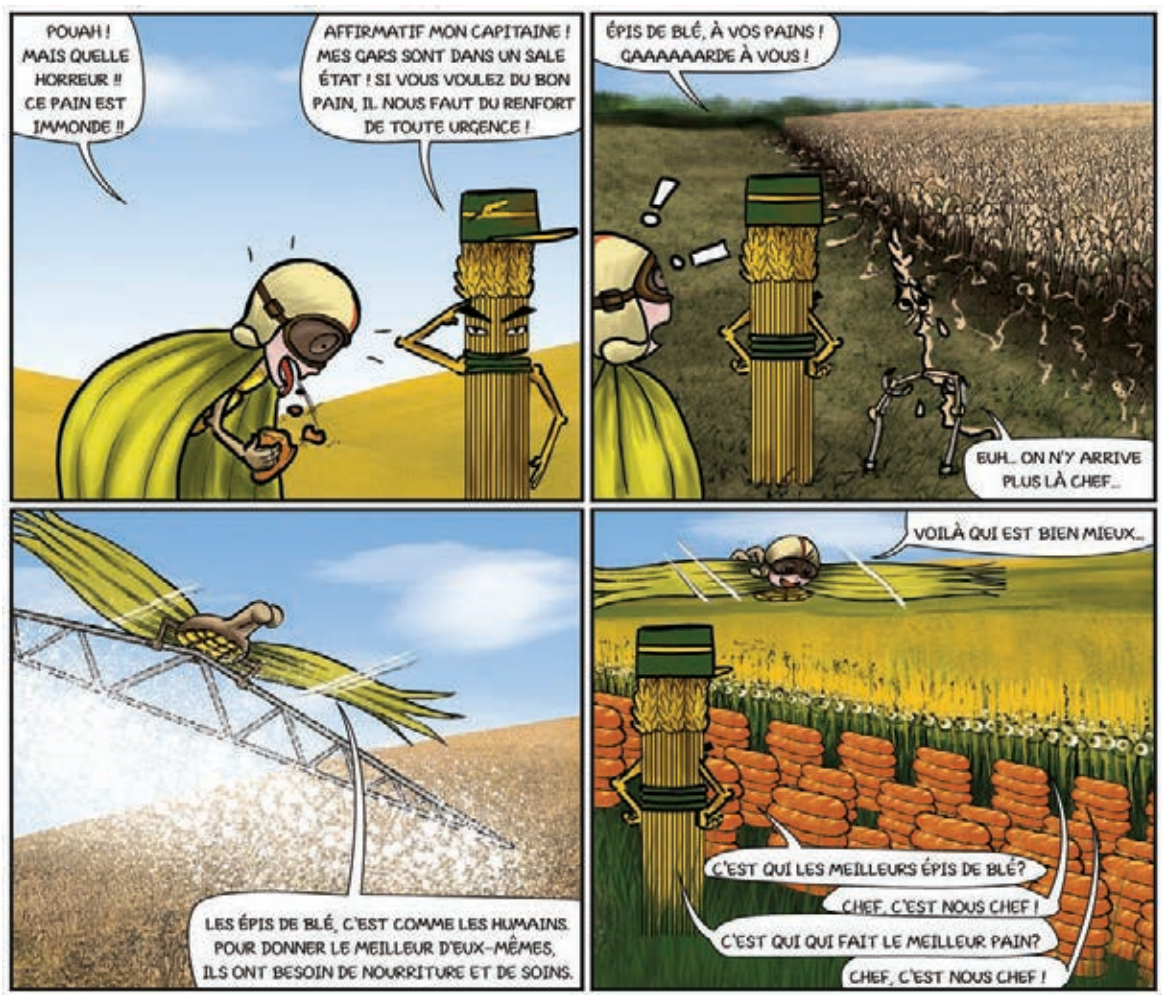
Teste l'effet du fumier

Matériel : deux pots en plastique, de la terre, du fumier, quelques graines – de haricot par exemple –, un marqueur.

Mode opératoire : Remplis chaque pot avec de la terre. Dans l'un ajoute un peu de fumier et mélange bien. Dans l'autre, ne rajoute rien. Identifie bien les deux pots ! Plante quelques graines de haricots dans chaque pot. Arrose-les. Quelques jours plus tard, les graines vont germer. Observe si tu constates une différence entre la croissance des plantes dans les deux pots.



Les Campagnons ! Bon blé, bon pain



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

Le porc



Le porc, aussi appelé cochon, est un mammifère omnivore appartenant à la famille des suidés.

- La femelle se nomme « truie », le petit « porcelet » et le mâle reproducteur « verrat ».
- Très répandu, il est élevé principalement pour sa viande qui est la plus consommée dans le monde.
- Chez le cochon, tout est bon : on mange la viande, on tanne la peau pour faire du cuir et on utilise les poils pour fabriquer des pinceaux.
- Les musulmans ou les juifs ne peuvent pas manger de porc : leur religion l'interdit.

Le cochon aime se rouler dans la boue, surtout lorsqu'il fait chaud.

Le sais-tu ?

« Avoir un caractère de cochon » est une expression qui signifie :

1 – S'entendre avec tout le monde
2 – Avoir mauvais caractère
3 – Faire des bruits bizarres en mangeant

Réponse 2

Voyage dans le temps... en vieux tracteur

Un groupe de vacanciers du canton de Berne a choisi comme destination estivale la Bourgogne et la Franche-Comté. Et pour se déplacer sur nos petites routes pittoresques, ces passionnés utilisent leurs anciens tracteurs de la marque suisse Hürlimann.



Le groupe de vacanciers suisses aura parcouru une boucle de 500 km sur les routes de Bourgogne et de Franche-Comté.



Gros plan sur cette calandre rutilante de tracteur Hürlimann.



Les six tracteurs du convoi, alignés au cordeau.

La commune de Saint-Jean de Losne, bordée par la Saône et le canal de Bourgogne, est un haut lieu du tourisme fluvial. Pas étonnant donc d'y rencontrer des vacanciers désireux de prendre leur temps. Le groupe que nous avons croisé n'a pas amarré d'embarcation dans le port de plaisance, mais s'est posé au terrain de camping local. Ils sont une dizaine, venus de Suisse et ont choisi comme destination estivale cette année la Bourgogne et la Franche-Comté, qu'ils ont parcourue en tracteurs anciens. Depuis 2000, la cinquantaine de membres du club Team Oltitrac a l'habitude de se déplacer sur les routes françaises. Notamment pour des grands rassemblements, comme la Locomotion en Fête à La Ferté-Alais (91) qui rassemble plus de 1500 véhicules anciens ou encore la Traversée Estivale de Paris.

C'est en 2007, qu'ils ont décidé d'ajouter à leurs expéditions annuelles des déplacements à vocation plus touristique. Après la région de Cognac, l'Alsace, La Lorraine, c'est donc cette année sur la Bourgogne et la Franche-Comté qu'ils ont jeté leur dévolu. Parti de Villeret dans le canton de Berne, avec des étapes à Ilay, Lays-sur-le-Doubs, Meursault, Saint-Jean-de-Losne, Arbois et Pontarlier, le groupe aura parcouru une boucle de plus de 500 kilomètres. Pour leur périple, les passionnés de vieilles machines agricoles ont sélectionné le fleuron du tracteur agricole Suisse. Le convoi-musée compte ainsi cinq modèles de la marque Hürlimann (datant de 1957 à 1972) et un Bucher D4000 de 1961. Tous restaurés ou maintenus dans un état proche du neuf.

Une organisation sans faille

Pour garantir la réussite de ces vacances insolites et la satisfaction des ses compagnons de routes, Michel Wyssmüller, un des fondateurs du Team Oltitrac, n'a rien laissé au hasard et a fait preuve d'un véritable talent d'organisateur. L'expédition a été minutieusement préparée et même repérée en voiture dix jours avant par Michel et son épouse. Chaque journée-étape a été couchée sur le papier, imprimé et plastifié (en cas de pluie). Ces fiches rassemblent l'itinéraire précis, les points de ravitaillement en carburant, les lieux de camping. Pour être totalement autonome, trois des six tracteurs sont attelés d'une caravane, tout aussi jeune que les tracteurs, d'une remorque foraine aménagée de couchettes et d'un coin cuisine et d'une remorque militaire qui assure le transport du matériel d'intendance (tables, bancs, barbecue...).



Chaque tracteur est équipé d'une fiche signalétique qui permet de renseigner les curieux. Encore une preuve de la rigueur mise en œuvre par Michel Wyssmüller dans l'organisation des vacances.



Ce D200 A de 1972 est équipe de l'option "4 roues motrices"



Le petit fils de Michel Wyssmüller au volant d'un D150 S de 1971. La relève est assurée !

«Nous n'avons choisi de n'emprunter que des petites routes» précise Michel Wyssmüller, très attaché au fait de ne pas gêner la circulation. *«Quand on circule à 15 km/h, on a le temps !»*

Pourquoi la France ?

Mais pourquoi, quand on habite un beau pays comme la Suisse, choisir la France pour passer ses vacances ? *«Pour son accueil!»* répondent de concert les vavanciers. *«Nous recevons beaucoup de geste de sympathie de la part des gens que nous croisons, ce qui n'est pas toujours le cas en Suisse...»* avoue Michel. Certes les véhicules y sont pour beaucoup et attirent la curiosité. Mais pas seulement. *«Bien souvent, lorque nous sommes arrêtés en bord de route pour pique-niquer, des curieux s'arrêtent, pour discuter, échanger, comparer les vieilles mécaniques»* relate Michel qui possède à lui seul plus de 55 tracteurs. *«Parfois ils sortent une bouteille et la conversation se poursuit autour d'un verre»*. L'occasion, là aussi d'échanger et de comparer, mais cette fois sur les spécialités de chaque région.

FRÉDÉRIC DUCLOS



Moins connue que Hürlimann, la marque suisse Bucher a également produit des tracteurs agricoles. Le groupe Bucher produit aujourd'hui des pressoirs à vin et est propriétaire de la marque Kuhn.



La caisse montée à l'arrière du tracteur reçoit les bagages. Sur sa paroi est affichée la carte du périple.



Un D500 de 1957, en version industrielle est aussi le plus ancien tracteur du voyage. Ce modèle rare appartenait à la commune d'Yverdon-les-Bains, dans le canton de Vaud. Ce tracteur était notamment équipé d'un chasse-neige et servait à l'entretien des voiries de la commune en hiver.